



DEMOKRATESCH
PARTEI

ZUKUNFT OP LËTZEBUERGESH

LËSHT
6

PROGRAMME ÉLECTORAL 2018



#dp2018



Demokratesch Partei

148-150 boulevard de la Pétrusse

L-2330 Luxembourg

Tel. (+352) 22 10 21

Fax. (+352) 22 10 13

Email: secretariat@dp.lu

www.dp.lu

 [demokrateschpartei](https://www.facebook.com/demokrateschpartei)

 [dp_lu](https://twitter.com/dp_lu)

 [demokratesch_partei](https://www.instagram.com/demokratesch_partei)

 621 37 2018

Table des matières

Table des matières	3
Zukunft op Lëtzebuergesch	15
Politique fiscale : alléger équitablement la charge fiscale des citoyens et encourager l'esprit d'entreprise	17
Introduire des allègements fiscaux pour les citoyens et renforcer l'équité du modèle fiscal luxembourgeois	17
NON aux droits de succession en ligne directe – OUI à des ajustements supplémentaires en ligne indirecte	18
Renforcer l'équité sociale au moyen d'une réforme de l'impôt foncier	18
Appliquer le taux de TVA super-réduit sur les rénovations de logements et de bâtiments vieux de 10 ans	18
Alléger fiscalement les travaux de réparation et les voitures électriques	18
Sortir progressivement du tourisme à la pompe	18
Permettre la concurrence fiscale au niveau européen	18
NON à l'imposition de l'économie numérique et des transactions financières	19
Une politique fiscale qui encourage l'innovation et la création d'emplois	19
Alléger fiscalement les petites et moyennes entreprises	19
Simplifier l'imposition des <i>avantages en nature</i>	19
Favoriser fiscalement les investissements de particuliers dans les entreprises start-up	19
Poursuivre le processus de modernisation de l'Administration des contributions directes	20
Education et formation : des perspectives d'avenir équitables pour nos enfants 21	
L'accueil des enfants et la petite enfance	22
Institutionnaliser le Conseil scientifique pour l'accompagnement du programme d'éducation plurilingue	22
Créer un département pour l'innovation et le développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle	22
Mettre en place des agences de formation continue accréditées	22
Développer de nouvelles formations spécialisées dans le domaine de l'accueil des enfants	23
Réformer le <i>Chèque-Service</i>	23
Élargir le rôle et transformer les maisons relais en centres familiaux	23
Promouvoir la construction de <i>Maisons d'éducation</i> (Bildungshäuser)	23
Initier le projet des « <i>parents de quartier</i> » dans les quartiers à forte densité d'immigrés	23
Introduire une navette « clubs enfants » dédiée aux associations et clubs pour jeunes et enfants (Kindervereinsbus)	23
Mettre en place un organe national représentatif des parents dans le secteur de l'éducation non-formelle	23
Promouvoir une alimentation saine	24
Élargir l'échange entre les parents et les éducateurs dans l'ensemble des crèches et maisons relais	24
Développer <i>StaarkKanner.lu</i>	24
Mettre des livres pour enfants à la disposition gratuite des parents (et enfants)	24
Donner un aperçu sur l'offre en services d'accueil et de garde des enfants	24
La jeunesse	24
Élargir l'offre en logements encadrés et en logements pour jeunes	24

Aménager des lieux de rencontre pour jeunes dans les établissements de l’enseignement secondaire	24
Stimuler les jeunes au moyen d’animations socio-éducatives et de programmes de workshops	25
Développer l’offre en internats et adopter la loi qualité	25
Le soutien à la jeunesse	25
Développer un cadre qualité pour le travail de soutien aux jeunes	25
Endosser une responsabilité nationale	25
La gouvernance de la politique d’éducation	25
Renforcer le modèle luxembourgeois (<i>Lëtzebuenger Modell</i>) de l’éducation	25
L’enseignement fondamental	26
Développer les directions régionales de l’enseignement fondamental	26
Créer des guichets uniques dans le domaine de l’éducation	26
Créer de nouvelles perspectives de formation pour le corps enseignant	26
Élaborer des filières de master dans le domaine de l’éducation en collaboration avec Uni.lu	26
Engager des enseignants spécialisés dans le domaine des compétences numériques (I-CM)	26
Garantir une formation continue qui réponde aux exigences ECTS	26
Introduire le codage de manière ludique dans l’enseignement fondamental	26
Développer une offre de formations digitales pour les cours de langues	26
Construire une plateforme d’exercices digitale pour les élèves	27
Permettre un soutien scolaire et une aide aux devoirs par les enseignants dans tout le pays	27
Évaluer le mode de fonctionnement en cycles scolaires	27
Évaluer et repenser le cas échéant le système de calcul du contingent	27
Poursuivre dans la voie de l’inclusion dans l’enseignement fondamental	27
Créer des centres thérapeutiques pour les enfants perturbés souffrant de graves troubles du comportement	27
Introduire des espaces dédiés aux parents dans l’enseignement fondamental	27
Apprendre en bougeant – élargir le projet <i>Bewegte Schule – clever move</i>	28
Réduire la charge administrative	28
Analyser et harmoniser les méthodes d’évaluation	28
L’enseignement secondaire et la formation professionnelle	28
Garantir la liberté de conception et de décision des écoles	28
Garantir une offre d’écoles différentes pour des élèves différents	28
Élargir l’offre en classes à programmes d’études européens	29
Encourager les matières d’enseignement thématiques des écoles	29
Mettre les capacités de résolution de problèmes au centre	29
Créer une école modèle dans le sud du pays	29
Mettre le focus sur le développement de l’enseignement	29
Encourager les formations didactiques	29
Aborder les déficits scolaires de manière ciblée	30
Organiser des séjours linguistiques pour les élèves de l’enseignement secondaire	30
Continuer à élargir les <i>équipes socio-éducatives</i> et les offres extrascolaires	30
Mettre fin aux heures de cours perdues pour cause d’absentéisme	30
Permettre et encourager une éducation inclusive – aussi au niveau de l’enseignement secondaire	30
Renforcer les compétences des élèves dans le domaine des médias	31
Équiper chaque élève d’une tablette	31

Élargir la section informatique	31
<i>Coding</i> – LE langage de l’avenir	31
Promouvoir les disciplines MINT, consolider le pôle d’innovation.....	31
Développer le <i>Luxembourg Science Center</i>	32
Valoriser la formation professionnelle	32
Instituer un régime de certification partielle et un Centre de formation professionnelle	32
Ouvrir un accès gratuit aux brevets de maîtrise	32
Enseignement pour adultes et établissements d’enseignement supérieur	32
Élargir l’offre en formations et programmes d’études BTS et conclure des partenariats	32
Créer des <i>Digital Learning Centers</i> et introduire un « chèque formation » dans l’enseignement des adultes	33
« Digital Learning Hub » – création d’un centre de compétences numérique pour le Luxembourg	33
Garantir la qualité de la formation professionnelle continue	33
Renforcer l’éducation des adultes	33
Développer le ZpB - Zentrum fir politesch Bildung/Centre d’éducation à la citoyenneté...33	33
Langue luxembourgeoise : promotion ciblée et renforcement de son statut	35
Mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de la langue luxembourgeoise	35
Renforcement de la langue luxembourgeoise au niveau de l’UE	35
Promouvoir les forums en ligne et forums citoyens	35
Introduction de cours de luxembourgeois obligatoires dans les écoles privées	36
Renforcement de la langue luxembourgeoise dans le monde virtuel	36
Promotion et extension des cours de luxembourgeois dans le secteur de la santé.....	36
Documentation du vocabulaire « oublié »	36
Création d’une « Maison du Luxembourg » en tant que lieu de rencontre	36
Université et recherche : développer le pôle d’innovation luxembourgeois	37
Renforcement de l’Université du Luxembourg, promotion de l’excellence	37
Contrôle externe d’Uni.lu et des centres de recherche de l’État	38
Prise en compte des besoins de la société et de l’économie dans la recherche	38
Rattachement du financement public à des contrats de performance	38
Récompenser les résultats de recherche de qualité élevée	38
Soutien de la collaboration entre instituts de recherche	38
Promotion des partenariats public-privé.....	38
Introduction du principe « <i>Matching Fund</i> »	38
Élargissement de l’offre de programmes BTS et conclusion de partenariats.....	39
Élaboration de masters dans le domaine de l’éducation en collaboration avec Uni.lu.....	39
Évaluation de l’élargissement des études de médecine au Luxembourg	39
Avantages fiscaux pour les investissements des personnes privées dans les start-ups.....	39
Développement de l’infrastructure des pôles de développement et de recherche	39
Garantir le libre accès (open access) aux projets de recherche financés par l’État	39
Mise en place de salles de classe virtuelles	39
Création de logements pour étudiants.....	39
Politique familiale : un meilleur équilibre entre travail et famille.....	40
Introduction du « Congé parental PLUS »	40
Conception flexible des horaires de travail dans l’intérêt des employés et des patrons	41
Introduction générale des comptes épargne temps	41
Promotion du recours renforcé au télétravail	41
Introduction du congé de paternité pour les indépendants	41

Introduire une navette « clubs enfants » dédiée aux associations et clubs pour jeunes et enfants (Kindervereinsbus).....	41
Promotion du placement d'enfants dans des familles d'accueil	41
Réforme de la loi sur les relations entre l'État et les organisations dans les domaines sociaux, de la famille et de la thérapie.....	41
Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive	42
Politique sociale	43
Renforcement des droits des enfants et des adolescents.....	43
Évaluation de risque individuelle pour les dons de sang et de plaquettes.....	43
Renforcement du bénévolat.....	43
Bilan de la loi sur le divorce.....	43
Renforcement de la lutte contre la violence domestique	43
Garantir l'égalité entre femmes et hommes.....	43
Renforcement des droits des personnes transsexuelles et intersexuelles.....	44
Création d'un cadre légal pour les mères porteuses.....	44
Pour la légalisation contrôlée du cannabis	44
Éviter la prostitution de rue	44
Abolition du délai de prescription pour les viols	44
Élargissement du principe de la médiation.....	45
Permission des sépultures en mer et en rivière	45
Seniors.....	45
Une politique moderne pour les seniors : soutien du concept du vieillissement actif	45
Permettre à chaque citoyen de pouvoir s'offrir une place dans un centre pour personnes âgées ou un centre de soins	45
Adaptation de l'assurance dépendance dans l'intérêt des patients.....	45
Gratuité des transports publics	45
Inclusion.....	45
Promotion de l'accès sans barrières	45
Soutien actif de la vie autonome	46
Poursuivre dans la voie de l'inclusion dans l'enseignement fondamental	46
Permettre et encourager une éducation inclusive – aussi au niveau de l'enseignement secondaire	46
Promotion de l'inclusion au travail.....	46
Élargissement des capacités des centres de propédeutique	46
La langue des signes comme langue officielle : garantir la mise en œuvre pratique.....	46
Communication sans barrières à l'aide du langage facile	46
Solidarité.....	47
Lutte contre le sans-abrisme	47
Extension de la gestion locative sociale	47
Accueil et intégration	47
Accueil digne des demandeurs d'asile.....	47
Mise en commun des compétences pour les réfugiés	47
Garantir des procédures d'asile rapides mais justes.....	47
Intégration des concitoyens étrangers.....	47
Politique culturelle : promotion ciblée des artistes et participation de tous à la vie culturelle	49
Création d'un nouveau bâtiment pour les archives nationales	49
Mise en œuvre d'une loi moderne sur la protection des monuments	49
Valorisation du patrimoine culturel	50

Création d'une « Maison du Luxembourg » en tant que lieu de rencontre	50
Création d'une galerie d'art moderne luxembourgeois et d'un dictionnaire des artistes luxembourgeois	50
Mise en place d'un atelier de création ouvert.....	50
Recours à la numérisation pour transmettre la culture	50
Promotion de l'intégration et de la cohésion sociale par le biais de la culture	50
Approfondissement de la coopération entre bibliothèques	50
Élargissement du « <i>Bicherbus</i> »	51
Introduction de cours de musique gratuits.....	51
Promotion de l'art luxembourgeois à l'étranger	51
Création d'ateliers pour les artistes et les acteurs de l'industrie créative	52
Mobilisation de surfaces vides pour les activités culturelles.....	52
Esch/Alzette capitale de la culture européenne 2022 : une chance pour l'industrie culturelle et créative.....	52
Assurer une promotion équilibrée de la culture dans toutes les régions.....	52
Investissement d'au moins 1 % du budget de l'État dans la culture.....	52
Mise en œuvre du plan de développement culturel et poursuite des « Assises culturelles »	52
Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias	54
Numérisation	54
Création d'une instance de coordination pour la numérisation au sein du ministère d'État	54
Protection des données stricte	54
Mise en œuvre de l'administration numérique.....	55
Création de « <i>Digital Learning Centers</i> » et introduction d'un chèque-formation pour la formation des adultes	55
<i>Coding</i> – LE langage de l'avenir	55
Embauche de personnel enseignant spécialisé en « <i>Compétences numériques</i> » (I-CM)	55
Mise en place d'une plateforme d'exercices numérique pour les élèves.....	55
Développer une offre de formations digitales pour les cours de langues	55
Renforcer les compétences des élèves dans le domaine des médias	55
Distribution d'une tablette à chaque élève	55
Élargissement de la section informatique	55
« <i>Digital Learning Hub</i> » – création d'un centre de compétences numérique pour le Luxembourg	55
L'économie numérique au service de la croissance qualitative	55
Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg.....	55
Consolidation du Luxembourg comme « start-up nation »	56
Mise à disposition de connexions internet plus rapides grâce à la fibre optique et à la technologie 5G	56
Le Luxembourg comme pionnier en matière de nouvelles technologies	56
Renforcement de la cybersécurité	56
Promotion des méthodes de paiement sans espèces.....	56
Création d'un marché unique numérique européen	56
Introduction de systèmes de guidage du trafic intelligents et numériques	56
Création d'un cadre légal pour les véhicules autonomes	56
Transformation de nos localités en « <i>Smart Cities</i> »	57
Garantie de la neutralité du réseau	57
Utilisation d'eSanté dans l'intérêt des patients	57
La numérisation au service de l'agriculture	57

Numérisation de la justice	57
Recours à la numérisation pour la transmission de la culture	57
Médias et pôle médiatique	57
Garantie de l'indépendance et de la diversité de la presse	57
Consolidation de l'industrie cinématographique luxembourgeoise	57
Emploi : concilier vie professionnelle et vie privée	59
Examen du droit du travail existant pour détecter les effets négatifs pour les employés et les patrons	59
Conception flexible des horaires de travail dans l'intérêt des employés et des patrons	59
Introduction générale des comptes épargne temps	60
Promotion du recours renforcé au télétravail	60
Création d'emplois décentralisés et promotion du télétravail dans la Grande Région	60
Introduction du « Congé parental PLUS »	61
Maintien du système de l'index	61
Exonération des heures supplémentaires des cotisations sociales	61
Soutien ciblé des personnes percevant le salaire minimum sans mettre en danger des emplois	61
Garantie de la qualité de la formation continue professionnelle	61
Lancement d'une offensive en matière de formation continue pour les chômeurs difficiles à placer	61
Création de perspectives pour les personnes à la recherche d'un emploi	61
Accorder les allocations de chômage également aux employés qui ont démissionné	61
Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins	62
Élaboration de règles claires pour l'économie sociale et solidaire	62
Lutte systématique contre le dumping social	62
Réforme de la directive européenne sur le détachement de travailleurs	62
Création d'un congé maladie partiel	62
Renforcement du dialogue social dans les entreprises	63
Finances publiques saines : la base du succès du Luxembourg	64
Poursuite d'une politique budgétaire responsable	64
Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitionné pour le Luxembourg	64
Augmentation de la dotation annuelle du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg	64
Promotion des partenariats public-privé	65
Maintien de la notation AAA	65
Adaptation de la méthode budgétaire nationale au système européen des comptes (SEC)	65
Politique économique : renforcement de la place économique et promotion des PME	66
Politique économique	66
Poursuite systématique de la politique de développement actif de la place économique et de la diversification économique	66
Renforcement du dialogue social dans les entreprises	67
Création d'emplois décentralisés	67
Mise en place de zones franches de l'autre côté de la frontière	67
Recherche et innovation comme facteurs économiques	67
Conception flexible des horaires de travail dans l'intérêt des employés et des patrons	67
Accélération des procédures des permis de travail et des visas	67
Réduction systématique de la bureaucratie	68

Réforme de la directive européenne sur le détachement de travailleurs	68
Création d'un cadre juridique moderne pour les modèles économiques modernes.....	68
Création d'ateliers pour les artistes et les acteurs de l'économie créative	68
Création de zones d'activité spécifiques par secteurs.....	68
Garantie de l'approvisionnement en énergie.....	68
Mise à disposition de connexions internet plus rapides grâce à la fibre optique et à la technologie 5G	68
Conception active de l'économie de demain.....	68
Promouvoir l'économie circulaire.....	69
Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins	69
Libre choix des fournisseurs pour les commerces	69
Autorisation des recours collectifs en justice	69
Renforcement de la place financière	69
Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg.....	69
PME.....	69
Alléger fiscalement les petites et moyennes entreprises.....	69
Décharge administrative des PME	70
Création d'espaces pour les petites et moyennes entreprises	70
Accompagnement des petites et moyennes entreprises pour les rendre plus efficaces en matière d'énergie.....	70
Mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des PME.....	70
Adaptation régulière des subventions	70
Ouverture de nouveaux marchés pour les PME.....	70
Startups	71
Promotion de l'esprit d'entreprise.....	71
Avantages fiscaux pour les investissements des personnes privées dans les startups	71
Mise en œuvre de l'administration numérique.....	71
Tourisme	71
Professionnalisation de la promotion touristique	71
Tourisme adapté aux besoins des visiteurs.....	71
Optimisation des programmes d'investissement dans les infrastructures touristiques.....	71
Extension des offres pour les vacances actives	72
Promotion de la viticulture	72
Création d'un cadre juridique clair pour Airbnb.....	72
Place financière : bien réglementée et compétitive au niveau international	73
Renforcement du Haut Comité de la Place Financière	73
Réglementation identique pour tous les prestataires de services financiers.....	73
Réglementation des nouveaux produits et services.....	73
Renforcement de la cybersécurité	73
Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg.....	73
« <i>Green finance</i> » : renforcement du rôle de pionnier	73
Transposition rapide de la législation européenne et des traités internationaux	74
Renforcement du Luxembourg comme tête de pont du marché européen	74
NON à l'imposition de l'économie numérique et des transactions financières	74
Création d'une section judiciaire pour les délits économiques	74
Augmentation du personnel des autorités financières	74
Promotion de la diversification	75
Création des conditions-cadres pour la technologie de la blockchain	75

Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement 76

Pérennisation de l'agriculture luxembourgeoise	76
Soutien prioritaire des jeunes agriculteurs.....	76
Poursuite des tables rondes sur l'agriculture	76
La numérisation au service de l'agriculture	77
Nouvelle conception de la protection des plantes	77
Promouvoir la recherche et l'innovation	77
Garantir la protection de l'eau coopérative	77
Faire avancer la débureaucratisation.....	77
Maintien de la flexibilité en période de crise	78
Réserver les terres agricoles à la production d'aliments	78
Utilisation durable des surfaces agricoles	78
Promotion des produits de niche locaux	78
Promotion des produits régionaux	78
Simplification des labels.....	79
Réaction ferme aux scandales alimentaires	79
Sensibilisation de la population aux aliments régionaux.....	79
Promotion de l'agriculture bio	79
Création d'un ministère de l'alimentation, de la protection des consommateurs, de l'agriculture et de la viticulture	79
Développement de l'espace rural	80
Conception de la politique agricole commune (PAC) après 2020.....	80
Promotion de la viticulture	80
Engagement pour une protection des animaux forte.....	80
Lutte contre le gaspillage alimentaire	81

Protection de la nature et de l'environnement : la durabilité comme fil rouge 82

Préservation et élargissement des surfaces vertes au sein des localités.....	82
Évaluation de l'efficacité des pools compensatoires (<i>Flächenpools</i>).....	82
Élargissement des stations biologiques.....	82
Utilisation durable des surfaces agricoles	83
Garantir l'utilisation responsable de nos ressources	83
Éviter les déchets.....	83
Promotion de la gestion durable des déchets.....	83
Garantir la protection de l'eau coopérative	83
Nouvelle conception de la protection des plantes	83
Renforcement du rôle actif de la chasse en matière de protection de la nature	83
Protection et exploitation durable de la forêt	84
Développement de l'espace rural	84
Alléger fiscalement les travaux de réparation et les voitures électriques.....	84
Sortie progressive du tourisme à la pompe.....	84
Servir de modèle en matière de durabilité	84
Élaboration d'un cahier des charges pour l'approvisionnement écologique.....	84
Promotion des produits régionaux	84
Promotion de l'agriculture bio	85
« Green finance » : renforcement du rôle de pionnier	85

Politique en matière de climat et énergie : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le point de mire..... 86

Priorité aux technologies énergétiques durables	86
-------------------------------------------------------	----

Poursuite du dialogue avec la France en vue de la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom	87
Promotion des parcs éoliens en dialogue avec les riverains	87
Sortie progressive du tourisme à la pompe.....	87
Réduction de la consommation d'énergie	87
Être à la hauteur de la fonction de modèle de l'État en matière de durabilité.....	87
Élaboration d'un cahier des charges pour l'approvisionnement écologique.....	87
Élargissement de la banque climatique.....	87
Promotion de l'économie circulaire dans le secteur de la construction et immobilier	87
Construction de logements et aménagement du territoire : création de logements et développement cohérent du Luxembourg	88
Construction de logements	88
Élargissement du périmètre de construction à l'aide de contrats d'aménagement	88
Augmentation de la densité des constructions	89
Analyse du besoin de logements	89
Renforcer l'équité sociale au moyen d'une réforme de l'impôt foncier.....	89
Mobilisation immédiate des terrains de l'État et des communes	89
Soutien renforcé des communes en matière de construction de logements	89
Accélération des procédures des permis.....	89
Ancrage de toutes les compétences en matière de construction de logements au sein d'un seul ministère	89
Pas de nouveaux instruments d'expropriation.....	90
Création d'un fonds national des citoyens pour financer les projets immobiliers de l'État.....	90
Soutenir les investissements du fonds de compensation dans les logements abordables.....	90
Location de terrains à bâtir en friche	90
Création de logements pour étudiants.....	90
Promotion des colocations et des coopératives de construction	90
Extension de la gestion locative sociale	91
Élargissement de la banque climatique.....	91
Remaniement des aides au logement	91
Meilleur positionnement des promoteurs du secteur public.....	91
Création d'un guichet unique pour les candidats à un logement social.....	91
Garantir la mixité sociale dans les quartiers résidentiels.....	91
Introduction d'un taux de TVA super-réduit pour les rénovations après 10 ans	91
Approfondissement de la collaboration avec les acteurs privés.....	91
Aménagement du territoire	92
Planification durable de notre pays	92
Mise en place de zones franches de l'autre côté de la frontière	92
Fusions de communes uniquement sur base volontaire.....	92
Renforcement de l'autonomie des communes et meilleur financement des communes	92
Mobilité : infrastructures de transport modernes pour aujourd'hui et demain ..	92
Mise en œuvre plus rapide des projets d'infrastructure de transport et augmentation considérable des investissements	93
Ouverture de nouveaux modèles financiers pour les infrastructures de transport	93
Introduction de conseillers en mobilité pour les communes	94
Promotion des concepts de mobilité des entreprises.....	94
Étude de nouveaux moyens de transports innovants	94
Amélioration de la qualité du réseau routier et de la qualité de vie des habitants	94

Élargissement de la capacité des routes par l'utilisation flexible des voies et de la bande-arrêt	94
Introduction de systèmes de guidage du trafic intelligents et numériques	94
Gratuité des transports publics	95
Conception de la mobilité de manière transfrontalière	95
Extension du tram	95
Renforcement des lignes de bus express et des connexions entre localités	95
Remplacement systématique des vieux trains	95
Meilleure coordination des horaires des bus et des trains	95
Promotion de la mobilité douce	95
Amélioration de la sécurité routière et des piétons	95
Garantir le libre accès dans l'espace public	96
Introduction de pistes cyclables rapides et élargissement systématique du réseau des pistes cyclables	96
Promotion de la mobilité électrique	96
Promotion du covoiturage	96
Mise en réseau des offres de partage de voitures	96
Diminution du prix des trajets en taxi par l'ouverture complète du marché	96
Création d'un cadre légal pour les véhicules autonomes	97
Sport et mouvement : promotion d'une vie saine	98
Augmentation du budget consacré au sport à 1 % du budget de l'État à long terme	98
Lutte contre le manque de mouvement des enfants en bas âge	98
Apprendre en bougeant – élargir le projet Bewegte Schule – clever move	98
Promotion de la qualité dans la formation des entraîneurs	98
Décharge administrative et professionnalisation des clubs de sport	99
Promotion du sport de haut niveau	99
Mise en œuvre du concept de promotion des sports du COSL	99
Bilan du congé sportif	99
Le sport comme modèle sociétal	99
Santé et assurance sociale : accès rapide aux soins médicaux de qualité et protection durable des systèmes	100
Santé	100
Introduction d'une carte de santé numérique	100
Promotion de la prévention et du dépistage précoce	101
Promotion et extension des cours de luxembourgeois dans le secteur de la santé	101
Raccourcissement des délais d'attente pour les examens par IRM	101
Développement de la télémédecine	101
Amélioration des soins médicaux dans les zones rurales	101
Promotion des soins de santé à domicile	101
Examen des remboursements en cas d'allergies alimentaires	102
Clarification des dispositions de fin de vie des patients et des dons d'organes	102
Introduction d'un fonds d'indemnisation de l'aléa thérapeutique	102
Évaluation de l'élargissement des études de médecine au Luxembourg	102
Valorisation de la formation et du métier d'aide-soignant	102
Formation continue des médecins et du personnel soignant	102
Réduction du temps consacré aux tâches administratives	102
Abolition du programme de recherche en nursing (PRN)	103
Évaluation du concept du médecin référent	103
Introduction de la budgétisation selon la qualité au lieu de la quantité	103

Introduction d'un système informatique et d'information central	103
Amélioration de la qualité et de la rentabilité des hôpitaux par des synergies	103
Développement de la spécialisation	104
Accès de tous les médecins spécialisés à l'infrastructure des centres de compétence nationaux	104
Consolidation et élargissement des sites des services des urgences régionaux	104
Réforme des services d'urgence et de garde	104
Examen du service de secours du SAMU	104
Renforcement de la gériatrie	104
Amélioration de l'accueil des personnes souffrant de multiples maladies.....	105
Réglementation stricte de la privation de liberté des personnes souffrant de démence	105
Ouverture d'un hôpital spécialisé dans le traitement de la douleur	105
Utilisation du cannabis à des fins médicales	105
Création de structures palliatives pour les enfants	105
Introduction de critères de contrôle transparents et de normes de qualité claires.....	106
Amélioration de l'efficacité de la Caisse de santé	106
Remaniement fondamental de la nomenclature	106
Adaptation de l'assurance dépendance dans l'intérêt des patients.....	106
Soutien des infirmiers indépendants	106
Réforme et conception plus flexible du principe du tiers-payant	106
Promotion de la collaboration des instituts de recherche dans le domaine de la santé.....	106
Création des conditions-cadres pour la recherche bioéthique	107
Sécurité sociale	107
Examen de la situation des pensions tous les trois ans	107
Maintien de l'équité entre les générations	107
Permettre le travail plus flexible des personnes âgées.....	107
Promotion des pensions d'entreprise et des pensions complémentaires privées	107
Abolition des obstacles juridiques au partage des droits de pension	107
État et fonction publique : moderne et efficace.....	108
Lancement d'une offensive dans la fonction publique	108
Exonération des heures supplémentaires des contributions sociales	108
Entretien du dialogue social dans la fonction publique	108
Rendre le passage du secteur privé au service public plus séduisant	108
Création de plus de postes pour apprentis dans le service public	108
Simplification des procédures administratives.....	109
Mise en œuvre de l'administration numérique.....	109
Communication sans barrières à l'aide du langage facile	109
Constitution, justice et sécurité : promotion de la cohabitation sociale paisible	110
Constitution.....	110
Référendum sur la Constitution.....	110
Bourgmestres à temps plein.....	110
Justice	111
Poursuite et sanction systématique des infractions	111
Introduction de la comparution immédiate.....	111
Abolition du délai de prescription pour les viols	111
Introduction de formes de sanction alternatives.....	111
Promotion de la médiation en matière civile.....	111
Réforme de la loi sur la tutelle	111
Augmentation massive du personnel de la justice	111

Numérisation de la justice	111
Élargir les compétences des agents municipaux	112
Éviter la prostitution de rue	112
Police.....	112
Réforme de la police : évaluation de l'organisation territoriale.....	112
Décharge des policiers	112
Plus de moyens pour la police	112
Introduction de l'interdiction d'accès	112
Examen de l'introduction de caméras portées sur le corps (« <i>Body Cams</i> ») et de caméras embarquées (« <i>Dashcams</i> ») dans les véhicules de la police	112
Pour la légalisation contrôlée du cannabis	113
Services de secours.....	113
Accompagnement de la réforme des services de secours dans la pratique et promotion du bénévolat.....	113
Examen du service de secours du SAMU	113
Armée.....	113
Modernisation de l'armée	113
Garantir la sécurité et la défense de l'UE.....	113
Rendre séduisante la carrière dans l'armée	113
Europe et politique internationale : le Luxembourg comme partenaire fiable ..	114
Création d'un service de renseignement européen	114
Garantir une représentation cohérente de l'UE en matière de politique extérieure étrangère	115
Garantir la sécurité et la défense de l'UE.....	115
Élargissement des voies de migration régulières	115
Renforcement de la collaboration européenne en matière de l'aide au développement.....	115
Renforcement des structures internationales	116
Introduction de nouveaux mécanismes pour réagir à la violation des valeurs européennes par un membre de l'UE	116
Réglementation des relations avec les partenaires de l'UE.....	116
Représentation des intérêts nationaux en Europe.....	116
Renforcement du marché unique européen	116
Soutien à la politique de cohésion et de solidarité	116
Entretien des relations transatlantiques.....	117
Promotion de la mobilité des étudiants.....	117
Renforcement de l'Europe comme communauté de valeurs.....	117

Zukunft op Lëtzebuergesch

Le Luxembourg a clairement vécu une évolution positive au cours des dernières années. Après une longue période de stagnation sociale et d'insécurité financière, le pays est aujourd'hui beaucoup mieux préparé aux défis de l'avenir. Le DP a considérablement contribué à cette évolution depuis 2013 : nous avons initié des réformes indispensables et investi dans l'avenir des personnes.

Aujourd'hui, notre pays va nettement mieux : en 2013, le budget de l'État affichait un déficit de 350 millions d'euros. En 2017, c'était un excédent de 850 millions d'euros, alors que des investissements record à hauteur de 10 milliards d'euros ont été effectués pendant la même législature. En 2013, le taux de chômage atteignait 7,1 %. Aujourd'hui, ce taux est de 5,5 %.

Le DP est prêt et déterminé à continuer d'assumer la responsabilité pour notre pays. Nous veillerons à ce que les habitants de tous les âges puissent vivre bien. Notre démocratie repose sur une constitution forte et des institutions qui fonctionnent bien : elles sont les piliers de notre démocratie.

La politique responsable et tournée vers l'avenir du DP peut être illustrée par 5 thèmes centraux :

VIVRE PLEINEMENT SA VIE & TRAVAILLER

Nous ferons en sorte que les habitants puissent encore mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. Les points centraux dans ce domaine sont l'extension du congé parental et la réorganisation du temps du travail dans l'intérêt des employés. Il faut également utiliser les chances offertes par la numérisation pour travailler sans être lié à un lieu fixe. Nous voulons que les personnes puissent consacrer plus de temps à la famille, aux amis et aux loisirs, tout en ayant du succès dans leur vie professionnelle. Le logement à prix raisonnable est un élément important de la qualité de vie. Dans les années à venir, nous créerons plus de logements abordables. Le bien-être de nos concitoyens âgés nous tient également à cœur.

ENFANTS & LEURS PERSPECTIVES D'AVENIR

L'éducation est la ressource la plus importante de notre pays. L'accès à l'éducation universelle, de qualité, est un droit humain et n'est pas seulement indispensable pour la puissance économique et la capacité d'innover du Luxembourg, mais avant tout pour le développement personnel de chaque individu. Dans notre programme, nous mettons particulièrement l'accent sur les générations à venir. Nous sommes convaincus que l'éducation est la clé qui permet à tous les enfants de notre pays d'avoir de meilleures chances pour l'avenir. C'est pourquoi la qualité de l'éducation est la priorité absolue pour nous, aussi bien au sein de l'école qu'en dehors. Il est important d'élargir l'offre en matière d'éducation et d'accueil. C'est la seule façon de tenir compte des talents et intérêts variés de nos enfants. En effet, il faut des écoles différentes pour des élèves différents.

NOTRE IDENTITÉ & NOTRE CULTURE

Le Luxembourg a une culture riche et diverse. Au fil de l'histoire, de nouvelles cultures et des personnes aux origines les plus diverses ont enrichi notre société. C'est ce mélange d'attachement au pays et d'ouverture détendue sur le monde qui nous caractérise et qui forme l'identité particulière de notre pays. Notre compétence linguistique est un fondement important de ce modèle à succès : nous sommes multilingues et, en même temps, le luxembourgeois joue un rôle toujours plus important dans notre quotidien et dans l'intégration des nouveaux arrivés.

Le DP continuera de miser aussi bien sur la langue luxembourgeoise que sur notre multilinguisme. Nous voulons entretenir et élargir l'identité diversifiée de notre pays, car elle profite à toutes les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg.

MOBILITÉ & INFRASTRUCTURES

Le DP est convaincu que la mobilité au Luxembourg doit être considérablement optimisée. Le retard à rattraper que nous avons hérité des gouvernements antérieurs est trop important, aussi bien en ce qui concerne la circulation individuelle que les transports publics. Nous ne nous laissons pas influencer par des dogmes en matière d'amélioration de la mobilité, que ce soit pour le tram ou la voiture. Les meilleures solutions sont l'élargissement rapide des infrastructures en général et surtout la mise en réseau intelligente des offres de mobilité et l'évitement du trafic non nécessaire. Il est particulièrement important pour nous que l'élargissement des infrastructures soit doté de nettement plus de moyens financiers et puisse ainsi être mis en œuvre plus rapidement. Le Luxembourg ne peut pas se permettre de passer encore des années dans des embouteillages.

ÉCONOMIE & FINANCES

Le DP s'engage pour des finances publiques saines et une politique budgétaire responsable. En même temps, les investissements ont atteint un niveau record. Le DP est convaincu que le Luxembourg a besoin d'une économie forte en tant que garant d'un système social étendu. Pour le DP, les petites et moyennes entreprises sont le pilier de notre économie. Elles ne créent pas seulement des emplois, mais sont aussi fortement ancrées dans notre pays. En matière de politique économique, nous misons sur des modèles innovants et créatifs pour soutenir les jeunes entreprises, les PME classiques et les investisseurs dans les secteurs de l'avenir. Nous considérons la numérisation comme une chance que nous voulons utiliser de manière responsable, dans l'intérêt des habitants.

Notre politique vise clairement à concilier les différents besoins dans la vie des personnes. Famille ou profession ? Cette question ne se pose pas pour nous : nous voulons que les parents passent plus de temps avec leurs enfants et puissent en même temps avoir du succès dans leur vie professionnelle. Nous avons également prouvé qu'il n'est pas une contradiction d'investir davantage dans des domaines tels que l'éducation, la mobilité et le logement et de maîtriser en même temps les finances publiques. Nous n'opposons pas l'économie à l'écologie. Nous sommes convaincus que nous devons unir les deux de manière judicieuse pour développer notre pays de manière durable et responsable.

Il n'est pas nécessaire de choisir parmi les deux options, mais il faut combiner les deux. Cette attitude tournée vers les solutions fait depuis toujours partie de l'identité de notre pays, notamment quand il s'agit de tenir compte des intérêts des employés et des patrons ou de gérer notre diversité linguistique. Voilà la base du modèle du succès du Luxembourg, à l'aide duquel nous continuerons de mener notre pays vers un avenir sûr.

Voilà ce que représente pour nous « Zukunft op Lëtzebuergesch ».

Corinne Cahen
Présidente du parti

Xavier Bettel
Tête de liste au niveau national

Politique fiscale : alléger équitablement la charge fiscale des citoyens et encourager l'esprit d'entreprise

Le DP continuera dans sa lignée d'une politique fiscale résolument tournée vers l'allègement fiscal des classes moyennes. Tout au long de la période de législature en cours, le gouvernement dirigé par le DP a graduellement assaini les finances publiques, créant ainsi les conditions nécessaires à la transposition d'allègements fiscaux ultérieurs. Ceci lui a permis de mettre en œuvre une large réforme fiscale qui a renforcé l'équité fiscale et qui a engendré des réductions d'impôts au bénéfice des petits et moyens revenus. Au total, les citoyens ont vu diminuer leur charge fiscale de plus de 300 millions d'euros par an.

Dans le but déclaré de réagir face à un environnement international en constante mutation et de renforcer la compétitivité des entreprises, le gouvernement a ramené le taux de l'impôt sur les sociétés de 21% à 18%. Les petites entreprises ont même bénéficié d'une réduction fiscale qui a fait passer leur taux de 20% à 15%. Une politique fiscale qui est au service de la compétitivité des entreprises renforce le pôle économique luxembourgeois, crée des emplois et génère des recettes qui pourront finalement être investis au bénéfice et dans l'intérêt des citoyens de notre pays. Le DP prône une politique fiscale équitable et juste face aux entreprises, de manière à ce qu'elles soient en mesure de verser leur contribution financière au budget national d'un côté, et à ce qu'elles puissent néanmoins disposer de moyens d'investissement suffisants pour innover et développer leurs activités entrepreneuriales de l'autre côté.

Le DP continuera à l'avenir à faire bénéficier les citoyens et les entreprises de la prospérité de l'économie luxembourgeoise au moyen de dégrèvements fiscaux. En effet, grâce à la politique budgétaire responsable que le gouvernement dirigé par le DP a menée au cours de la présente législature, ce dernier sera en mesure d'opérer de nouveaux allègements au profit des citoyens du pays. Au-delà, des déductions fiscales supplémentaires sont prévues au profit des entreprises – surtout PME – afin de renforcer leur compétitivité.

Introduire des allègements fiscaux pour les citoyens et renforcer l'équité du modèle fiscal luxembourgeois

Le DP est d'avis que les citoyens doivent pouvoir participer aux bénéfices générés par l'économie prospère du pays au moyen d'allègements fiscaux. Grâce à une politique financière prudente menée durant toute la législature par le gouvernement dirigé par le DP, de nouvelles marges de manœuvre budgétaires ont pu être créées en vue d'une nouvelle réforme de l'impôt des personnes qui allégera davantage la charge fiscale des classes moyennes et des familles.

Qui plus est, le DP reconsidérera l'actuel régime fiscal qui privilégie les couples mariés ne disposant que d'un seul revenu. L'imposition séparée (Ehegattensplitting) des revenus au sein des couples date d'une époque où la distribution des rôles entre époux était encore une autre. Alors que le mari travaillait pour subvenir aux besoins de la famille, la femme se consacrait la plupart du temps principalement sur les tâches ménagères et sur l'éducation des enfants et ne disposait souvent d'aucun revenu propre.

Cette image traditionnelle du couple, voire du ménage, ne répond plus aux réalités socioéconomiques de nos temps modernes. Le DP défend dès lors un modèle fiscal neutre indépendant du mode de vie commun choisi par les contribuables. Le DP entend séparer progressivement l'avantage fiscal basé sur le simple fait d'être marié ou pacsé pour le coupler à la présence d'enfants. L'individualisation optionnelle, qui fut introduite en 2017, représente le premier pas vers un système qui généralise progressivement l'imposition individuelle aussi

pour les couples mariés ou pacsés. Le DP poursuivra de manière conséquente les efforts engagés sur la voie de l'imposition individuelle et veillera à ce que personne ne soit désavantagé par rapport à sa situation actuelle. Cette approche garantira aussi d'aboutir à moyen terme au non-reclassement fiscal des conjoints survivants (classe 1a).

NON aux droits de succession en ligne directe – OUI à des ajustements supplémentaires en ligne indirecte

Les droits de succession n'ont guère subi de changement au cours des dernières décennies alors que les taux d'impôts sur les salaires ont régulièrement été revus à la baisse. En 2018, le DP a déjà exonéré de l'impôt sur la succession les couples mariés et pacsés même sans descendance directe. Le DP ajustera vers le bas en outre les droits de succession en ligne indirecte conformément au développement de l'inflation dans le passé. A noter encore que le DP s'oppose strictement à toute introduction de droits de succession en ligne directe.

Renforcer l'équité sociale au moyen d'une réforme de l'impôt foncier

Avec l'aide des communes, le DP reformera l'impôt foncier qui est basé sur un système obsolète. Le DP entend introduire une franchise sur l'impôt foncier qui grève les biens immobiliers des propriétaires qui habitent eux-mêmes dans leur appartement ou maison.

Appliquer le taux de TVA super-réduit sur les rénovations de logements et de bâtiments vieux de 10 ans

L'assainissement énergétique des anciens bâtiments constitue un aspect déterminant afin d'atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique. C'est en effet l'assainissement énergétique des bâtiments d'habitation existants qui permet aux occupants d'économiser de l'argent à moyen terme. C'est la raison pour laquelle le DP appliquera le taux super-réduit de 3% sur les rénovations de logements et de bâtiments existants sous condition qu'ils aient plus de 10 ans, et non 20 ans comme c'est encore le cas à l'heure actuelle.

Alléger fiscalement les travaux de réparation et les voitures électriques

Selon la devise « réparer au lieu de jeter », le DP appliquera le taux super-réduit de 3% sur tous les travaux de réparation. L'objectif déclaré en étant de prolonger la vie des objets usuels et de promouvoir l'économie circulaire.

Les moyens de transport électriques sont un élément déterminant de la mobilité à faibles émissions de l'avenir. Dans le but de promouvoir davantage l'électromobilité, le DP introduira un taux super-réduit de 3% qui sera applicable sur les moyens de locomotion électriques (voitures électriques, vélos électriques, pederlecs, trottinettes électriques, etc.).

Sortir progressivement du tourisme à la pompe

Le retrait progressif du tourisme à la pompe fut déjà lancé à l'initiative de l'actuel gouvernement dirigé par le DP. Comme par le passé, plutôt que de prendre des mesures hâtives qui ne conduiraient qu'à la baisse abrupte des rentrées en termes d'accises, le DP veillera à poursuivre sur la voie d'un retrait continu et réfléchi.

Permettre la concurrence fiscale au niveau européen

Le DP défend l'approche d'une concurrence fiscale équitable au niveau européen. A nos yeux, les projets d'harmonisation fiscale de l'UE devraient se borner à l'assiette imposable et ne réduire en aucun cas la souveraineté des États membres en ce qui concerne la fixation des différents taux d'imposition.

Aussi, nous ne pouvons qu'acquiescer à une imposition plus équitable des géants de l'internet. Adopter une solution prématurée à échelle européenne renferme à nos yeux toutefois le danger

de dissuader les entreprises innovatrices. En revanche, nous visons à réaliser un compromis international au niveau de l'OCDE. Un pareil *level playing field* présenterait des risques bien moindres pour notre compétitivité.

NON à l'imposition de l'économie numérique et des transactions financières

Aux yeux de certains, l'idée d'un impôt sur les transactions financières constitue le remède miracle pour prévenir une spéculation excessive. Or, un tel impôt frapperait principalement les petits investisseurs, puisque les institutions financières feraient supporter les coûts à leurs clients. Il est évident que l'imposition des transactions financières n'est réalisable que si tous les États membres l'adoptent pour parvenir à un *level playing field*.

Dans le domaine de l'imposition de l'économie numérique, la Commission européenne a fait une avancée en direction d'un système commun de taxe sur les services numériques. Le DP se montre critique à l'égard de cette initiative puisqu'une telle démarche européenne isolée nuirait à la compétitivité de l'Europe dans le contexte international.

Une politique fiscale qui encourage l'innovation et la création d'emplois

Les règles internationales en matière de fiscalité des entreprises entraîneront probablement de nouveaux ajustements du paysage fiscal. Le DP suivra de près les négociations qui seront menées sur la scène européenne et défendra le maintien de la compétitivité de l'UE face aux pays tiers.

Le DP défendra en outre la préservation de l'attractivité fiscale de la place économique luxembourgeoise afin d'offrir aux entreprises la possibilité d'innover et de créer des emplois. Etant donné que l'assiette fiscale des entreprises sera élargie dans le cadre des régimes internationaux, le DP reverra par conséquent à la baisse tant le taux de l'impôt sur les sociétés que l'impôt sur les revenus de dividendes. Le DP rapprochera le taux d'impôt global nominal qui est actuellement de l'ordre de 26,01% aux taux moyens en vigueur en Europe et dans les pays de l'OCDE.

Alléger fiscalement les petites et moyennes entreprises

La réforme fiscale opérée au cours de l'actuelle législature a permis d'alléger notablement la charge fiscale des petites entreprises aux chiffres d'affaires faibles, et a surtout été menée dans le but de promouvoir les entreprises jeunes et innovatrices. Suivant ce modèle, le DP renforcera son soutien aux PME ayant un chiffre d'affaires et un nombre d'employés restreints et continuera à réduire le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités au profit des petites et moyennes entreprises.

Simplifier l'imposition des avantages en nature

Bon nombre d'employeurs octroient des prestations en nature supplémentaires à leurs salariés. Le DP continuera à simplifier les règles fiscales qui s'appliquent aux particuliers, surtout en ce qui concerne l'imposition des dits *avantages en nature*.

Favoriser fiscalement les investissements de particuliers dans les entreprises start-up

Afin d'améliorer l'accès au financement des jeunes start-ups (aussi dans les domaines du commerce et de l'artisanat) et de stimuler l'économie luxembourgeoise, le DP introduira des incitations fiscales pour les particuliers qui investissent dans des jeunes entreprises innovatrices. Cette mesure permettra ainsi aux jeunes start-ups luxembourgeoises de bénéficier d'investissements de personnes privées. Dans le cas d'une participation continue de trois ans, le particulier-investisseur reçoit un crédit d'impôt d'un montant qui est équivalent à une partie définie de son investissement. L'investissement doit atteindre une somme minimale par

entreprise et le crédit d'impôt sera plafonné par personne et par année. Notons qu'au Luxembourg, un premier fonds de microfinance pour l'économie locale est déjà en place. Le DP renforcera son soutien en matière d'octroi de microcrédits aux entreprises locales.

Poursuivre le processus de modernisation de l'Administration des contributions directes

Le DP poursuivra ses efforts déjà engagés en vue de la modernisation de l'Administration des contributions directes du Grand-Duché de Luxembourg. Les bénéfices de technologies et d'outils modernes (notamment la mise en place d'une application mobile pour téléphones portables) seront mis à profit par les services de cette administration pour mieux pouvoir tenir compte des besoins des utilisateurs.

Education et formation : des perspectives d'avenir équitables pour nos enfants

L'éducation de nos enfants est la ressource primordiale de notre pays. Elle permet surtout aux jeunes gens de trouver leur propre voie. L'accès à la formation de qualité, universelle, constitue un droit de l'homme et est non seulement indispensable à la force économique et à la capacité innovatrice du Luxembourg, mais surtout au développement individuel de chaque personne. L'éducation est finalement la condition sine qua non pour une participation active de citoyens matures et responsables à la vie professionnelle, politique et sociale.

L'éducation est par conséquent au service des hommes et de la société et doit donc s'adapter régulièrement à cette dernière. Au cours des dernières années, le système éducatif s'est ouvert à la société. Les nouvelles offres de formation ont été adaptées à l'éventail des différents talents et biographies langagières, ainsi qu'aux nouvelles exigences socioéconomiques. Chaque étudiant doit avoir une chance équitable et avoir accès à une formation de qualité et à un bon diplôme.

Une offensive qualité dans le domaine de la garde d'enfants, l'octroi de 20 heures hebdomadaires gratuites au titre de l'éducation plurilingue pour chaque enfant, la mise en place de directions régionales dans l'enseignement fondamental, une réforme qui n'a que trop tardé de l'éducation différenciée, l'adaptation progressive de la formation professionnelle, la réforme des lycées, l'introduction d'un nouveau cours intitulé « vie et société », une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire, Jamais auparavant autant de réformes profondes de l'éducation n'ont été décidées ou transposées au cours d'une seule législature dans le but de moderniser et de rendre notre système éducatif plus accessible au niveau social.

La politique de l'éducation du DP repose sur cinq principes qui garantiront à tous les enfants de meilleures chances et perspectives d'avenir :

1. Continuité et qualité des réformes

Dans les années à venir, le DP concentrera ses efforts sur la transposition, l'évaluation et le développement de ces réformes. Il est essentiel d'y consacrer le temps nécessaire pour qu'elles puissent déployer les effets pourchassés. Des adaptations hâtives, voire même la suppression des réformes introduites, risqueraient de retarder notre système éducatif de plusieurs années et seraient irresponsables et aucunement justifiables face aux élèves, aux parents d'élèves et au corps enseignant.

2. L'enfant au centre

Avec la création d'un ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le DP a réuni sous un même toit l'ensemble des domaines qui couvrent tant le soutien des capacités que le soutien aux enfants et aux jeunes. Ceci a permis de transposer une politique qui place l'enfant au centre et qui n'a pas subi de contraintes administratives. L'échange conceptuel entre l'éducation formelle et non-formelle a donné naissance à des enrichissements mutuels et des progrès dans de nombreux domaines. Le DP continuera aussi à l'avenir à développer le système éducatif luxembourgeois sur les piliers de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle.

3. Des écoles différentes pour des talents différents

Lors des débats menés sur l'éducation des dernières décennies, *l'unique véritable modèle scolaire* figurait toujours au centre des querelles. Le DP s'est engagé en faveur d'un paysage éducatif diversifié, qui miroite la diversité des talents et intérêts des enfants et adolescents au Luxembourg. Si nous voulons vraiment développer l'enseignement luxembourgeois à l'avenir et oublier les débats infertiles sur l'éducation des dernières décennies, nous devons développer ultérieurement la diversité de l'offre éducative.

4. Confiance et autonomie

Les réformes dictées d'en haut n'ont jamais eu le mérite d'améliorer un système éducatif de manière durable. La politique doit dicter des objectifs de qualité, pourtant la voie à suivre pour y accéder diffère de région à région et d'institution à institution. La multitude des approches et des concepts représente un enrichissement pour notre système éducatif. Le DP mise dès lors sur un partenariat avec les directions, les instituteurs et éducateurs dans le but déclaré de développer davantage le système éducatif luxembourgeois. Cette base de confiance devra être renforcée dans les années à venir.

5. Innovation et modernisation

Au cours des cinq dernières années, le DP a fait un investissement notable dans la force d'innovation de notre système éducatif. Ceci notamment dans le domaine des nouveaux médias et du numérique, mais aussi de l'entrepreneuriat et du développement durable. Les nouvelles technologies et médias sont intensément étudiés tant en guise de matière scolaire qu'en guise d'outil pédagogique. Au moyen de ces réformes et bien d'autres encore, le DP s'applique à rattraper un retard de nombreuses années, accusé par le système éducatif national. Ces efforts doivent être poursuivis afin de rester en phase avec les développements de notre société.

L'accueil des enfants et la petite enfance

Institutionnaliser le Conseil scientifique pour l'accompagnement du programme d'éducation plurilingue

Lors de l'introduction du programme d'éducation plurilingue pour les enfants de 1 à 4 ans, le DP a mis en place un Conseil scientifique composé de scientifiques renommés nationaux et internationaux dont la mission est d'accompagner scientifiquement la mise en œuvre du projet. Ce conseil sera institutionnalisé et assistera le ministère lors du processus de développement ultérieur de la qualité dans le domaine de la garde et de l'accueil des enfants.

Créer un département pour l'innovation et le développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle

A l'image du SCRIPT dans le domaine de l'éducation formelle, le DP élargira le *Service National de la Jeunesse* en créant un département pour l'innovation et le développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle. Les deux départements collaboreront étroitement à l'avenir.

Mettre en place des agences de formation continue accréditées

En guise de nouvel élément du développement de la qualité dans le secteur de l'éducation non-formelle, le DP garantira la qualité des offres en formations continues prescrites par la loi. A cet effet, il est prévu de mettre en place des agences de formation continue accréditées qui garantiront une offre en formations de haut niveau.

Développer de nouvelles formations spécialisées dans le domaine de l'accueil des enfants

Le DP développera de nouvelles formations de niveau DAP (*Diplôme d'Aptitude Professionnelle*) et améliorera ainsi l'effectif du personnel enseignant qualifié dans les structures. La formation de l'éducateur sera évaluée et adaptée le cas échéant.

Réformer le Chèque-Service

Le système mis en place pour soutenir financièrement l'accueil des enfants s'avère compliqué et opaque. Par conséquent, le DP entend le remplacer par un autre système plus performant. Une structure d'audit du ministère garantira dans les années à venir que ce sont bien les parents qui bénéficieront des aides financières investies par l'Etat.

Élargir le rôle et transformer les maisons relais en centres familiaux

A l'heure actuelle, l'offre des maisons relais vise principalement des activités extrascolaires avant et après les cours scolaires. Le DP veut élargir ce concept et transformer les maisons relais en points de rencontre pour les parents qui privilégient de manière générale l'échange entre les parents et les professionnels. A côté du centre culturel, le centre familial jouera un rôle majeur dans la vie communale, dans la mesure où il offrira des activités qui sont placés dans le contexte de l'éducation, des enfants et du rôle joué par les parents.

Promouvoir la construction de Maisons d'éducation (Bildungshäuser)

Le DP encouragera les constructions intégrant école et maison relais sous un même toit et où les espaces fonctionnels pourront être aménagés et utilisés en commun. Ceci permettra de construire des espaces communs plus grands et conférera aux deux institutions un mode de fonctionnement qui placera l'enfant au centre des attentions.

Initier le projet des « parents de quartier » dans les quartiers à forte densité d'immigrés

Dans le cadre d'un projet-pilote, le DP entend mettre à l'épreuve le concept des *mères et pères de quartier*, tel qu'il existe non seulement dans une série d'états fédéraux de l'Allemagne, mais également au Danemark, au Pays-Bas et en Suisse. Souvent, les « *parents de quartier* » sont eux-mêmes issus de familles d'immigrés et sont des multiplicateurs dans la mesure où ils pourront faire bénéficier d'autres parents immigrés d'informations autour de thèmes comme l'éducation ou encore la formation et la santé, à l'occasion de visites à domicile.

Introduire une navette « clubs enfants » dédiée aux associations et clubs pour jeunes et enfants (Kindervereinsbus)

En collaboration avec les communes, le DP mettra en place un service de navette dédié aux associations afin de transporter les élèves de l'enseignement fondamental de l'école/la maison relais vers les centres sportifs ou culturels où se déroulent les activités extrascolaires. Ce nouveau service, préfinancé par les communes et remboursé par l'Etat, permettra d'un côté de décharger les parents dans l'organisation de leur vie quotidienne, et de l'autre côté, de promouvoir la vie associative locale qui joue un rôle majeur dans la cohésion sociale au sein des villes et villages du pays.

Mettre en place un organe national représentatif des parents dans le secteur de l'éducation non-formelle

Afin de conférer une voix aux parents dont les enfants bénéficient des services d'accueil reconnus par l'Etat, le DP créera un organe national représentatif des parents. D'un côté, le but est de renforcer la participation systématique des parents au processus de la démarche qualité dans les structures de garde d'enfants. De l'autre côté, l'organe de représentation des parents est censé conforter les parents dans leur rôle, et au-delà, représenter un point de contact pour les parents qui rencontrent des problèmes avec les structures d'accueil. Par ailleurs, le DP

encouragera la collaboration entre la maison relais et les associations sportives et culturelles locales.

Promouvoir une alimentation saine

Le DP continuera à s'engager en faveur de l'implémentation d'une alimentation saine dans les structures de garde d'enfants. Une alimentation équilibrée, qui répond aux besoins des enfants, ainsi que la formation adaptée du personnel des structures d'accueil devront également continuer à être assurées à l'avenir.

Élargir l'échange entre les parents et les éducateurs dans l'ensemble des crèches et maisons relais

Le DP continuera à promouvoir l'échange entre les éducateurs et les parents. Les crèches et maisons relais doivent disposer d'une documentation spécialisée qui doit permettre aux parents de mieux s'informer sur l'éducation de leurs enfants.

Développer *Staarkanner.lu*

La plateforme internet intitulée *staarkanner.lu* sera développée ultérieurement pour servir de site privilégié aux parents, qui y peuvent commander gratuitement des brochures d'information et du matériel didactique.

Mettre des livres pour enfants à la disposition gratuite des parents (et enfants)

Des études scientifiques ont prouvé que les situations de communication intensive (telle la lecture d'un livre avec l'enfant) jouent un rôle déterminant dans le développement cognitif et langagier des enfants. C'est la raison pour laquelle le DP offrira gratuitement un livre pour enfants par an aux enfants en âge préscolaire. Ce geste sera accompagné d'une sensibilisation des parents. Au-delà, le DP encouragera la création de mini-bibliothèques pour les enfants dans les quartiers, notamment par la mise en place de petites armoires-bibliothèques sur les aires de jeux. L'objectif déclaré de ce concept est d'encourager le contact précoce avec les livres et de stimuler les capacités de lecture des enfants.

Donner un aperçu sur l'offre en services d'accueil et de garde des enfants

Dans un paysage scolaire où l'offre s'est fortement développée ces dernières années, il devient de plus en plus difficile de garder la visibilité nécessaire pour faire un choix éclairé. C'est la raison pour laquelle le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a présenté récemment le site internet *mengschoul.lu*. Ce site est censé être un instrument d'orientation à disposition des élèves et parents qui sont à la recherche d'une offre éducative répondant à leurs besoins. Le DP créera un portail similaire pour donner un aperçu sur les offres en structures d'accueil des enfants et de la petite enfance. Cette plateforme renseignera les parents intéressés sur les crèches et maisons relais situées à proximité et fournira au-delà toutes les informations utiles sur les structures elles-mêmes.

La jeunesse

Élargir l'offre en logements encadrés et en logements pour jeunes

Afin de soutenir ponctuellement les jeunes et jeunes adultes dans la phase de transition vers l'âge adulte, le DP élargira l'offre en logements pour jeunes et en logements encadrés à échelle nationale.

Aménager des lieux de rencontre pour jeunes dans les établissements de l'enseignement secondaire

L'enseignement doit s'inspirer des expériences faites dans le cadre des activités en faveur de la jeunesse. Afin que l'école puisse s'ouvrir et devenir également un lieu de vie des jeunes gens,

tous les établissements de l'enseignement scolaire seront dotés de salles de rencontres pour jeunes où ces derniers auront la possibilité de passer leur temps libre et d'organiser leurs loisirs de manière autonome.

Stimuler les jeunes au moyen d'animations socio-éducatives et de programmes de workshops

Le projet-pilote dénommé *Outreach Youth Work* a donné de nouvelles impulsions à l'activation des dits NEETs (*Not in Education, Employment or Training*). Le DP développera cet élan et visera une étroite mise en réseau de toutes les mesures déjà en place dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse. Les programmes d'activation du SNJ seront également élargis. Au-delà, le DP identifiera un coordinateur qui aura pour mission d'harmoniser l'éventail de l'offre d'accompagnement de la Garantie pour la jeunesse.

Développer l'offre en internats et adopter la loi qualité

Le DP continuera à élargir l'offre en internats et développera un cadre qualité. Au cours des dernières décennies, le rôle des internats a changé dans la même mesure que le public-cible. Le cadre devra tenir compte de ces évolutions.

Le soutien à la jeunesse

Développer un cadre qualité pour le travail de soutien aux jeunes

Suivant l'exemple des plans cadre dans les domaines de l'accueil des enfants et du travail avec les jeunes, le DP développera un cadre qualité qui jettera les bases du développement qualité dans le contexte de l'aide et du travail de soutien aux jeunes.

Endosser une responsabilité nationale

Le DP élargira l'offre des services de soutien aux jeunes et réduira le nombre de jeunes qui sont logés à l'étranger. C'est l'unique moyen pour leur garantir ultérieurement une meilleure insertion dans la société luxembourgeoise.

La gouvernance de la politique d'éducation

Renforcer le modèle luxembourgeois (*Lëtzebuenger Modell*) de l'éducation

Le DP rassemblera tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'éducation autour d'une table (*Lëtzebuenger Bildungsdësch*). La mission de ce groupe indépendant sera de contribuer à objectiver les débats autour de l'éducation et de la formation, de trouver un consensus social dans les dossiers et projets éducatifs majeurs et de garantir ainsi une continuité indispensable à la politique de l'éducation qui va même au-delà de plusieurs périodes de législature. Dans le but déclaré d'aboutir à un consensus le plus large possible, le dit *Bildungsdësch* réunira tous les acteurs concernés, à savoir les enseignants, les élèves, les directeurs d'écoles, les parents, mais également des acteurs du monde scientifique ainsi que de la société civile, qui seront représentés par le truchement de l'*Observatoire national de la qualité scolaire*, récemment créé, et du *Conseil national des Programmes*. Le Parlement sera de même invité à participer aux travaux du *Lëtzebuenger Bildungsdësch*, afin de garantir l'impartialité des propositions. Ce n'est qu'au moment où un consensus sur les questions les plus importantes de la politique de l'éducation sera atteint, qu'un développement serein et continu de tout le système sera garanti. Après tout, ce sont les conditions sine qua non d'une éducation de qualité.

L'enseignement fondamental

Développer les directions régionales de l'enseignement fondamental

Les directions régionales de l'enseignement fondamental créées en 2017 seront ultérieurement développées et leurs effectifs administratifs augmentés. Leurs compétences en matière de recrutement face aux communes seront tirées au clair. Les directions se focaliseront sur le développement de l'enseignement dans les cinq ans à venir.

Créer des guichets uniques dans le domaine de l'éducation

Dans toutes les parties du pays, les directions de région fourniront l'ensemble des informations et réponses aux questions sur l'éducation, ceci sous forme d'un guichet unique pour l'éducation.

Créer de nouvelles perspectives de formation pour le corps enseignant

Le DP créera des perspectives concrètes pour les enseignants souhaitant faire des formations spécialisées, notamment dans les domaines de l'inclusion, du numérique et de la gestion pédagogique.

Élaborer des filières de master dans le domaine de l'éducation en collaboration avec Uni.lu

L'Université du Luxembourg devra orienter son offre vers des filières de master dans les domaines de la pédagogie spécialisée, de la gestion pédagogique et des technologies éducatives (*Educational Technologies*).

Engager des enseignants spécialisés dans le domaine des compétences numériques (I-CM)

A côté du pool existant d'enseignants pour enfants à besoins spécifiques (I-EBS), d'autres enseignants spécialisés dans les domaines des nouveaux médias et *digital skills* seront employés dans l'enseignement fondamental dans le but d'aider les écoles à développer des stratégies relatives à l'utilisation des nouvelles technologies dans les cours. Les dits I-CM continueront à être principalement des enseignants de classe et bénéficieront d'une dispense pour se consacrer aux questions des ICT.

Garantir une formation continue qui réponde aux exigences ECTS

Afin de permettre aux enseignants de s'approprier des compétences spécifiques qui sont d'une grande importance pour les écoles, l'IFEN (*Institut de formation de l'Éducation nationale*) offre en collaboration avec Uni.lu des cours de formation continue qui répondent aux exigences du système ECTS (*european credit transfer system*) et qui peuvent être pris en considération pour un master. Cette approche devra permettre de collecter des points-crédits ECTS pendant plusieurs années et d'acquérir de la sorte un diplôme de master.

Introduire le codage de manière ludique dans l'enseignement fondamental

Le DP sensibilisera les enfants de l'enseignement fondamental d'une manière ludique à la logique de la programmation. Des modules adaptés seront développés pour les cours de sciences naturelles et intégrés par la suite dans les cours de mathématiques.

Développer une offre de formations digitales pour les cours de langues

L'enseignement en ligne dans le domaine des mathématiques a été introduit avec grand succès dans les écoles luxembourgeoises au cours des dernières années. Le DP développera une offre semblable pour l'enseignement des langues allemande et française. C'est surtout au niveau des cours de langues que le matériel pédagogique digital peut promouvoir la différenciation de l'enseignement.

Construire une plateforme d'exercices digitale pour les élèves

Les élèves qui présentent un déficit scolaire sont actuellement tributaires de l'offre en matériels pédagogiques de qualité très variable sur le marché libre. Ensemble avec les producteurs de matériels scolaires, le DP mettra au point une plateforme digitale qui garantira un appui scolaire de très bonne qualité et qui sera librement accessible à ce public-cible.

Permettre un soutien scolaire et une aide aux devoirs par les enseignants dans tout le pays

La question des leçons d'aide aux devoirs entre les écoles fondamentales et les maisons relais reste sans réponse. Le DP rendra le système d'indemnisation des aides aux devoirs par des employés qualifiés plus attractif et garantira une offre étendue ensemble avec toutes les écoles du pays.

Évaluer le mode de fonctionnement en cycles scolaires

L'organisation en cycles scolaires devrait motiver les écoles à renforcer la différenciation de l'enseignement. Pourtant, nombreuses sont celles qui ne sont qu'à leurs débuts pour ce qui est de cette idée. Le DP évaluera le concept et l'adaptera par la suite aux réalités vécues dans le milieu scolaire.

Évaluer et repenser le cas échéant le système de calcul du contingent

Par le recours à un index socio-économique, la répartition des ressources dans le système scolaire luxembourgeois était censée devenir plus juste et contribuer à renforcer l'équité des chances parmi les élèves. Force est néanmoins de constater qu'en pratique, il y a des régions et des écoles au Luxembourg qui doivent relever des défis bien plus importants que d'autres. Le nombre d'élèves ayant développé des compétences qui ne sont pas reprises dans le programme pédagogique témoigne de ces défis. Le DP évaluera le système de calcul qui repose sur des contingents et le remplacera par un système qui permettra de mieux tenir compte des défis et problèmes rencontrés par certaines écoles.

Poursuivre dans la voie de l'inclusion dans l'enseignement fondamental

Avec la réforme de l'*Éducation Différenciée*, le DP a transposé un réel changement de paradigme dans le domaine de l'inclusion, ce qui constitue pour le Luxembourg une avancée de plusieurs décennies. Dans l'enseignement fondamental, les efforts de soutien seront poursuivis afin de permettre d'employer au moins un enseignant spécialisé par école, dédié aux enfants à besoins spécifiques (I-EBS). Les effectifs des *Équipes de Soutien pour Enfants à Besoin* (ESEB) seront renforcés si besoin en est, tout comme le soutien ambulatoire presté par les centres de compétences nationaux.

Créer des centres thérapeutiques pour les enfants perturbés souffrant de graves troubles du comportement

Le DP créera des centres socio-thérapeutiques pour les cas vraiment exceptionnels où des problèmes d'extrême gravité empêchent toute scolarisation régulière et normale des enfants.

Introduire des espaces dédiés aux parents dans l'enseignement fondamental

Le DP s'engagera en faveur de l'aménagement, dans la mesure du possible, d'espaces pour les parents dans les écoles du fondamental, qui permettront un contact et un échange réguliers entre parents et enseignants. Ces espaces sont également censés jouer le rôle de vitrine où les écoles présentent les travaux réalisés avec les enfants et où les parents bénéficieront d'informations précieuses autour de thèmes majeurs de l'éducation.

Apprendre en bougeant – élargir le projet *Bewegte Schule – clever move*

Afin de lutter contre le manque d'exercice de nombreux enfants, le DP continuera à soutenir et à élargir le projet *Bewegte Schule – clever move* dans l'école fondamentale et dans les maisons relais. Ce projet consiste à introduire 15 à 20 minutes d'exercice physique supplémentaire pendant les heures de cours à l'école ainsi que celles passées à la maison relais. Au moyen de l'introduction de phases de relaxation et de pauses actives, ou encore de stations de mouvement dans les salles de classe et de séances d'apprentissage en bougeant, les enfants sont sensibilisés et prennent goût à l'exercice physique et renforcent en même temps leur concentration ainsi que leurs capacités d'apprentissage.

Réduire la charge administrative

Le DP réduira progressivement la charge administrative des enseignants, des parents et des directions d'écoles. Dans une première phase, la digitalisation généralisée de l'ensemble des procédures administratives permettra de simplifier le flux des informations et la présentation des demandes auprès des directions et du ministère. Par la suite, la mise en place, par le DP, d'une *task-force* qui sera composée de représentants du corps enseignant, des directions d'écoles et du ministère, donnera naissance à des propositions concrètes en vue de la réduction des charges administratives.

Analyser et harmoniser les méthodes d'évaluation

Dû aux différentes réformes qui ont été faites lors de la dernière période de législature, différentes méthodes d'évaluation existent selon le niveau scolaire. Le DP fera évaluer toutes ces méthodes par un organisme externe et essaiera d'harmoniser les principes de base de l'évaluation. Le premier but de l'évaluation doit être de documenter le développement scolaire d'une manière qui soit compréhensible pour tous les acteurs en jeu, afin de leur permettre de décider en connaissance de cause sur la promotion de l'élève. Parallèlement, il est essentiel d'éviter que les élèves ne soient démotivés à cause d'une culture négative de l'erreur.

L'enseignement secondaire et la formation professionnelle

Garantir la liberté de conception et de décision des écoles

Au cours de la dernière période de législature, l'enseignement fondamental ainsi que l'enseignement secondaire ont bénéficié d'un renforcement notable de leur liberté de conception et de décision. L'autonomie des écoles a été sensiblement accrue, de même que la confiance placée dans les enseignants. Le DP continue à plaider en faveur de la souveraineté des écoles en ce qui concerne le développement des profils, les finances, les ressources humaines et les contenus pédagogiques. Le rôle de la politique est de continuer à définir des objectifs clairs et harmonisés à l'échelle nationale, que les écoles devront atteindre dans le cadre de la marge de manœuvre qui leur est conférée.

Garantir une offre d'écoles différentes pour des élèves différents

Le DP ne veut pas d'une solution universelle pour l'ensemble des élèves. La diversification de l'offre des écoles publiques lancée à l'initiative du DP sera reconduite lors de la prochaine législature. Le pays a besoin d'écoles qui reflètent la multitude des talents et des besoins de nos élèves. Au vu de l'hétérogénéité croissante des élèves, les écoles devront continuer à bénéficier d'un appui qui leur permettra de concevoir leur propre profil et de s'adapter aux réalités locales, socio-culturelles et langagières de leurs élèves respectifs.

C'est la raison pour laquelle le paysage scolaire luxembourgeois devra continuer à élargir son offre afin de pouvoir donner à chaque élève la possibilité de choisir l'école qui lui convient le mieux en termes de profil et de choix professionnel. C'est la seule façon de garantir à chaque

élève une chance équitable en vue d'une bonne qualification professionnelle et d'un bon diplôme. Ce n'est qu'en acceptant les différents profils des différents élèves et en développant des offres scolaires adaptées que l'école publique pourra satisfaire aux exigences de l'objectif de garantir à chaque enfant des chances et perspectives éducatives équitables. La diversification des écoles publiques consolide l'enseignement public.

Élargir l'offre en classes à programmes d'études européens

L'ouverture de la première école internationale publique à Differdange en 2016 fut un franc succès. L'accès gratuit aux programmes de l'École européenne pour tous fut une première au Luxembourg. Entretemps, d'autres classes européennes ont vu le jour à Mondorf, à Junglinster et à Clervaux. Le DP continuera à élargir l'offre en classes à programmes d'études européens conformément à la demande. Au-delà, le DP ouvrira une nouvelle École européenne dans la région de la capitale afin de garantir une telle offre à proximité dans toutes les parties du pays.

Encourager les matières d'enseignement thématiques des écoles

Au cours de la dernière période de législature, le DP a soutenu des écoles dans leurs efforts visant à développer des profils dans les domaines ICT, Développement durable et *Entrepreneurship*. Ces écoles continueront à bénéficier de ce soutien afin de pouvoir développer des profils et domaines clés thématiques propres. Ceci renforce la diversification de l'offre scolaire et donc le choix proposé aux élèves. Car le Luxembourg a besoin d'une offre scolaire qui est aussi riche que les intérêts et les talents développés par les élèves.

Mettre les capacités de résolution de problèmes au centre

Le système scolaire luxembourgeois doit faire face au défi qui consiste à reconnaître que les compétences requises au 21^{ème} siècle ne naissent plus de l'unique reproduction de savoir (« Google étant omniscient »), mais résident plutôt dans la recherche collaborative de solutions et de réponses à des questions complexes. Les compétences incontournables résultent par conséquent du travail social et d'équipe, de la créativité, de la confiance en soi et d'une culture positive de l'erreur et du feedback. Le DP soutiendra activement les écoles qui s'orientent vers l'apprentissage collaboratif ou le *Design Thinking* dans le développement de leurs profils.

Créer une école modèle dans le sud du pays

Avec le *Lycée Ermesinde*, la région du Centre dispose d'une école qui fut créée en tant que projet-pilote offrant des méthodes alternatives d'enseignement. Le DP développera un projet similaire pour le sud du pays en collaborant avec l'Université du Luxembourg. Cette nouvelle école est censée offrir la possibilité d'illustrer des cas de bonnes pratiques dans le cadre de la formation de base des enseignants et de la formation continue à l'IFEN.

Mettre le focus sur le développement de l'enseignement

Le DP incitera les écoles à organiser des formations continues internes et des *Journées Pédagogiques* autour du thème du développement de l'enseignement. A cette fin, le DP mettra des experts à disposition des écoles qui le souhaitent, dont le rôle sera de soutenir les écoles dans leurs efforts. Finalement, la qualité de l'enseignement est fonction du facteur-clé qu'est l'enseignant et du cours qu'il dispense dans sa salle de classe.

Encourager les formations didactiques

Les enseignants sont des experts en matière d'enseignement et d'apprentissage. Afin de répondre aux exigences de ce profil, les enseignants ont besoin d'une formation solide dans les domaines de la didactique et de la pédagogie. A l'heure actuelle, cette formation est garantie en grande partie au moyen du stage pédagogique. Dans le cadre de la réforme du stage pédagogique, le DP offrira aux détenteurs de diplômes ayant suivi des formations spécialisées

davantage la possibilité d'une réduction de stage, ceci pour rétablir un parallélisme avec l'enseignement fondamental.

Aborder les déficits scolaires de manière ciblée

Trop souvent encore, le système scolaire luxembourgeois délaisse les élèves accusant des lacunes et déficits scolaires ainsi que leurs parents lorsqu'ils demandent un soutien adéquat. Le DP est d'avis que chaque élève motivé doit avoir un accès libre aux cours d'appui scolaire et à des matériaux didactiques de haute qualité dans son école qui lui permettront de combler ses lacunes dans le cadre d'un plan individualisé adapté à ses besoins. Le DP collaborera avec les écoles dans le but d'élaborer des propositions appropriées.

Organiser des séjours linguistiques pour les élèves de l'enseignement secondaire

En collaboration étroite avec les pays et leurs représentations respectives, le DP mettra sur pied un réseau de sites à l'étranger où les élèves de l'enseignement secondaire pourront suivre des cours de perfectionnement linguistique en français, en allemand ou en anglais. L'enseignement d'une langue étrangère porte les meilleurs fruits lorsque le candidat est immergé dans l'environnement linguistique et culturel du pays. Les séjours linguistiques permettent non seulement aux élèves de réduire d'éventuelles inhibitions et de communiquer activement dans la langue étrangère, mais ils encouragent également un apprentissage naturel et intuitif de cette langue. Ces colonies de vacances à vocation linguistique peuvent au-delà représenter une alternative judicieuse au travail de vacances et combler des déficits linguistiques pendant les vacances scolaires d'été.

Continuer à élargir les équipes socio-éducatives et les offres extrascolaires

Au-delà du SEPAS (*Service psycho-social et d'accompagnement scolaire*), le DP mettra en place des équipes socio-éducatives dans tous les lycées. Leur mission sera d'œuvrer dans le domaine de la prévention et de l'animation socio-éducative des jeunes et de développer toute une série d'offres pédagogiques.

Mettre fin aux heures de cours perdues pour cause d'absentéisme

Le système scolaire luxembourgeois accuse un absentéisme qui fait que, en moyenne, presque 7% des heures de cours ne sont pas prestées parce que l'enseignant est absent. Rares sont les cas où ces heures sont prestées par un autre enseignant, qui garantit alors la continuation des cours. Pour ce qui est de tous les autres cas, le DP va changer l'actuel système des dites *heures de surveillance* pour les remplacer par des activités intéressantes issues de programmes pédagogiques (entre autres de l'éducation à la citoyenneté, du développement durable ou encore de l'orientation) qui seront prestées par les équipes socio-éducatives, au grand profit des élèves.

Permettre et encourager une éducation inclusive – aussi au niveau de l'enseignement secondaire

Ce n'est qu'en atteignant, sur le long terme, des normes en matière de personnel qui sont reconnues au niveau international, que nous nous approchons d'un système scolaire inclusif. C'est pourquoi, le DP élaborera un concept d'inclusion cohérent pour les écoles du secondaire, suivant le modèle de l'enseignement fondamental, qui intégrera les centres de compétences nationaux, à savoir CAR (*Commission des Aménagements Raisonables*), CEPAS et SEPAS (*Service psycho-social et d'accompagnement scolaire*). Le DP mettra de même un nombre plus important d'enseignants formés à la pédagogie spécialisée à la disposition des écoles secondaires, afin de permettre et de garantir l'inclusion de tous les élèves. Au-delà, le nombre des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée, nouvellement créés en faveur de l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques (élèves présentant des troubles d'apprentissage, élèves précoces et à haut potentiel, développement socio-émotionnel), sera

augmenté afin de garantir le meilleur appui de toutes les écoles dans leur gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Renforcer les compétences des élèves dans le domaine des médias

La révolution digitale ne renferme pas uniquement des opportunités, mais également des risques. Au vu d'une utilisation toujours grandissante des nouveaux médias et d'internet, les questions et défis touchant à la protection efficace des élèves du fondamental et des jeunes en général ne cesse de gagner en importance. Le DP renforcera par conséquent la promotion interdisciplinaire de l'éducation aux médias dans les écoles. Face à un environnement digital et un véritable flot permanent d'informations, les enfants et jeunes doivent garder un esprit critique, savoir discerner et remettre en question des sources en toute conscience.

Équiper chaque élève d'une tablette

Tablet Computing est devenu une compétence-clé dans bon nombre de domaines professionnels et devra donc également s'insérer davantage dans le quotidien scolaire. Nous visons dès lors non seulement la généralisation des dites « classes iPad », mais au-delà un équipement *one-to-one* à court terme dans toutes les écoles. Nous voulons ainsi garantir que tous les élèves puissent bénéficier équitablement des meilleures chances de départ et de conditions d'étude identiques. A côté des compétences médiatiques fondamentales, les élèves devront également s'approprier le bagage digital pour une production créative. Parallèlement, le DP assurera que l'offre en formations continues pour enseignants dans le domaine du numérique soit élargie.

Élargir la section informatique

Dans le courant de la modernisation de l'Enseignement secondaire classique (ESC), une nouvelle section dédiée à « l'informatique et la communication » (section I) a vu le jour. Compte tenu du grand succès qu'elle a connu parmi les élèves, ainsi que de l'importante demande qui émane du secteur économique luxembourgeois, cette section I sera généralisée. Dans le cadre de leur exercice de formation des profils propres, de nouvelles écoles du secondaire seront encouragées à élargir leur offre dans le domaine de ces pôles de compétences digitaux.

Coding – LE langage de l'avenir

Dans les années à venir, le *coding* sera une compétence-clé indispensable du monde professionnel digitalisé. Malgré le fait que l'ordinateur et le smartphone sont des outils de communication quotidiens, bon nombre de personnes ne disposent néanmoins pas du savoir de base concernant le mode de fonctionnement et les langages de programmation des ordinateurs.

Dans le but déclaré de promouvoir la compréhension du monde numérique et la fonctionnalité des ordinateurs, le DP entend insérer le *coding* dans le programme scolaire. Nous voulons que les enfants du fondamental puissent déjà faire leurs premières expériences de programmation et nous souhaitons leur ouvrir le monde de la logique et des algorithmes pour y faire leurs premiers pas de manière ludique. Par la suite, les cours du secondaire couvriront les *digital skills* et l'enseignement de différents langages de programmation en tant que thèmes transversaux dans les programmes. En cela, ce sont principalement les cours de mathématiques et de sciences naturelles qui sont visés.

Promouvoir les disciplines MINT, consolider le pôle d'innovation

Le DP transposera un concept transversal de promotion des techniques et sciences naturelles au sein de l'éducation nationale. De la crèche jusqu'à l'enseignement secondaire en passant par l'enseignement fondamental, l'intérêt pour les dits cours MINT (Mathématiques, Informatique, Sciences Naturelles et Technologies) sera ainsi stimulé. Cette approche orientera les jeunes de

manière optimale dans les écoles vers les filières de formation respectives. La digitalisation galopante, la promotion de nouveaux secteurs comme l'économie circulaire, tout comme l'expansion de la place scientifique luxembourgeoise font qu'une multitude d'emplois sont créés dans les domaines des technologies et des sciences naturelles. Dans ce contexte, le DP s'engage également en faveur d'une collaboration renforcée avec les organisations étudiantes et professionnelles.

Développer le *Luxembourg Science Center*

Le *Luxembourg Science Center* qui est établi à Differdange exerce un véritable effet magnétique sur le public, que ce soit auprès des établissements scolaires et structures d'accueil ou encore auprès des familles, groupes et touristes. Des stations d'expérimentation et des workshops offrent aux visiteurs l'opportunité de découvrir le côté palpitant et excitant des sciences naturelles et des technologies. Le DP développera davantage cet espace de découverte scientifique afin d'encourager l'orientation des jeunes vers les formations et professions technologiques et scientifiques.

Valoriser la formation professionnelle

En étroite collaboration avec les chambres professionnelles, le DP continuera à encourager la formation en alternance, avec l'objectif déclaré de pallier au manque de personnel qualifié. La création d'un BTS en alternance et la possibilité de réussir parallèlement son bac ainsi qu'un DAP pendant l'année d'obtention de diplôme en font partie. Au-delà, il est prévu d'offrir pour chaque formation une formation continue appropriée, pour que les apprentis puissent passer du CCP à travers le DAP au diplôme de technicien pour pouvoir poursuivre ensuite, via le BTS, leur carrière dans l'enseignement supérieur. Ce système offrira à tous les apprentis en formation l'avantage de bénéficier des mêmes perspectives d'avenir, à l'instar des élèves du secondaire classique ou général, et leur offre au-delà la possibilité de s'orienter facilement vers le monde du travail au bout de chaque diplôme obtenu.

Le DP mettra son étroite collaboration avec les chambres professionnelles à profit pour précisément développer la formation continue dans le domaine de l'éducation professionnelle. Les centres de formation continue privés et étatiques devront proposer des offres comparables mais complémentaires, qui ouvriront le cas échéant le droit à la délivrance d'un diplôme étatique.

Instituer un régime de certification partielle et un Centre de formation professionnelle

Le DP ouvrira aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage la possibilité d'une certification partielle. A défaut de pouvoir suivre une formation CCP complète, cette certification partielle devra leur permettre de suivre néanmoins des modules isolés, certifiés. Le DP lancera plusieurs projets ciblés sur cette certification partielle.

Ouvrir un accès gratuit aux brevets de maîtrise

Dans le but de stimuler l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, le DP introduira un accès gratuit aux brevets de maîtrise.

Enseignement pour adultes et établissements d'enseignement supérieur

Élargir l'offre en formations et programmes d'études BTS et conclure des partenariats

Le DP élargira l'offre en BTS (*Brevet de Technicien Supérieur*) afin de répondre à la demande croissante en main d'œuvre qualifiée. Le BTS certifie l'acquisition de compétences professionnelles de qualité et offre donc une préparation idéale pour entrer dans le monde du travail, surtout dans les branches orientées résolument vers l'avenir et renfermant des

perspectives de développement ultérieures importantes. Le DP entend encourager l'offre scolaire prioritairement dans ces branches qui sont porteuses d'avenir.

Au-delà, le nombre de partenariats entre écoles de l'enseignement secondaire et universités et Hautes Écoles spécialisées sera renforcé afin de permettre aux étudiants du BTS de décrocher un diplôme de *bachelor* après 3 années d'études. Ceci représente une nouvelle voie qui permet d'accroître le nombre d'élèves qui s'orientent vers des études supérieures.

Créer des *Digital Learning Centers* et introduire un « chèque formation » dans l'enseignement des adultes

Les progrès technologiques galopants lancent de nouveaux défis tant aux entreprises qu'aux employés de ces dernières. C'est la raison pour laquelle le DP créera des dits *Digital Learning Centers*, équipés d'une plateforme de formation digitale qui ouvre un accès libre et gratuit sur les contenus de formations notamment offertes par l'Université, les établissements de l'enseignement pour adultes, ou encore l'IFEN et l'INAP. Il est également prévu d'équiper ces centres de ressources techniques (studios de mixage sonore et vidéo) qui peuvent être utilisés à des fins de création digitale en régie propre et à titre gratuit.

Dans ces centres, un accent particulier est mis sur la formation (continue) dans le domaine numérique. Au moyen de l'introduction d'un « *chèque formation* », le DP offrira à chaque salarié intéressé la possibilité de suivre gratuitement un cours d'introduction dans les bases du monde professionnel digitalisé.

« Digital Learning Hub » – création d'un centre de compétences numérique pour le Luxembourg

voir le chapitre Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

Garantir la qualité de la formation professionnelle continue

En étroite collaboration avec les chambres professionnelles, le DP créera une agence d'accréditation dont la mission sera de promouvoir la qualité de la formation professionnelle continue et de garantir la transparence sur le marché de la formation continue. Seuls les prestataires et formations accrédités bénéficieront à l'avenir des subventions allouées par l'État.

Renforcer l'éducation des adultes

Le chemin qui mène vers une société fondée sur la connaissance passe inévitablement par la formation continue et le *lifelong learning*. C'est pourquoi le DP renforcera l'éducation des adultes au Luxembourg. Ce faisant, les locaux et infrastructures de l'enseignement secondaire seront davantage mis à profit. Le département compétent auprès du ministère se chargera de la coordination des offres. Au moyen de la validation d'acquis antérieurs, de l'expérience professionnelle et de formations continues, les salariés sont censés obtenir l'opportunité d'une qualification supérieure. Les structures et organes de contrôle indispensables à la réalisation de cet objectif devront être créés. Cette fonction incombe à l'État qui en sera pleinement responsable.

Développer le ZpB - Zentrum für politisch Bildung/Centre d'éducation à la citoyenneté

Le ZpB a vu le jour sous l'égide de l'actuel gouvernement. Les accents positifs posés à ce jour par cette institution devront être développés et encouragés dans le futur. Le DP est d'avis que

l'éducation à la citoyenneté devrait jouer un rôle bien plus important dans tous les établissements scolaires et de formation.

Langue luxembourgeoise : promotion ciblée et renforcement de son statut

La langue luxembourgeoise fait partie de notre identité et de notre patrimoine culturel. En tant que langue d'intégration et langue utilisée dans la vie quotidienne, elle contribue fondamentalement à la cohésion sociale dans notre pays. Le DP s'engage pour le renforcement de la langue luxembourgeoise et considère le multilinguisme comme une particularité fondamentale et un atout précieux de notre pays. Le DP est également convaincu que les différentes langues de notre pays – notamment le luxembourgeois, l'allemand et le français – doivent être indissociables dans la vie publique comme au quotidien.

Les ministères de l'Éducation et de la Culture, dirigés par le DP, ont considérablement accru la promotion de la langue luxembourgeoise pendant cette législature. Quatre objectifs transversaux ont été fixés dans une stratégie globale : 1. renforcer la position de la langue luxembourgeoise, 2. intensifier la normalisation, l'utilisation au quotidien et la recherche, 3. soutenir l'apprentissage de la langue et de la culture, et 4. promouvoir la culture en langue luxembourgeoise. De plus, l'offre de cours de luxembourgeois a été considérablement accrue. Grâce au programme d'éducation plurilingue, le luxembourgeois est désormais parlé dans toutes les crèches bénéficiant du soutien de l'État. En même temps, les enfants sont initiés au multilinguisme naturel de notre pays de façon ludique.

Le DP continuera de renforcer la place sociale de la langue luxembourgeoise et de lui accorder une grande importance en tant que langue de communication, d'intégration et de littérature.

Mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de la langue luxembourgeoise

Sur initiative des membres du gouvernement appartenant au DP, une stratégie a été élaborée pour renforcer le rôle de la langue luxembourgeoise au niveau national. Parmi d'autres mesures, un commissaire à la langue luxembourgeoise sera nommé et un centre pour la promotion de la langue sera fondé. Le centre aura pour mission le développement et la normalisation de la langue luxembourgeoise. Le DP fera avancer la stratégie pour la promotion de la langue luxembourgeoise et le plan d'action sur 20 ans y relatif, élaboré en collaboration avec tous les acteurs de la société.

Renforcement de la langue luxembourgeoise au niveau de l'UE

Le DP veut également renforcer la place de la langue luxembourgeoise au niveau de l'UE. Dans une première phase, nous entamerons des négociations avec l'UE pour élaborer une règle administrative sur l'utilisation du luxembourgeois. Chaque citoyen doit avoir le droit de s'adresser en luxembourgeois aux institutions européennes et d'obtenir, dans la mesure du possible, une réponse en luxembourgeois.

Promouvoir les forums en ligne et forums citoyens

Les citoyens doivent disposer d'un véritable droit de participation en matière de promotion de la langue luxembourgeoise et intervenir régulièrement dans les forums citoyens. La plateforme internet « *sproocheronn.lu* », inaugurée récemment, permet aux citoyens de soumettre leurs propositions et de discuter ensemble de l'usage du luxembourgeois. Le DP souhaite renforcer la participation directe des citoyens et résumera sur un site web les initiatives relatives à la langue luxembourgeoise qui existent sur internet.

Introduction de cours de luxembourgeois obligatoires dans les écoles privées

Le DP obligera les écoles privées qui sont cofinancées par des fonds publics à proposer des cours de luxembourgeois aux élèves. Cela permettra à tous les élèves d'avoir accès à la langue luxembourgeoise et facilitera en même temps l'intégration par une langue commune.

Renforcement de la langue luxembourgeoise dans le monde virtuel

Les ordinateurs, les smartphones et l'internet font depuis longtemps partie de notre quotidien. Le DP veut faire entrer la langue luxembourgeoise dans le monde virtuel d'Alexa, Siri & co. Nous nous engagerons pour que les différents systèmes d'exploitation, correcteurs, programmes de commande vocale, reconnaissance vocale, etc. soient disponibles également en langue luxembourgeoise.

Promotion et extension des cours de luxembourgeois dans le secteur de la santé

voir le chapitre Santé et assurance sociale : accès rapide aux soins médicaux de qualité et protection durable des systèmes

Documentation du vocabulaire « oublié »

Alors que de nouveaux mots se répandent et finissent par intégrer le vocabulaire courant, d'autres tombent en désuétude. Sur la base d'initiatives existantes, le DP recensera et documentera dans un dictionnaire les mots et expressions luxembourgeois quasiment oubliés, que les jeunes générations n'utilisent plus guère. Nous pourrions ainsi préserver le vocabulaire riche de notre langue qui fait partie de notre culture. Des efforts de promotion seront entrepris dans ce sens.

Création d'une « Maison du Luxembourg » en tant que lieu de rencontre

Le Luxembourg a une identité particulière, qui fascine beaucoup de gens, mais qui n'est pas immédiatement saisie par tous. Pour beaucoup de gens, la langue luxembourgeoise est la caractéristique la plus marquante du pays. L'identité est toutefois nettement plus diverse : le Luxembourg est régional et ouvert sur le monde, traditionnel et multiculturel, on y parle le luxembourgeois et aussi de nombreuses autres langues. Ces contradictions supposées enrichissent la société du pays et sont profondément ancrées au Grand-Duché depuis des générations. Jusqu'à maintenant, il n'existe cependant pas de lieu de rencontre central où la diversité du pays et des personnes qui vivent et travaillent ici devienne tangible.

Nous voulons créer une « Maison du Luxembourg » qui fasse fonction de lieu de rencontre central et tienne compte de la composition particulière de notre société. L'idée est qu'elle devienne une sorte de « *Flagship Store* » du Luxembourg, qui permet aux autochtones, aux immigrés et aux visiteurs de voir, écouter, toucher et goûter l'identité particulière du pays. Il ne s'agira donc pas d'un musée, mais d'un lieu vivant qui permet de découvrir les langues, la musique, le sport, la nature, l'histoire, la littérature, la société et la cuisine. La maison est le reflet de l'identité luxembourgeoise – avec toute sa diversité, sa tradition, son innovation et les discussions controversées qui y sont liées.

Université et recherche : développer le pôle d'innovation luxembourgeois

Le Luxembourg est un pays de talents, de soif d'apprentissage et d'innovation. Ce potentiel doit être exploité davantage à l'avenir. Le progrès des connaissances et la transmission du savoir ne contribueront pas seulement de manière considérable à la compétitivité économique de notre pays dans les années à venir, mais seront aussi indispensables pour consolider notre prospérité sociale. Le DP promouvra de manière plus ciblée l'énorme potentiel de nos étudiants, professeurs et chercheurs, pour relever ces défis futurs et mieux positionner notre pays comme un pôle universitaire et de recherche de premier ordre.

La loi sur l'université, qui a été adoptée récemment, ouvrira cette voie. Une plus grande liberté de décision financière et organisationnelle a été accordée à l'Université du Luxembourg, lui permettant ainsi de se développer de façon encore plus autonome et ciblée. De plus, la direction et les processus décisionnels de l'administration ont été rendus plus participatifs. Depuis la réforme, les présidents des représentations des étudiants et du personnel disposent d'un droit de vote au Conseil de gouvernance, l'organe suprême de l'université.

Depuis que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est sous la direction du DP, les investissements de l'État dans la recherche et le développement ont considérablement augmenté. Des moyens financiers élevés sont également prévus pour les années à venir. L'année dernière, le gouvernement s'est engagé à investir 1,5 milliard d'euros – soit environ 205 millions d'euros de plus – dans l'université et la recherche jusqu'en 2021. Le pôle d'innovation du Luxembourg sera donc considérablement renforcé et la promotion de l'innovation profitera d'un nouvel élan. Grâce à l'engagement du DP, le campus Belval a enfin pu être inauguré. Nous continuerons à nous engager pour que les instituts universitaires et de recherche disposent des infrastructures et des ressources nécessaires.

Le DP développera le pôle d'innovation du Luxembourg. Nous créerons les conditions-cadres pour promouvoir davantage le travail scientifique et améliorer la traduction des résultats en produits innovants. En outre, nous continuons à nous engager pour une offre de formations de qualité à l'Université du Luxembourg et nous mettrons à disposition les moyens financiers et organisationnels nécessaires. Le DP reste attaché à la loi sur les bourses d'études qu'il juge cohérente, différenciée et socialement équitable.

Le DP continuera à soutenir la mobilité des étudiants et permettra à tous les jeunes de faire des études. À nos yeux, le logement et une vie étudiante bien remplie hors de l'amphi font également partie des études. Le DP créera davantage de logements pour étudiants, promouvra une vie estudiantine active sur le campus et soutiendra des offres culturelles et de loisirs additionnelles pour les étudiants.

Renforcement de l'Université du Luxembourg, promotion de l'excellence

L'Université du Luxembourg a des objectifs ambitieux et d'excellentes perspectives. Au cours des dernières années, elle s'est forgé une réputation bien au-delà de nos frontières et n'a pas à craindre la comparaison internationale dans plusieurs domaines de recherche. La récente réforme de l'université a accordé une plus grande autonomie à l'Université du Luxembourg pour qu'elle puisse développer son potentiel de manière optimale et consolider sa place. Le DP continuera à soutenir cette évolution par les moyens financiers et organisationnels nécessaires. La qualité et l'excellence doivent être les leitmotifs de la transmission du savoir et de la recherche. Le DP est également en faveur à ce que l'université examine davantage de thèmes

de recherche pertinents sur le plan national, par exemple dans le domaine de la recherche sur notre système éducatif ou de la formation des enseignants. À l'avenir, la priorité pourrait notamment être donnée aux domaines des sciences des matériaux, de la biomédecine, des finances, des technologies numériques et de l'histoire contemporaine.

Contrôle externe d'Uni.lu et des centres de recherche de l'État

L'université et les centres de recherche de l'État doivent rester soumis à des contrôles externes. Une évaluation régulière ne crée non seulement de la transparence, mais garantit également l'assurance qualité et le développement de la qualité.

Prise en compte des besoins de la société et de l'économie dans la recherche

La société et l'économie sont en mutation constante. Le DP estime que l'université et les instituts de recherche devraient s'adapter à cet environnement dynamique et se concentrer davantage sur les domaines de recherche de l'avenir. Cette approche apportera une plus-value socioéconomique directe et augmentera la compétitivité de notre économie. Cette promotion ciblée ne doit toutefois pas affecter l'autonomie de l'université.

Rattachement du financement public à des contrats de performance

Le financement de l'Université du Luxembourg et des instituts de recherche doit rester majoritairement public. Les promesses budgétaires sur plusieurs années procurent de la sécurité à la planification et permettent de viser des objectifs à long terme. De plus, nous nous engageons pour un système de financement lié à la performance et aux résultats, qui attribue les fonds publics selon des critères de qualité clairs. De tels contrats de performance entre l'État et les instituts permettent de promouvoir la qualité de manière plus ciblée et d'adapter la recherche et l'université aux besoins de l'économie luxembourgeoise.

Récompenser les résultats de recherche de qualité élevée

Le DP s'engagera pour que les résultats de recherche de qualité élevée des instituts et équipes de recherche reçoivent des récompenses financières sur la base de critères transparents et reposant sur la performance. Ces récompenses sont censées être des incitations additionnelles afin de réaliser des recherches de qualité tournées vers les résultats. De plus, il est prévu que l'État subventionne davantage les projets de recherche bénéficiant d'un soutien au niveau européen et international.

Soutien de la collaboration entre instituts de recherche

Dans le paysage luxembourgeois de la recherche, il y a encore du potentiel pour des synergies judicieuses. Nous continuerons de promouvoir l'échange de savoirs et d'informations entre les différents instituts de la milieu de la recherche luxembourgeois. Un tel échange ne permet pas seulement d'utiliser les fonds publics de manière plus efficace, mais accroît également la qualité et l'échange des savoirs.

Promotion des partenariats public-privé

Le DP donnera aux entreprises la possibilité d'élaborer des solutions rapides et efficaces, par exemple en matière de développement de produits ou de commandes de clients qui nécessitent des recherches intensives, par le biais de partenariats public-privé avec l'université et les instituts de recherche publics. Cette collaboration doit être réglée de manière transparente.

Introduction du principe « Matching Fund »

Le DP introduira le principe du « Matching Fund ». Lors de dons privés à l'université ou à des instituts de recherche publics à partir d'un certain montant, l'État versera une contribution additionnelle. L'objectif est de soutenir le financement complémentaire provenant de sources privées.

Élargissement de l'offre de programmes BTS et conclusion de partenariats

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Élaboration de masters dans le domaine de l'éducation en collaboration avec Uni.lu

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Évaluation de l'élargissement des études de médecine au Luxembourg

La formation des médecins au Luxembourg sera élargie. Dans les années à venir, l'Université du Luxembourg proposera un bachelor en médecine, de sorte que les étudiants puissent étudier au Luxembourg pendant trois ans au lieu d'un seul comme actuellement. Il est également prévu de créer des formations pour médecins spécialisés. Le DP voit cet élargissement d'un œil positif. Le cas échéant, les prochaines étapes doivent être élaborées en collaboration avec tous les acteurs concernés et leur utilité doit ensuite être évaluée.

Avantages fiscaux pour les investissements des personnes privées dans les start-ups

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Développement de l'infrastructure des pôles de développement et de recherche

Dans les années à venir, le DP investira massivement dans l'infrastructure des pôles de développement et de recherche Luxembourg-Ville et Belval, afin de créer des conditions de développement optimales pour l'université et les centres de recherche.

Garantir le libre accès (open access) aux projets de recherche financés par l'État

Le DP estime que les découvertes, les publications et les résultats de recherches provenant de projets financés par l'État doivent être mis à disposition gratuitement en ligne au public, en tenant compte du droit de première utilisation (politique de libre accès). Cela permettra au grand public d'avoir accès aux résultats de recherche enrichissants les plus récents.

Mise en place de salles de classe virtuelles

Le DP s'engagera pour que les cours magistraux soient mis à disposition en ligne. Nous estimons que les étudiants doivent pouvoir utiliser les moyens techniques du XXI^e siècle pour accéder aux contenus des cours de manière flexible et autonome.

Création de logements pour étudiants

Au fur et à mesure que le nombre d'étudiants s'accroît, la demande de logements abordables pour étudiants augmente également. Le DP est conscient de cette situation et augmentera l'offre de logements pour étudiants à des prix abordables et à proximité des campus. Il encouragera également les initiatives privées de construction de logements pour étudiants.

Politique familiale : un meilleur équilibre entre travail et famille

Pendant la législature 2013-2018, le DP a initié une modernisation de la politique familiale. La politique ne correspondait plus aux exigences de la société actuelle et consolidait même dans certains cas des situations incertaines. Le risque de pauvreté – concernant surtout les familles monoparentales – a rendu nécessaire un changement de paradigme dans la politique familiale, qui permet aux parents de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Ce sont surtout les enfants issus de familles menacées par la pauvreté qui risquent de subir des désavantages ou des échecs à l'école et donc des échecs dans leur vie professionnelle.

Un facteur fondamental du bien-être des enfants est le temps que leurs parents passent avec eux. Pour cette raison, le DP a pris des mesures concrètes pour permettre aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants. La flexibilisation et les meilleures conditions financières du congé parental ont déjà fait en sorte que le nombre de parents qui profitent du nouveau congé parental ait augmenté de 70 %. Notamment la part des pères qui profitent du nouveau congé parental a considérablement augmenté. D'autres améliorations concernent les jours de congé extraordinaire : le congé de paternité pour la naissance d'un enfant a été augmenté de 2 à 10 jours, le congé de maternité postnatal a été prolongé de manière générale de 8 à 12 semaines et le congé pour raisons familiales pour les parents dont les enfants sont malades a été rendu plus flexible. Pour le DP, ces améliorations n'étaient que la première étape pour permettre aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants.

Le DP s'engage pour une politique familiale durable et responsable, qui place les enfants au centre de ses préoccupations. L'un des objectifs prioritaires de notre politique est l'égalité des chances. Le DP ne se limite pas aux prestations financières pour les familles, mais il mise davantage sur des prestations en nature et des services publics de qualité, notamment en matière d'accueil des enfants. Pendant les années à venir, le DP mettra en œuvre des mesures additionnelles pour que les parents puissent mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle.

Introduction du « Congé parental PLUS »

La réforme du congé parental initiée par le DP était un grand succès. Le DP examinera les conséquences de cette mesure trois ans après son introduction et l'approfondira le cas échéant. De plus, afin de promouvoir une répartition équitable des responsabilités en matière d'éducation des enfants, le DP récompensera les familles dans lesquelles les deux parents ont demandé le congé parental.

Le DP créera également la possibilité de bénéficier après le congé parental d'un congé parental PLUS d'une durée maximale de 18 mois à temps plein ou de 36 mois à mi-temps. Pendant cette période, l'État ne payera aucune indemnité financière, mais il prendra en charge les cotisations sociales de l'employé et du patron à la caisse de pension sur la base du salaire moyen des 12 derniers mois avant la naissance. Le congé parental PLUS peut être pris par l'un des parents ou réparti sur les deux parents. Le droit au retour au poste de travail est également garanti par le congé parental PLUS.

Afin de répondre aux besoins des employeurs, l'État prendra en charge les cotisations sociales des employés embauchés en tant que remplaçants pendant la durée du congé parental PLUS. Dans ce cas spécifique, le DP permettra également les contrats à durée déterminée pour toute la durée du remplacement.

Nous négocierons les modalités et détails du nouveau congé parental PLUS en dialogue avec les partenaires sociaux.

Conception flexible des horaires de travail dans l'intérêt des employés et des patrons

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Introduction générale des comptes épargne temps

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Promotion du recours renforcé au télétravail

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Introduction du congé de paternité pour les indépendants

Le DP a fait en sorte que les jeunes pères aient droit à dix jours de congé de paternité, pour passer du temps avec leur nouveau-né. Le DP étendra ce droit au congé de paternité aux indépendants pour que tous les pères soient traités de façon égalitaire, indépendamment de leur relation de travail.

Introduire une navette « clubs enfants » dédiée aux associations et clubs pour jeunes et enfants (Kindervereinsbus)

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Promotion du placement d'enfants dans des familles d'accueil

De nombreux enfants attendent dans des foyers pour être placés dans une famille d'accueil. Après une campagne de sensibilisation du ministère de l'Éducation nationale (« Gitt Fleegefamill! »), de nombreux enfants ont été accueillis par une famille d'accueil. Le DP s'engage à créer le meilleur environnement possible dans les foyers pour enfants ou adolescents. En même temps, il faut continuer de promouvoir l'accueil des enfants dans des familles.

Réforme de la loi sur les relations entre l'État et les organisations dans les domaines sociaux, de la famille et de la thérapie

Les nombreuses organisations actives dans les domaines sociaux, de la famille et de la thérapie sont des piliers centraux de la structure sociale de notre pays. L'État a conclu une série de conventions avec ces organisations pour qu'elles soient en mesure d'accomplir leurs tâches. La loi actuelle sur les relations entre l'État et les organisations concernées ne correspond plus aux réalités du terrain. Le DP adaptera le cadre légal dans le but d'accroître la transparence, de développer des approches de qualité, de définir plus clairement les droits des utilisateurs et les obligations des organisations, ainsi que d'assurer la cohérence entre les lois et règlements existants.

Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive

Le DP s'engage pour une société libre, ouverte et tolérante, qui n'est pas seulement solidaire avec les plus faibles, mais s'efforce aussi de faire participer tout le monde à la vie sociale.

Le gouvernement sous la direction du DP a obtenu des avancées remarquables en matière de politique sociale. La procédure d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise a été simplifiée. La maîtrise de la langue luxembourgeoise reste cependant un critère décisif. Les couples homosexuels ont enfin le droit de se marier et d'adopter des enfants. Le deuxième conseil obligatoire pour les femmes qui décident d'interrompre une grossesse a été supprimé. La nouvelle réglementation des relations entre l'État et les communautés religieuses, qui a été élaborée ensemble avec toutes les communautés religieuses du pays, était un jalon important.

Pour le DP, l'inclusion est un droit humain. Il est fondamental que les personnes ayant des besoins particuliers puissent participer à la vie sociale. Chaque citoyen doit pouvoir mener une vie aussi autodéterminée que possible. Le ministère de la Famille sous la direction du DP a fait avancer l'inclusion pendant la dernière législature et a systématiquement mis en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée en 2011. Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action pour les personnes handicapées a été tiré avec les différents représentants de la société civile et les départements ministériels compétents. Afin de permettre aux personnes handicapées et aux seniors de participer sans restriction à la vie sociale, le DP a fait avancer la mise en œuvre de nouvelles mesures d'accessibilité des lieux ouverts au public. En outre, un projet de loi sur la création d'une assistance à l'inclusion sur le lieu du travail a été initié. Des experts reconnus seront mis à disposition des entreprises pour les aider à intégrer le monde professionnel les personnes ayant le statut d'handicapé ou les personnes en procédure de réinsertion. Finalement, le DP a initié la reconnaissance de la langue des signes allemande comme langue officielle au Luxembourg. En tant que parti, le DP fait figure d'exemple : chaque congrès du parti est traduit en langue des signes, la version courte du programme électoral est également publié en langage facile et le programme électoral est disponible en version audio.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est également un sujet primordial pour le DP. Pendant la législature en cours, nous avons adopté de nombreuses mesures pour améliorer considérablement la situation des personnes au revenu faible. L'allocation de vie chère a été transformée de sorte que désormais près de 2200 ménages de plus y aient droit. L'introduction de la subvention loyer contribue à ce que près de 35 000 ménages aient désormais droit à une allocation logement. Le gouvernement dirigé par le DP a également augmenté l'offre de logements sociaux. La Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) a notamment triplé la construction de logements sociaux, d'environ 80 logements par an pendant la période de 2005 à 2014 à environ 270 logements en 2017. La nouvelle exonération fiscale de 50 % des recettes de loyer nettes provenant de la location de biens immobiliers pour les organisations agréées pour gérer des logements sociaux, telles que l'Agence immobilière sociale (AIS), a également considérablement accru le nombre de logements sociaux en location. Il faut y ajouter des mesures telles que l'augmentation du crédit d'impôt pour les familles monoparentales et les livres scolaires gratuits pour les étudiants de l'enseignement secondaire. De plus, le DP mise systématiquement sur l'assistance et le soutien des personnes qui sont loin d'être prêts pour intégrer le marché du travail primaire. La nouvelle loi sur le revenu d'inclusion sociale (REVIS) – anciennement RMG – promouvra davantage la réinsertion professionnelle ou, alternativement, la réinsertion sociale.

La crise migratoire était un grand défi pour la politique européenne et luxembourgeoise. Au cours de l'année 2015, les demandes de protection internationale ont plus que doublé au Luxembourg : de quelque 1000 avant 2015, les demandes sont passées à presque 2500 l'année suivante. Notre pays a dû assurer l'accueil et l'intégration de ces personnes. Le gouvernement dirigé par le DP a assumé sa responsabilité pendant cette période de crise. En collaboration étroite avec les communes, le ministère de la Famille et de l'Intégration a assuré une politique d'accueil et d'intégration cohérente. L'augmentation substantielle du personnel de l'Office luxembourgeois de l'accueil et d'intégration (OLAI) a permis d'assurer un accueil digne et un encadrement compétent des nombreux nouveaux demandeurs d'asile. Afin de promouvoir l'intégration des réfugiés, le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, a imposé le « parcours d'intégration accompagné » (PIA), qui aux réfugiés des cours de langue et des cours d'éducation civique. Le nouveau « *Lëtzebuurger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter* » (LISKO) sert également d'interface avec les offices sociaux et les associations et soutient l'intégration dans les communes.

Le DP continuera à s'engager pour une cohabitation respectueuse et tolérante et promouvra la participation sociale de tous les citoyens. Nous continuerons à lutter contre les injustices dans la société et contre toute forme de discrimination.

Politique sociale

Renforcement des droits des enfants et des adolescents

Le DP mettra en œuvre le plus rapidement possible le projet de loi pour réformer la loi relative à la protection de la jeunesse. Nous voulons renforcer les droits des enfants et continuer à investir dans la prévention de la délinquance des jeunes et dans la réinsertion sociale des adolescents délinquants. Le DP n'acceptera plus que des mineurs se retrouvent en prison et investira dans les infrastructures alternatives nécessaires.

Évaluation de risque individuelle pour les dons de sang et de plaquettes

Le DP modifiera les critères pour donner du sang et des plaquettes, étant donné que les hommes homosexuels sont actuellement exclus de manière catégorique. Le DP favorise le principe de l'évaluation de risque individuelle pour chaque donneur.

Renforcement du bénévolat

Le DP est conscient de l'importance du bénévolat dans notre société et souhaite soutenir les nombreux volontaires dans leur travail bénévole. Nous élaborerons une loi cadre pour soutenir les bénévoles, qui harmonise les dispositions actuelles et les aides étatiques et crée de nouvelles incitations pour rendre le bénévolat plus séduisant.

Bilan de la loi sur le divorce

Le DP analysera l'impact de la nouvelle loi sur le divorce et examinera l'efficacité et l'application pratique de celle-ci. Nous effectuerons notamment un examen critique des conséquences de l'abolition du divorce pour faute.

Renforcement de la lutte contre la violence domestique

Le gouvernement a créé une unité de documentation médico-légale des violences (« *Opferambulanz* »), un interlocuteur important pour les victimes de violence domestique. Le DP effectuera des adaptations additionnelles de la législation pour mieux protéger les femmes et les hommes contre la violence domestique. Nous ratifierons notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à égard des femmes et la violence domestique.

Garantir l'égalité entre femmes et hommes

Au cours de la législature passée, le gouvernement a fait en sorte que les deux sexes reçoivent un traitement égal dans le monde du travail. Il a notamment été ancré dans la loi que les femmes et les hommes doivent recevoir le même salaire pour le même travail. Le gouvernement s'est

également engagé à respecter la parité entre les sexes dans les conseils d'administration et les comités étatiques dans lesquels l'État est représenté. Le DP continuera à mettre à disposition les moyens nécessaires dans le domaine de l'éducation et de soutenir les initiatives de sensibilisation telles que le « *Girls day - Boys day* », pour combattre la stéréotypisation des rôles des sexes.

Renforcement des droits des personnes transsexuelles et intersexuelles

En 2017, le Luxembourg a signé la déclaration IDAHOT contre la discrimination et pour le renforcement des droits des personnes LGBTI (personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles). Le DP renforcera les droits des personnes dont les caractéristiques sexuelles extérieures ne correspondent pas au sexe psychologique ou qui ne peuvent pas être attribuées clairement à un sexe. Les changements de sexe et de nom des personnes transgenres ont déjà été simplifiés au cours de cette législature, pour éviter les procédures inutiles et pénibles. Les coûts des interventions chirurgicales nécessaires doivent être remboursés par les caisses de maladie de l'État. Le DP examinera également la possibilité d'introduire un troisième sexe. Le DP exige l'interdiction des interventions chirurgicales ou médicales chez les enfants incapables de donner leur consentement et chez qui le sexe ne peut pas être clairement déterminé.

Création d'un cadre légal pour les mères porteuses

Afin de placer le bien-être et les droits des enfants au centre des préoccupations, le DP reconnaîtra le plus rapidement possible les enfants nés d'une mère porteuse à l'étranger. Le DP exige en outre un cadre légal clair, afin qu'il ne soit plus nécessaire de se rendre à l'étranger pour avoir recours à une mère porteuse. La gestation pour autrui (GPA) devrait reposer sur un modèle altruiste et ne pas être rémunérée.

Pour la légalisation contrôlée du cannabis

Le DP estime que la législation répressive appliquée ces dernières décennies en matière de drogues a échoué. Le DP empruntera une nouvelle voie et se prononce en faveur de la possibilité d'une distribution de cannabis aux adultes sous contrôle de l'État. Une telle démarche doit toutefois être soumise à des règles strictes. Par exemple, afin de prévenir le tourisme de la drogue, seuls les adultes résidant au Luxembourg pourront acheter du cannabis. Une distribution légale de cannabis, sous surveillance de l'État, porterait un coup important au trafic de drogues illégal, l'activité principale de nombreuses organisations criminelles. Les recettes générées par la distribution contrôlée seront intégralement destinées au travail de prévention et d'information d'initiatives et de centres de conseil dans le cadre de l'aide et du conseil aux toxicomanes. Il faut toutefois veiller à ne pas banaliser la consommation de drogues.

Éviter la prostitution de rue

Au cours de la législature passée, une loi a été adoptée pour mieux protéger les victimes de la prostitution forcée. Le DP fera des efforts additionnels pour évincer la prostitution des rues luxembourgeoises. Nous examinerons si une légalisation partielle de la prostitution dans des établissements déclarés et contrôlés par l'État peut aider à atteindre cet objectif.

Abolition du délai de prescription pour les viols

Actuellement, les viols prescrivent après 10 ans, de sorte que les auteurs ne puissent plus être tenus pour responsables après écoulement de ce délai. Dans de nombreux pays, il est prévu de prolonger le délai de prescription à 20, voire 30 ans. Le DP veut totalement abolir ce délai au Luxembourg, car certaines victimes de viol ne sont capables de dénoncer le délit commis que des décennies après les faits.

Élargissement du principe de la médiation

Le DP mise clairement sur la voie de la médiation, qui permet de résoudre les litiges les plus divers de manière confidentielle, rapide et abordable. La médiation a connu un grand essor au cours des dernières années, que ce soit en matière familiale, civile, commerciale ou même pénale. Plusieurs administrations invoquent désormais les principes de la médiation dans leurs décisions. Le DP est convaincu par la médiation – surtout en matière de cohésion sociale – et veut par conséquent la renforcer. Cet instrument doit devenir mieux connu du public.

Permission des sépultures en mer et en rivière

L'expression de l'attachement à la nature et l'indépendance spatiale de la dernière demeure font des sépultures en mer et en rivière des modes de sépulture toujours plus demandés. De plus, le calme de l'eau apporte réconfort à de nombreux proches et les aide à gérer le deuil. Le DP libéralisera le droit applicable aux sépultures et l'adaptera aux nouvelles réalités sociales pour permettre de nouvelles formes de sépulture. Ces types de sépulture doivent toutefois correspondre à la volonté explicite du défunt.

Seniors

Une politique moderne pour les seniors : soutien du concept du vieillissement actif

La transition de la vie active à la retraite est une césure dans la vie de beaucoup de personnes. Le DP renforcera l'accompagnement actif des personnes dans cette étape décisive de la vie. La qualité de vie et le bien-être des personnes âgées sont au centre des préoccupations du DP. Afin de promouvoir la participation active des personnes âgées, d'encourager l'échange entre les générations et de lutter contre l'isolement social, le DP continuera à soutenir et à élargir de manière ciblée les programmes et les associations dont le but est de faire participer les personnes âgées aux activités culturelles, sociales et sportives.

Permettre à chaque citoyen de pouvoir s'offrir une place dans un centre pour personnes âgées ou un centre de soins

Les habitants qui sont admis dans un centre pour personnes âgées, un centre de soins ou une structure similaire, mais qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires, ont droit à des prestations additionnelles pour leur séjour. Le DP remaniera la loi sur l'accueil gérontologique, afin de mieux aider les personnes dans le besoin et modifiera le champ d'application dans l'intérêt des personnes concernées. À l'avenir aussi, chaque citoyen doit avoir les moyens de s'offrir une place dans un centre pour personnes âgées ou un centre de soins.

Adaptation de l'assurance dépendance dans l'intérêt des patients

Le DP veillera à ce que l'assurance dépendance garantisse des soins de qualité élevée. La possibilité de participer à des activités accompagnées doit protéger les patients de l'isolement social. Il faut également éviter les procédures administratives inutiles pour les patients et les organismes responsables. Le DP s'attaquera à un bilan de la réforme de l'assurance dépendance et en examinera l'utilité pratique. Nous effectuerons ensuite des adaptations concrètes dans l'intérêt des patients.

Gratuité des transports publics

voir le chapitre Mobilité : infrastructures de transport modernes pour aujourd'hui et demain

Inclusion

Promotion de l'accès sans barrières

Pendant la législature en cours, le DP a déjà effectué des adaptations en faveur du « *Design for all* ». Le DP continuera de promouvoir l'accès sans barrières dans tous les domaines,

notamment dans les transports publics, pour les offres culturelles et de loisirs, ainsi que dans le domaine des médias et de la communication. L'accès sans barrières joue aussi un rôle fondamental dans l'espace virtuel. Le DP veillera à ce que tous les sites web de l'État soient accessibles sans barrières et proposera des contenus en langage facile.

Soutien actif de la vie autonome

Le DP estime que chacun doit, dans la mesure du possible, pouvoir décider librement de sa vie. L'autonomie individuelle doit être respectée dans l'encadrement des personnes handicapées. Au cours de la prochaine législature, le DP tirera le bilan de l'accompagnement socio-pédagogique (ASP) et effectuera, si nécessaire, des adaptations dans l'intérêt de l'autonomie des personnes accompagnées.

Le DP mise sur l'autonomie maximale des personnes handicapées et s'engagera pour la création de plus de logements autonomes et semi-autonomes.

Poursuivre dans la voie de l'inclusion dans l'enseignement fondamental

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Permettre et encourager une éducation inclusive – aussi au niveau de l'enseignement secondaire

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Promotion de l'inclusion au travail

La Convention relative aux droits des personnes handicapées prévoit : « *le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouvert, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées* ». Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre dans ce domaine. Début 2017, le Centre d'orientation socio-professionnelle – Handicap et Reclassement (COSP-HR) a été fondé, entre autres pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées. Un projet de loi sur la création d'une assistance à l'inclusion au lieu de travail a déjà été initié. En conséquence, le DP reformera la Commission d'orientation et de reclassement professionnel pour assurer une meilleure orientation professionnelle. De plus, le DP sensibilisera davantage le monde du travail aux besoins des personnes handicapées.

Élargissement des capacités des centres de propédeutique

Le DP créera davantage de postes d'apprentissage pour les personnes handicapées dans les centres de propédeutique. Cela permet de préparer les personnes handicapées au marché du travail ou à un emploi dans un atelier protégé.

La langue des signes comme langue officielle : garantir la mise en œuvre pratique

Sur initiative du DP, le gouvernement a officiellement reconnu la langue des signes allemande. À titre d'exemple, cela signifie concrètement que les enfants sourds et malentendants ont le droit d'être enseignés en langue des signes dans l'école fondamentale et dans l'école secondaire. Le DP veillera à ce que suffisamment de personnel qualifié sera formé et embauché. Des interprètes spécialisés sont également nécessaires dans les hôpitaux, dans les services de secours ou encore au sein de la police.

Communication sans barrières à l'aide du langage facile

voir le chapitre État et fonction publique : modernes et efficaces

Solidarité

Lutte contre le sans-abrisme

Le DP mettra systématiquement en œuvre la stratégie nationale contre le sans-abrisme, pour prévenir concrètement l'absence de logement et le sans-abrisme. En situation d'urgence, il est également important de réagir vite et de manière adéquate. Chaque sans-abri doit disposer d'un endroit où se loger pendant les mois d'hiver. La « *Wanteraktioun* » sera installée définitivement au foyer d'urgence national au Findel.

Le logement est un élément central de la réinsertion sociale et pour procurer un environnement stable aux personnes concernées. Le concept d'assistance innovant « Housing First » permet aux sans-abris de non seulement trouver un logement, mais aussi de bénéficier d'un encadrement. Le concept a déjà porté ses premiers fruits et aide notamment les personnes concernées à surmonter leurs problèmes de toxicomanie. Le DP mettra à disposition des maisons additionnelles, en collaboration étroite avec les acteurs actifs dans ce domaine.

Extension de la gestion locative sociale

voir le chapitre Construction de logements et aménagement du territoire : création de logements et développement cohérent du Luxembourg

Accueil et intégration

Accueil digne des demandeurs d'asile

Le DP continuera à s'engager pour un accueil digne des personnes et à préparer le pays à une potentielle nouvelle crise migratoire en planifiant, en collaboration étroite avec les communes, de nouvelles structures, par exemple pour les mineurs non accompagnés. En outre, nous évaluerons les processus actuels, notamment le traitement des mineurs non accompagnés, à l'examen, afin d'être mieux préparés aux futures vagues de réfugiés.

Mise en commun des compétences pour les réfugiés

Le DP veut réunir toutes les compétences – de la procédure d'asile au logement jusqu'à l'assistance aux réfugiés – au sein du ministère de l'Immigration. Le ressort de l'intégration des concitoyens étrangers, qu'ils soient réfugiés ou non, doit rester une compétence du ministère de l'Intégration. Cette répartition des tâches doit apporter une plus grande efficacité. À l'avenir, l'encadrement d'un réfugié doit être assuré, dans la mesure du possible, par le même assistant tout au long de la procédure. Le DP élargira également le parcours d'intégration accompagné (PIA), afin de promouvoir davantage l'intégration dans la société et au monde du travail.

Garantir des procédures d'asile rapides mais justes

Par le passé, le Luxembourg a été confronté à de nombreuses reprises à des vagues de demandes d'asile. Ces variations fortes ne diminueront pas à l'avenir. Pour pouvoir garantir des procédures rapides, mais tout de même justes, l'administration doit pouvoir gérer son personnel de manière flexible, afin de pouvoir recourir rapidement à du personnel additionnel. Afin de ne pas faire naître de faux espoirs, les demandeurs d'asile qui ne remplissent pas les critères d'admission doivent quitter le pays le plus rapidement possible après la fin des procédures.

Intégration des concitoyens étrangers

À la suite d'un grand débat de consultation pendant la législature en cours, le gouvernement dirigé par le DP a présenté un nouveau plan d'action national pour l'intégration. Le DP mettra en œuvre ce plan d'action étape par étape au cours des prochaines années. Le DP stimulera la participation politique des étrangers par des campagnes de sensibilisation préalables aux élections communales et européennes. Nous promovons également la participation des

concitoyens non-luxembourgeois à l'élaboration de mesures politiques en matière d'intégration, notamment par le biais des commissions consultatives des communes et du Conseil national pour étrangers. De plus, les mesures d'intégration locales des communes seront promues et soutenues par le biais de l'instrument des plans d'intégration communaux. Finalement, le DP mettra particulièrement l'accent sur l'intégration scolaire et linguistique. Pour le DP, l'apprentissage des langues du pays, et notamment du luxembourgeois, est un aspect central d'une intégration réussie.

Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est également un instrument important pour le DP. Il permet aux nouveaux arrivés d'apprendre à connaître le Luxembourg et de s'intégrer. Les cours de langue et d'éducation civique ainsi que les journées d'orientation sont proposés par l'OLAI. Le DP souhaite élargir les contrats et les proposer systématiquement au niveau régional. La collaboration régionale des petites communes doit être encouragée pour que le CAI puisse être proposé de manière décentralisée.

Politique culturelle : promotion ciblée des artistes et participation de tous à la vie culturelle

Pour le DP, la promotion de la diversité culturelle et la valorisation des artistes locaux et de leurs œuvres sont des piliers centraux de la politique culturelle.

Pour satisfaire à cette exigence, le ministère de la Culture sous la direction du DP a augmenté son budget pendant la législature en cours à près de 1 % du budget de l'État. En outre, des projets centraux ont été poursuivis, tels que la loi sur l'archivage et l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection des monuments. De plus, des ateliers additionnels ont été mis à disposition des artistes, un interlocuteur central pour les subsides accordés aux artistes a été créé et de nouveaux subsides, par exemple pour la formation continue, ont été introduits. Le ministère de la Culture a davantage mis sur le dialogue et l'échange. Un grand débat avec les acteurs du monde culturel a eu lieu à l'occasion des premières Assises culturelles. Ces discussions ont servi de base à l'élaboration du premier plan de développement culturel au Luxembourg.

Au cours des prochaines années, le DP rapprochera davantage les personnes par le biais de la culture et promouvra la culture comme un élément quotidien de la vie publique. Le DP soutiendra la professionnalisation de la scène culturelle et s'engagera pour l'amélioration de la situation matérielle des créateurs. Les artistes luxembourgeois de tous les domaines culturels doivent être soutenus et recevoir une plus grande reconnaissance sur le plan international. La politique culturelle relève aussi de la politique économique. Le DP renforcera la position du Luxembourg sur la carte du monde par une vaste offre culturelle. Le DP considère que la nomination d'Esch/Alzette comme capitale européenne de la culture 2022 est une occasion extraordinaire pour le développement culturel, surtout dans le sud du pays. La collaboration avec les autres communes du sud fera en sorte que l'année culturelle rayonne bien au-delà des frontières d'Esch et procure un nouveau dynamisme à la région, aussi bien au niveau culturel qu'au niveau social.

Création d'un nouveau bâtiment pour les archives nationales

Après le déménagement de la bibliothèque nationale au Kirchberg, les archives nationales occuperont également de nouveaux locaux. L'institut doit pouvoir accomplir ses tâches dans les meilleures conditions, en ayant recours aux technologies les plus récentes dans le domaine de l'archivage, de la conservation et de la publication. Le DP fera avancer le projet de loi en cours d'élaboration, pour que les archives nationales puissent déménager le plus rapidement possible dans des locaux adaptés. La culture de l'archivage doit être promue dans tous les domaines.

Mise en œuvre d'une loi moderne sur la protection des monuments

Le DP veut mener à bien la réforme de la loi sur la protection des monuments qui a été entamée au cours de cette législature. Il faut élaborer des règles transparentes et claires, qui assurent la sauvegarde du patrimoine archéologique, architectural et immatériel de notre pays. En tenant compte des normes et conventions internationales, les procédures sont simplifiées et des règles claires, qui définissent entre autres clairement quels bâtiments sont protégés comme monuments, sont élaborées. La planification de projets de construction sera ainsi considérablement simplifiée. Pour permettre une meilleure vue d'ensemble, le DP souhaite également établir une carte numérique de tous les bâtiments protégés.

Valorisation du patrimoine culturel

Beaucoup de personnes ne connaissent pas ou peu l'important patrimoine culturel du Luxembourg. Pour ce motif et afin de proposer une vaste offre culturelle, le DP s'engagera pour le renforcement de la communication et de l'exhibition des collections des musées étatiques. En collaboration avec les communautés religieuses, il est prévu d'exposer les trésors inconnus des différents lieux de cultes luxembourgeois dans le cadre d'expositions thématiques.

Non seulement des monuments et des artefacts matériels font partie de la richesse culturelle d'un pays, mais aussi des éléments immatériels, tels que les traditions et les coutumes. Celles-ci aussi méritent d'être étudiées, documentées et transmises. Pour cette raison, le DP s'engagera pour une plus grande valorisation de ce patrimoine dans la transmission de la culture.

Création d'une « Maison du Luxembourg » en tant que lieu de rencontre

voir le chapitre Langue luxembourgeoise : promotion ciblée et renforcement de son statut

Création d'une galerie d'art moderne luxembourgeois et d'un dictionnaire des artistes luxembourgeois

Le DP veut que la création d'une galerie pour les artistes luxembourgeois contemporains dans l'ancien bâtiment de la bibliothèque nationale (« *Ale Kolléisch* »), annoncée par le ministre de la Culture, devienne réalité. Les nouveaux talents recevront ainsi la possibilité d'exposer et la scène culturelle sera soutenue. De tels projets jouent un rôle important, comme le montre le succès de la galerie « *Konschthaus beim Engel* ». Le DP s'engagera également pour la création d'un dictionnaire des artistes luxembourgeois sous forme numérique et imprimée.

Mise en place d'un atelier de création ouvert

La *Villa Louvigny* au cœur de la capitale est un bâtiment historique aux nombreuses facettes. Le DP est convaincu que ce site unique à l'environnement ouvert peut être utilisé de manière judicieuse comme site de création pour les artistes, pour leur proposer de nouvelles possibilités de création et d'exposition. La salle de concert existante doit être revalorisée pour des représentations artistiques.

Recours à la numérisation pour transmettre la culture

Le DP veut tirer profit des chances de la numérisation également dans le secteur de la culture. Les domaines d'application sont nombreux. Hormis la création artistique numérique dans l'industrie créative, la numérisation permet notamment de promouvoir la transmission de la culture et de notre patrimoine culturel. Le DP fera avancer la numérisation des collections des musées et des archives. La numérisation ne favorise pas seulement la recherche scientifique fondamentale, mais facilite également l'accès aux œuvres qui ne sortiraient autrement des réserves que pour les occasions et expositions spéciales. Elle permet également un meilleur échange entre les institutions culturelles étatiques et le grand public.

Promotion de l'intégration et de la cohésion sociale par le biais de la culture

Le multiculturalisme est un des atouts du Luxembourg et fait partie de notre identité. Le multiculturalisme vécu s'exprime avant tout dans la rencontre de personnes issues de milieux différents. La culture aide à construire des ponts à travers la société. En conséquence, le DP promouvra les événements et les programmes qui contribuent au dialogue entre les personnes, p. ex. les rallyes culturels, qui réunissent des participants de différentes origines dans le cadre de visites de sites culturels.

Approfondissement de la coopération entre bibliothèques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion de la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel – à côté des contenus numériques et des livres

électroniques – et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission. Le DP estime que, dans un petit pays comme le Luxembourg, il est judicieux de mettre en commun les ressources et d’approfondir la collaboration entre les grandes bibliothèques, telles que la bibliothèque nationale et la bibliothèque universitaire. Il faut en outre examiner dans quels domaines le service au lecteur doit être amélioré. Par ailleurs, la loi sur les bibliothèques doit être soumise à une analyse critique et être remaniée le cas échéant, notamment en vue d’une simplification administrative.

Élargissement du « Bicherbus »

Pour le DP, le « Bicherbus » joue un rôle fondamental pour permettre l’accès à la littérature et à la culture, notamment dans les régions du pays qui ne disposent pas d’une bibliothèque publique à proximité immédiate. C’est pourquoi le DP souhaite étendre l’offre de la bibliothèque sur roues et la rendre plus facile à utiliser. La communication doit également être améliorée. Par exemple, peu de personnes savent qu’il est possible de commander des livres par internet et de les faire livrer à domicile par le « Bicherbus ».

Introduction de cours de musique gratuits

La loi sur l’enseignement musical doit être modifiée complètement. Le ministère de la Culture dirigé par le DP a déjà mené des premiers entretiens avec les acteurs concernés. L’objectif est d’accroître l’importance de la musique en tant que véhicule culturel et d’améliorer la coopération entre les écoles de musique et les établissements de formation et d’accueil des enfants. Les modalités de financement doivent être conçues de manière plus transparente et il doit être garanti que tous les enfants aient accès aux cours de musique. Le DP veut également introduire l’enseignement musical gratuit dans tout le pays.

Promotion de l’art luxembourgeois à l’étranger

Afin de faire connaître la scène artistique luxembourgeoise et les artistes luxembourgeois au-delà des frontières, le Luxembourg devrait systématiquement être présent aux événements internationaux dans différents domaines de la culture.

Dans le secteur du livre, le ministère de la Culture dirigé par le DP a fait en sorte que cette année, après une longue absence, une délégation luxembourgeoise soit de nouveau présente avec un stand national à la Foire du livre de Francfort. Cette présence est importante pour les auteurs et éditeurs luxembourgeois, pour établir des collaborations et des contacts à l’étranger. Le DP veillera à ce que le secteur du livre luxembourgeois participe de nouveau régulièrement aux foires du livre les plus importantes en Europe. Dans le domaine des arts plastiques, les pavillons, comme celui à la Biennale de Venise, sont également des occasions importantes qui permettent aux artistes de se faire connaître. Le DP estime que, dans ce domaine aussi, le Luxembourg doit être présent à tous les rendez-vous importants. Dans le domaine de la musique, le bureau de promotion des musiciens évaluant au Luxembourg *music :LX* a fait un excellent travail au cours des dernières années. Le DP développera davantage la promotion des exportations de musique.

Le DP intégrera aussi systématiquement le secteur culturel aux visites et missions internationales pour faire connaître le Luxembourg comme pôle culturel sur le plan international et accroître le rayon d’action des artistes luxembourgeois à l’étranger. Cette approche vise à promouvoir la coopération transfrontalière et l’échange culturel et artistique, ainsi qu’à renforcer la dimension culturelle du « nation branding ».

Création d'ateliers pour les artistes et les acteurs de l'industrie créative

Les artistes locaux ont besoin non seulement de possibilités d'exposition mais aussi de plus de locaux de travail. Le DP s'engagera pour la création d'ateliers pour les artistes luxembourgeois.

Il existe un grand potentiel pour la scène artistique luxembourgeoise et l'économie dans le domaine des industries créatives. Qu'il s'agisse d'artisans d'art, de designers, de graphistes, de développeurs de jeux ou d'autres profils professionnels, l'industrie créative couvre un large éventail de domaines d'activité. Afin de créer des synergies entre les différents acteurs et de rassembler le potentiel d'innovation, le DP veillera à ce qu'un nombre suffisant de lieux de rencontre et d'ateliers soit mis à disposition des acteurs des industries créatives pour leur permettre de se développer. À l'instar du « 1535° » à Differdange, le DP veut installer de tels « *hubs créatifs* » dans tout le pays et soutenir le mouvement dynamique qui en découle.

Mobilisation de surfaces vides pour les activités culturelles

Le DP portera l'art et la culture dans la sphère publique et les rendra accessibles à un plus grand public dans la vie quotidienne. Le DP créera une plateforme pour mettre en contact les propriétaires de surfaces commerciales temporairement vacantes et les artistes. Des expositions pourront ainsi être organisées dans les espaces commerciaux temporairement vides. De cette manière, les œuvres d'art peuvent être présentées ponctuellement au grand public et les vitrines des locaux commerciaux vides peuvent être utilisés utilement.

Esch/Alzette capitale de la culture européenne 2022 : une chance pour l'industrie culturelle et créative

Le DP s'engagera pleinement pour le projet Esch 2022. Le DP fera en sorte que les artistes locaux jouissent d'une liberté d'action maximale dans le cadre de l'année de la culture et qu'une participation inclusive de tous les acteurs soit possible. Le DP veut que l'année européenne de la culture laisse des traces durables dans le sud du pays après 2022 et que les industries culturelles et créatives profitent durablement de cet événement, même après la fin de l'année de la culture.

Assurer une promotion équilibrée de la culture dans toutes les régions

La culture appartient à tous. Il est important d'assurer une offre culturelle équilibrée au niveau régional. Pour cette raison, le DP promouvra les activités culturelles aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et fera avancer le développement de la scène culturelle dans toutes les régions du pays, notamment par le soutien ciblé de manifestations culturelles régionales.

Investissement d'au moins 1 % du budget de l'État dans la culture

Afin que le ministère de la Culture puisse pleinement assumer sa tâche de soutenir et de promouvoir de manière adéquate la scène artistique et culturelle luxembourgeoise, il est indispensable de lui mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Le gouvernement a régulièrement augmenté le budget du ministère de la Culture au cours de la législature passée. Le DP poursuivra la voie empruntée et maintiendra un budget culturel annuel d'au moins 1 % du budget total de l'État.

Mise en œuvre du plan de développement culturel et poursuite des « Assises culturelles »

L'élaboration d'un plan de développement culturel au cours de la législature passée a créé une base fondamentale pour la promotion de la culture dans les années à venir. Grâce à une analyse objective des forces et des faiblesses de la scène culturelle luxembourgeoise, avec la participation des acteurs culturels, une stratégie globale a été élaborée pour répondre aux besoins de l'ensemble du secteur et pour accompagner au mieux son développement dans les

années à venir. Le DP mettra en œuvre ce plan de développement culturel de manière systématique au cours des prochaines années.

Les premières Assises culturelles il y a deux ans ont montré l'importance d'un échange régulier entre le ministère et les acteurs culturels pour le développement du secteur. En raison des résultats positifs et de la collaboration constructive, il est très important pour une politique culturelle coordonnée d'organiser des Assises culturelles par intervalles réguliers et d'adapter régulièrement le plan de développement culturel.

Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

Le DP considère la numérisation comme une chance pour le Luxembourg et ses citoyens. Nous estimons qu'il incombe à la politique de concevoir la transformation numérique de sorte que tous les citoyens en profitent. Afin d'atteindre cet objectif, l'avenir numérique de demain doit être préparé de manière intensive dès aujourd'hui.

Sous la responsabilité du DP, le gouvernement posé les jalons pour l'avenir numérique en lançant l'initiative « *Digital Lëtzebuerg* ». Grâce à cette initiative, le Luxembourg poursuit une stratégie numérique globale couvrant tous les domaines, de l'informatisation des administrations publiques à la promotion des compétences numériques, en passant par le développement de nouvelles niches de compétences. Le DP a également fait avancer des projets-clés dans le domaine des médias. Ainsi, la loi sur l'accès à l'information a été adoptée. Cette loi donne aux citoyens et aux journalistes un droit d'accès aux informations des administrations. La réforme de l'aide à la presse a renforcé le pluralisme médiatique dans la mesure où les médias en ligne bénéficient désormais également d'une aide financière de l'État. Le DP continuera de garantir l'indépendance et la diversité de la presse.

Le DP aura recours à la numérisation pour consolider l'économie. Grâce à l'augmentation de la productivité, nous pourrons diriger notre économie vers une croissance qualitative. Le fait que Google envisage le Luxembourg comme site possible pour un centre de données montre que les efforts du gouvernement dirigé par le DP pour faire de notre pays un hub numérique portent leurs fruits. Le DP continuera à développer le pôle des TIC au Luxembourg.

Le DP veillera à ce que le monde du travail profite aussi de la transformation numérique. Nous promouvoir de nouveaux modèles de travail flexibles, qui ne sont devenus possibles que grâce à la numérisation. Nous voulons qu'au Luxembourg, le nombre d'emplois créés grâce à la numérisation et à la robotisation soit supérieur au nombre d'anciens emplois qui disparaissent. Une offensive dans le domaine de la formation continue aura pour objectif de préparer au mieux les employés au travail de l'avenir.

Numérisation

Création d'une instance de coordination pour la numérisation au sein du ministère d'État

La numérisation est une question transversale, qui concerne directement aussi bien la société que les administrations et l'économie. Afin d'utiliser de manière optimale les chances de la numérisation et d'aborder de manière ciblée ses défis, un bureau de coordination ministériel central est nécessaire. Pour ce motif, le DP implantera la coordination pour la numérisation au sein du ministère d'État.

Protection des données stricte

Dans une économie constamment poussée par l'information, il est indispensable de garantir la protection des données personnelles. Sans se fermer aux nouveaux modèles commerciaux, notamment dans le domaine numérique, et en tenant compte des normes européennes et internationales dans le domaine de la transparence, de l'équité fiscale et du blanchiment d'argent, ces développements ne doivent cependant pas se faire au détriment de la vie privée des individus. Le DP mettra en œuvre le nouveau règlement général sur la protection des

données de l'Union européenne dans tous les domaines et sanctionnera systématiquement les violations de la législation applicable.

Mise en œuvre de l'administration numérique

voir le chapitre État et fonction publique : modernes et efficaces

Création de « *Digital Learning Centers* » et introduction d'un chèque-formation pour la formation des adultes

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Coding – LE langage de l'avenir

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Embauche de personnel enseignant spécialisé en « *Compétences numériques* » (I-CM)

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Mise en place d'une plateforme d'exercices numérique pour les élèves

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Développer une offre de formations digitales pour les cours de langues

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Renforcer les compétences des élèves dans le domaine des médias

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Distribution d'une tablette à chaque élève

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Élargissement de la section informatique

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

« *Digital Learning Hub* » – création d'un centre de compétences numérique pour le Luxembourg

Le Luxembourg ne dispose pas de suffisamment de travailleurs spécialisés pour répondre aux profils d'exigences du secteur des TIC. Pour résoudre ce problème, le DP créera le « *Digital Learning Hub* », c'est-à-dire un centre de compétences numériques pour le Luxembourg. Sa tâche principale sera d'élaborer les contenus nécessaires pour les cours de formation et de formation continue numérique, de conseiller les écoles (supérieures) et d'autres instituts et de former les enseignants.

L'économie numérique au service de la croissance qualitative

La numérisation permet à nos entreprises de faire des gains de productivité, dont nous avons besoin pour atteindre notre objectif de croissance qualitative. Le DP n'entravera pas inutilement l'utilisation des technologies d'avenir par des obstacles bureaucratiques ou financiers, mais adoptera au contraire une législation favorable à la numérisation et soutiendra activement les entreprises dans la transformation numérique. Pour que notre économie puisse devenir un pionnier de la transformation numérique, nous devons veiller à ce que le savoir-faire nécessaire soit disponible. Le DP effectuera une analyse des besoins afin de déterminer quelles sont les qualifications professionnelles requises.

Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg

Le DP développera le pôle informatique du Luxembourg. Nous continuerons à améliorer les infrastructures nécessaires pour un pôle des TIC compétitif au niveau international, nous

examinerons si la législation est favorable au TIC et nous l'adapterons si nécessaire. Nous continuerons également à investir dans l'archivage numérique et dans le stockage de données.

Consolidation du Luxembourg comme « start-up nation »

Le DP veut positionner le Luxembourg comme « start-up nation ». Nous renforcerons l'esprit d'entreprise au Luxembourg en élargissant les campagnes de sensibilisation existantes et en introduisant une année sans bureaucratie pour les startups. Les démarches administratives pour les créateurs d'entreprise doivent être réduites de sorte qu'il soit possible d'effectuer la constitution en un seul jour ouvrable et par internet. Les investissements dans les startups doivent bénéficier d'avantages fiscaux. Le DP veut introduire des bourses pour créateurs d'entreprise afin de stimuler l'entrepreneuriat.

Mise à disposition de connexions internet plus rapides grâce à la fibre optique et à la technologie 5G

Le DP fera en sorte que le Luxembourg soit parmi les premiers pays à proposer, à l'aide de la technologie 5G, un internet mobile rapide, couvrant l'intégralité du territoire. Nous raccourcirons considérablement les délais pour l'installation des lignes de fibre optique pour que toutes les entreprises et tous les ménages aient un accès internet rapide, où qu'ils se trouvent.

Le Luxembourg comme pionnier en matière de nouvelles technologies

Le DP promouvra les nouvelles technologies en créant une législation favorable aux technologies et en assurant la promotion étatique des projets de recherche dans les domaines du calcul à haute performance (*High performance computing*), du big data, de la blockchain, de la conduite autonome et de l'intelligence artificielle.

Renforcement de la cybersécurité

L'ère numérique n'apporte pas seulement des chances, mais aussi des risques sous forme de cyberattaques, qui ciblent souvent les informations personnelles. Le DP examinera et renforcera les mécanismes de protection de l'État contre les cyberattaques. Nous aiderons également le secteur privé à protéger efficacement les informations des entreprises et les données des clients.

Promotion des méthodes de paiement sans espèces

Le DP simplifiera et promouvra les méthodes de paiement sans espèces, sans toutefois vouloir abolir les espèces. Nous continuerons d'investir dans les fintechs. Nous créerons un cadre réglementaire pour les cryptomonnaies et voyons en principe la technologie blockchain d'un œil positif. À l'avenir, il doit être possible de payer les factures émises par les administrations publiques par des méthodes de paiement alternatives (p. ex. Digicash).

Création d'un marché unique numérique européen

Le DP s'engagera au niveau européen pour finalement créer un vrai marché unique numérique. À l'instar des produits et services, les réglementations nationales, qui entravent les passages des frontières numériques, doivent être abolies. Le DP exige notamment l'interdiction complète du géoblocage. Nous ne voulons plus accepter que les utilisateurs luxembourgeois soient exclus des services de streaming disponibles dans nos pays voisins.

Introduction de systèmes de guidage du trafic intelligents et numériques

voir le chapitre Mobilité : infrastructures de transport modernes pour aujourd'hui et demain

Création d'un cadre légal pour les véhicules autonomes

voir le chapitre Mobilité : infrastructures de transport modernes pour aujourd'hui et demain

Transformation de nos localités en « Smart Cities »

Une « Smart City » profite des technologies numériques pour rendre une ville ou une localité plus efficace, plus progressiste, plus écologique, mais aussi plus inclusive sur le plan social. Le DP fournira un soutien ciblé aux communes pour mieux adapter tous les aspects de leurs localités aux citoyens grâce à la numérisation. Nous créerons des incitations financières et cofinancerons des projets innovants.

Garantie de la neutralité du réseau

La neutralité du réseau signifie l'égalité de traitement des données lors de la transmission sur internet et l'accès sans discrimination lors de l'utilisation de réseaux de données. Elle est régulièrement remise en question par les opérateurs de réseaux dans le monde entier. Le DP respectera le principe de la neutralité du réseau, car nous considérons l'égalité d'accès à internet comme un droit fondamental pour chaque citoyen.

Utilisation d'eSanté dans l'intérêt des patients

La numérisation offre de nombreuses chances au secteur de la santé, dont il convient de tirer profit dans l'intérêt du patient. Le DP introduira un système informatique et d'information central et unique pour les hôpitaux, les cabinets médicaux, les pharmacies, les laboratoires et les caisses de santé, qui doit toutefois garantir la protection des données personnelles des patients. Ce système économise des coûts, est transparent et peut sauver des vies en cas d'urgence. Nous introduirons également une carte de santé numérique, qui ne stocke pas seulement des informations importantes pour le patient, mais permet aussi un système de paiement simplifié pour les factures médicales. Finalement, le DP rendra possible l'utilisation de la télémédecine sur l'intégralité du territoire, afin de prodiguer des soins plus efficaces aux patients, avant tout dans les régions rurales, grâce au recours à des « *docteurs par Skype* ».

La numérisation au service de l'agriculture

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Numérisation de la justice

voir le chapitre Constitution, justice et sécurité : promotion de la cohabitation sociale paisible

Recours à la numérisation pour la transmission de la culture

voir le chapitre Politique culturelle : promotion ciblée des artistes et participation de tous à la vie culturelle

Médias et pôle médiatique

Garantie de l'indépendance et de la diversité de la presse

L'indépendance et la diversité de la presse sont très importantes pour le DP. À une époque où les réseaux sociaux sont utilisés de manière ciblée dans le monde entier pour diffuser des « *fake news* », le journalisme de qualité est d'autant plus important. Le DP continuera de garantir la diversité et l'indépendance de la presse luxembourgeoise à l'avenir. Pendant la dernière législature, le DP a amélioré l'accès de la presse aux informations de l'État. Au cours des 12 prochains mois, nous examinerons l'impact de ces nouvelles règles sur le travail quotidien de la presse.

Consolidation de l'industrie cinématographique luxembourgeoise

Le Luxembourg a réussi à se forger une réputation internationale comme site de productions cinématographiques et télévisuelles. La production audiovisuelle est devenue un secteur important de l'industrie créative luxembourgeoise. Il est donc nécessaire de consolider ce site

pour l'avenir et de l'adapter aux nouveaux développements. Le secteur audiovisuel subit des changements majeurs dans le cadre de la numérisation. La réalité virtuelle, la réalité augmentée et le crossmédia ne sont que quelques-unes des innovations dans le paysage médiatique international qui doivent être prises en compte. Pour cette raison, le DP examinera de près les mécanismes de soutien existants et les adaptera si nécessaire.

Emploi : concilier vie professionnelle et vie privée

Au cours des cinq dernières années, la situation du marché du travail s'est nettement améliorée au Luxembourg. Alors qu'avant que le DP ne reprenne les rênes du gouvernement, 17 943 personnes étaient encore à la recherche d'un emploi, ce chiffre ne s'élevait plus qu'à 14 482 à la fin de cette législature (chiffres de juin 2018). Le chômage a donc reculé de 7,1 % à 5,5 %. Le Luxembourg a également fait de grands progrès en matière de lutte contre le chômage des jeunes et est désormais premier de la classe parmi les pays de l'OCDE. La mise en œuvre de la *Garantie jeunes* européenne et du Pacte pour l'emploi en collaboration avec les entreprises est un grand succès. Nous voulons continuer à favoriser ce développement positif par une politique de stimulation du marché du travail.

Le DP est conscient que beaucoup de personnes ont aujourd'hui une autre vision du travail et de la vie. Le désir de flexibilité et de plus de temps libre n'est plus compatible avec la rigidité du classique « 9 to 5 », c'est-à-dire d'un horaire de travail de 9 heures du matin à 17 heures du soir. Le DP considère que le défi le plus urgent du marché du travail luxembourgeois consiste à améliorer l'équilibre entre travail, famille et loisirs. Les entreprises elles aussi ont besoin de plus de flexibilité dans l'organisation du temps de travail afin de s'adapter à aux besoins du marché.

La flexibilisation et les meilleures conditions financières du congé parental ont déjà fait en sorte que le nombre de parents qui profitent du nouveau congé parental ait augmenté de 70 %. La part des pères qui profitent du nouveau congé parental a également augmenté considérablement. D'autres améliorations concernent les jours de congé extraordinaire : le congé de paternité pour la naissance d'un enfant a été augmenté de 2 à 10 jours, le congé de maternité postnatal a été prolongé de manière générale de 8 à 12 semaines et le congé pour raisons familiales pour les parents dont les enfants sont malades a été rendu plus flexible. Pour le DP, ces améliorations n'étaient que la première étape pour permettre aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants.

Nous moderniserons le droit du travail pour refléter les perceptions actuelles et la réalité de la vie des personnes actives, tout en accordant plus de liberté aux entreprises. Nous voulons que ces décisions soient prises dans un large consensus entre politique, employeurs et employés. Nous préparerons dès aujourd'hui le monde du travail de demain et veillerons à ce que tant les entreprises que les individus tirent profit du monde du travail numérique.

Examen du droit du travail existant pour détecter les effets négatifs pour les employés et les patrons

Au fil des années, une série d'instruments du droit du travail a été créée dans le but de protéger les employés et leurs droits sociaux. Certains de ces instruments n'ont toutefois pas atteint l'objectif souhaité : soit ils sont restés sans effet, soit ils n'étaient pas dans l'intérêt des salariés, comme notamment la loi PAN sur l'organisation du temps de travail. Le DP estime qu'il faut plus de flexibilité pour que des accords internes puissent être négociés à l'intérieur des entreprises, entre patrons et salariés. Le DP analysera l'intégralité du droit du travail pour vérifier s'il est bien ciblé sur les objectifs escomptés et le modifiera si nécessaire.

Conception flexible des horaires de travail dans l'intérêt des employés et des patrons

Le DP permettra aux personnes d'organiser leur travail de sorte à pouvoir passer plus de temps avec leur famille. Nous visons une flexibilisation du temps de travail adaptée aux familles, en abolissant les règles rigides actuelles et en introduisant le temps de travail annuel (p. ex. 1800

heures). La règle actuelle du temps de travail maximal par jour (10 heures) et par semaine (48 heures) sera maintenue. Les suppléments pour le travail du dimanche et les jours fériés continuent bien sûr de s'appliquer. Le DP estime également que la disponibilité numérique des employés doit avoir des limites claires. Une réglementation plus souple du temps de travail doit permettre aux entreprises de mieux s'adapter à un environnement économique en constante évolution et à contribuer à accroître la productivité. Dans cet esprit, nous chercherons à réformer la directive européenne sur le temps de travail.

À l'avenir, il doit être possible de négocier le temps de travail de manière individuelle entre l'employé et le patron, sans les restrictions superflues d'un droit du travail trop rigide. Nous ne voulons absolument pas abolir la traditionnelle semaine de 40 heures, mais octroyer plus de flexibilité aux personnes qui ne sont pas intéressées par un emploi de 9 à 17 heures. Les employés et les patrons qui ne veulent pas de flexibilité supplémentaire peuvent continuer d'appliquer la réglementation existante.

Les jeunes familles, qui se trouvent dans une étape particulièrement stressante de leur vie, seront les grands gagnants de notre initiative de flexibilisation. Beaucoup de parents aimeraient pouvoir organiser leur temps de travail de sorte à pouvoir passer plus de temps avec leurs enfants. Les patrons profiteront également de cette réglementation, car ils pourront utiliser leurs effectifs de manière plus efficace et quand ils en ont le plus besoin. Cette flexibilisation du temps de travail doit être combinée avec l'introduction générale des comptes épargne temps et un recours accru des bureaux à domicile (Home Office).

Introduction générale des comptes épargne temps

Après l'introduction du compte épargne temps pour les employés et fonctionnaires de l'État et une phase de test dans une partie du secteur privé, le DP veut rendre cet instrument accessible à tous les employés par voie d'une loi. Les employés doivent pouvoir transférer les heures supplémentaires et le congé restant sur un compte épargne temps personnel. Les heures ainsi épargnées pendant les périodes de travail intensif peuvent notamment être utilisées pour passer du temps en famille, pour un voyage de longue durée, pour un congé sabbatique ou pour une formation continue. Les modalités précises des comptes épargne temps doivent être discutées avec les partenaires sociaux pour arriver à une décision équilibrée entre employé et employeur.

Conjointement avec la flexibilisation des heures de travail prévue par le DP, l'introduction des comptes épargne temps donnera considérablement plus de liberté aux employés pour organiser leur travail et leur temps libre.

Promotion du recours renforcé au télétravail

Dans le cadre de la numérisation, le télétravail devient de plus en plus souvent une alternative viable pour de nombreux employés et entreprises. Le DP veut promouvoir davantage le travail occasionnel ou régulier depuis le domicile, si les possibilités de l'entreprise le permettent. Nous créerons un cadre juridique pour réglementer clairement les conditions du télétravail et améliorer la sécurité juridique dans ce domaine. Le DP estime que l'État doit montrer l'exemple en matière de télétravail et soutiendra le recours au télétravail dans la fonction publique.

Création d'emplois décentralisés et promotion du télétravail dans la Grande Région

Ce sont surtout les frontaliers qui parcourent tous les jours de longues distances pour se rendre à leur travail au Luxembourg. Le DP estime que, fiscalement, on ne devrait pas faire de différence si l'employé travaille sur son lieu de travail au Luxembourg ou en télétravail dans la Grande Région. Le DP négociera donc des accords avec les pays voisins pour garantir qu'il n'ait pas de désavantages fiscaux pour les frontaliers qui ont recours au télétravail. Pour

rapprocher davantage les emplois des personnes et non l'inverse, le DP étendra les zones économiques et encouragera les entreprises à établir des filiales hors de Luxembourg-Ville. Cela permettrait notamment aux frontaliers de raccourcir leur temps de déplacement. De plus, le DP prévoit de mettre en place des structures « open office » dans la Grande Région, dans lesquelles les entreprises peuvent partager des locaux.

Introduction du « Congé parental PLUS »

voir le chapitre Politique familiale : un meilleur équilibre entre travail et famille

Maintien du système de l'index

Pour garantir que les salaires soient régulièrement ajustés à l'inflation, le système de l'index luxembourgeois équilibre automatiquement le taux d'inflation. Le DP maintiendra le système actuel de l'index.

Exonération des heures supplémentaires des cotisations sociales

Actuellement, les employés doivent verser des cotisations à la caisse de santé et à l'assurance dépendance pour les heures de travail effectuées. Le DP introduira une exonération totale des cotisations sociales pour les heures supplémentaires dans le secteur privé et dans la fonction publique pour que les travailleurs reçoivent une part plus élevée du revenu brut. De plus, à l'image du régime tel qu'il existe dans le secteur privé, le DP veut introduire également l'exonération fiscale des heures supplémentaires dans la fonction publique.

Soutien ciblé des personnes percevant le salaire minimum sans mettre en danger des emplois

Le DP soutient l'adaptation légale prévue du salaire minimum. En outre, il est prévu d'examiner l'impact de chaque augmentation du salaire minimum sur l'économie et le taux de chômage. Le DP continuera à miser sur des prestations en faveur des personnes qui disposent d'un faible revenu, comme par exemple la subvention des loyers ou la garde d'enfants gratuite. Pour le DP, il est important que ces prestations ne doivent pas se faire au détriment de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises.

Garantie de la qualité de la formation continue professionnelle

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Lancement d'une offensive en matière de formation continue pour les chômeurs difficiles à placer

Le DP lancera une offensive en matière de formation continue pour les chômeurs difficiles à placer. Dans un délai d'un mois à compter de la notification du chômage, l'ADEM doit proposer un plan de formation continue au chômeur. Nous voulons également engager la responsabilité des personnes à la recherche d'un emploi et exiger une certaine initiative personnelle. Nous redéfinirons les limites de l'acceptabilité pour empêcher qu'une personne à la recherche d'un emploi refuse arbitrairement les emplois qui lui sont proposés. En cas de comportement abusif, nous voulons que les sanctions financières soient appliquées systématiquement.

Création de perspectives pour les personnes à la recherche d'un emploi

Le DP veillera à ce que les personnes à la recherche d'un emploi qui peuvent attester avoir participé aux activités d'insertion professionnelle (AIP) pendant 5 ans auprès de l'État ou de communes puissent obtenir un contrat à durée indéterminée auprès de ceux-ci.

Accorder les allocations de chômage également aux employés qui ont démissionné

Actuellement, seuls les employés qui ont été licenciés par leur employeur peuvent bénéficier des allocations de chômage. Le DP estime que les salariés qui ne se sentent plus à l'aise dans

leur travail et démissionnent de leur propre gré ne doivent pas être sanctionnés. Par conséquent, nous rendrons les allocations de chômage accessibles à ces personnes. Afin de prévenir les abus, chaque employé peut faire usage de ce nouveau droit une fois au cours de sa carrière. De plus, il perd l'allocation de chômage s'il ne fait pas les efforts nécessaires pour trouver un nouvel emploi.

Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins

voir le chapitre Politique économique : renforcement du site économique et promotion des PME

Élaboration de règles claires pour l'économie sociale et solidaire

Le DP élaborera des règles claires pour les nombreuses initiatives caritatives dans l'économie sociale et solidaire, en collaboration avec l'ensemble du secteur. L'administration compétente au sein du ministère du Travail recevra à cette fin toutes les compétences requises ainsi que des ressources financières et humaines additionnelles. Le DP continuera également de promouvoir le modèle de l'entreprise sociale, créée en 2016, en intensifiant le travail d'information nécessaire sur ses avantages auprès de tous les acteurs concernés. Le DP veillera à ce que les entreprises sociales ne soient pas en concurrence déloyale avec les PME du secteur privé.

Lutte systématique contre le dumping social

Les victimes du dumping social, qui touche aussi le Luxembourg, notamment dans les secteurs de la construction, du nettoyage et de la logistique, ne sont pas seulement les travailleurs concernés mais aussi les entreprises luxembourgeoises qui respectent le droit du travail et les conventions collectives applicables. Le DP luttera de façon rigoureuse contre l'exploitation sociale au Luxembourg, en renforçant les contrôles effectués par l'Inspection du travail et des mines (ITM). Pour atteindre cet objectif, nous augmenterons considérablement le personnel de l'ITM et intensifierons la coopération entre l'ITM, la douane, la police, le parquet et les autres administrations impliquées. Le DP augmentera considérablement les sanctions pour violation du droit du travail. Les fonctionnaires de l'ITM doivent pouvoir émettre eux-mêmes des avertissements taxés et encaisser eux-mêmes l'amende. Le phénomène des « faux » indépendants n'épargne pas le Luxembourg. Le DP contrôlera plus strictement la forme des relations de travail et leur conformité avec le droit du travail et sanctionnera systématiquement les abus.

Réforme de la directive européenne sur le détachement de travailleurs

Le DP salue les efforts de l'UE pour renforcer les droits sociaux des salariés envoyés temporairement par leur employeur dans un autre pays. En même temps, des règles trop rigides et des obstacles administratifs ne doivent pas entraver l'activité des entreprises qui respectent les règles. Le DP veillera donc notamment à ce que les conducteurs de bus qui passent quotidiennement les frontières ne soient pas obligés de remplir un formulaire à chaque trajet.

Création d'un congé maladie partiel

Les personnes souffrant de maladies de longue durée veulent souvent vivre aussi normalement que possible et souhaitent participer à la vie sociale. Le travail en fait également partie. Souvent, les personnes malades veulent travailler, mais ne le peuvent pas, parce que leur maladie ne leur permet pas de travailler à temps plein. Pour ce motif, nous voulons introduire un congé maladie partiel, qui permet notamment aux personnes souffrant d'une maladie de longue durée de travailler à temps partiel malgré leur maladie. Pour prévenir les abus, le congé maladie partiel doit être bien fondé et confirmé par un médecin du travail.

Renforcement du dialogue social dans les entreprises

Le dialogue social fait partie du modèle à succès luxembourgeois. Le DP poursuivra la tradition du dialogue social. Il renforcera les options de négociation au niveau des entreprises et, en contrepartie, il soumettra les règles trop rigides du droit du travail à l'examen.

Finances publiques saines : la base du succès du Luxembourg

Le DP a tenu sa promesse de consolider le budget, mais ne se repose pas sur ses lauriers. Après son entrée en fonction, le gouvernement dirigé par le DP a assaini les finances publiques étape par étape. Grâce à une politique budgétaire responsable et cohérente, les finances publiques ont retrouvé leur solidité.

En 2012, le déficit de l'administration centrale dépassait un milliard d'euros et devait, selon les plans du gouvernement CSV/LSAP précédent, rester au même niveau pour les années suivantes. Le gouvernement dirigé par le DP a cependant réussi à considérablement réduire ce déficit, malgré la perte des recettes de la TVA sur le commerce électronique. Pour l'administration publique, un déficit de plus de 350 millions d'euros en 2012 a pu être transformé en excédent de plus de 850 millions d'euros en 2017.

Par rapport au PIB, la dette publique a baissé de 23,7 % en 2013 à moins de 23 % en 2018. La spirale de la dette est ainsi rompue, sans renoncer à une politique tournée vers l'avenir. Pendant la législature en cours, des investissements record à hauteur de plus de 10 milliards d'euros ont été effectués, pour rattraper le plus rapidement possible le retard en matière d'investissement hérité du gouvernement précédent et préparer le pays à l'avenir.

Au cours de la législature actuelle, l'État est devenu plus efficace et mieux préparé pour faire face aux défis. Le DP continue à s'engager pour une politique budgétaire disciplinée, socialement équitable et tournée vers l'avenir.

Poursuite d'une politique budgétaire responsable

Avec 23 % du PIB en 2018, la dette luxembourgeoise ne se situait pas seulement de manière ininterrompue en-dessous de la barre des 60 pour cent des critères de Maastricht, mais aussi clairement en-deçà de l'objectif de 30 % du PIB que le Luxembourg s'est fixé. Le DP maintient cet objectif ambitieux. De plus, nous continuons à viser une diminution durable de la dette, tel que prévu dans le plan financier pluriannuel actuel (*Plan de Stabilité et de Croissance*). Le DP reste également attaché au respect strict de l'objectif budgétaire à moyen terme. Il est significatif que cet objectif se situe à -0,5 % pour l'année 2018, tandis que le Luxembourg affiche un excédent structurel solide de +1,2 % et dispose ainsi d'une marge de manœuvre considérable.

Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitionné pour le Luxembourg

La politique budgétaire est synonyme de responsabilité pour l'avenir. Dans l'intérêt de la solidarité entre les générations, le DP préparera le pays pour les générations à venir et consolidera la qualité de vie élevée pour les générations actuelles et futures. Par le passé, les investissements publics ont souvent été reportés et négligés. Dans les années à venir, le DP veillera à effectuer les investissements nécessaires. Nous rattraperons dès que possible le retard du passé et investirons de manière prévoyante dans les projets d'avenir. L'accent principal sera mis sur les domaines des infrastructures de transport, la formation & la recherche, la numérisation, la construction de logements et le développement des infrastructures publiques (mobilité, hôpitaux, stations d'épuration).

Augmentation de la dotation annuelle du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg

En 2014, le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg a été mis en place par le gouvernement dirigé par le DP et alimenté depuis d'au moins 50 millions d'euros par an. Ce « fonds pour l'avenir » sert de tirelire pour les générations à venir. Afin de renforcer l'engagement

pour l'avenir, le DP augmentera le montant annuel destiné au fonds et l'adaptera vers le haut si le budget le permet.

Promotion des partenariats public-privé

Le DP promouvra les partenariats public-privé (PPP) pour les projets coûteux. Les PPP permettent aux contribuables de profiter de l'efficacité, de la rapidité et de la flexibilité des entreprises du secteur public et déchargent en même temps le budget de l'État. Surtout en matière de construction de logements et d'infrastructures de transport, ces partenariats pourraient apporter un nouvel élan. Le DP veillera également à ce que les conditions-cadres pour ces partenariats soient conçues de manière transparente tout en respectant les intérêts des PME.

Maintien de la notation AAA

La confirmation régulière de la notation triple A ne va pas de soi, mais résulte de décisions politiques bien réfléchies. La solvabilité élevée est un pilier de l'attrait économique du pays et partant un garant de croissance et d'emplois durables. Le DP fera tout son possible pour maintenir la notation AAA du Luxembourg à l'avenir.

Adaptation de la méthode budgétaire nationale au système européen des comptes (SEC)

Il existe actuellement deux méthodes de calcul différentes pour le budget : la méthode budgétaire nationale, conformément à la loi sur le budget de 1999, et le système européen des comptes (SEC-2010). Les deux ont leur raison d'être, mais reposent sur des approches différentes. Sur la base de l'échange entamé avec le Parlement, le DP mettra fin à la confusion continuelle et approfondira et terminera les travaux pour rapprocher les deux méthodes de calcul.

Politique économique : renforcement de la place économique et promotion des PME

Après des années de crise, la croissance économique a repris son envol au Luxembourg au cours de la législature actuelle. D'après les chiffres actuels, la croissance économique sera de 3,8 % en 2018. Cela se reflète également dans la bonne situation sur le marché du travail. Le chômage a reculé de 7,1 % en 2013 à 5,5 % (chiffres de juin 2018).

Le DP a conscience de l'importance d'une Europe forte sur le plan économique pour la prospérité de notre pays et continuera par conséquent à s'engager au niveau européen pour une Europe compétitive. Le DP s'engage pour une politique économique active et globale. Hormis la mise en place de conditions favorables pour notre économie, cette politique doit aussi garantir une meilleure qualité de vie à nos citoyens. Le DP est convaincu que le Luxembourg a besoin d'une économie forte en tant que garant d'un système social étendu. En effet, seules les richesses qui ont été générées préalablement peuvent être redistribuées. Le DP fera en sorte que les citoyens profitent directement de la croissance et de la prospérité économique de notre pays. Depuis 2013, l'économie a de nouveau enregistré une croissance solide. Celle-ci repose d'une part sur une bonne conjoncture internationale, mais également sur une politique économique rigoureuse. Au cours de la législature actuelle, le gouvernement mené par le DP a contribué au développement de secteurs économiques à l'avenir prometteur, comme le sont notamment la logistique, les finances durables, l'industrie numérique, les fintechs et le spacemining.

Le DP s'engage pour un modèle économique durable et sur le long terme. C'est pourquoi le DP réfléchit sur l'avenir du modèle à succès luxembourgeois. La place financière, qui contribue 27 % du PIB, est un parfait exemple de croissance qualitative grâce à son important potentiel d'innovation. Il faut renforcer cette puissance d'innovation, et partant la productivité, dans tous les secteurs économiques. Le DP développera une stratégie d'avenir pour notre pays, qui va au-delà des questions purement économiques. La transformation numérique et le passage aux ressources renouvelables pour faire face au changement climatique entraîneront des changements dans l'économie et dans la société. La numérisation et l'automatisation permettent également de créer une importante plus-value économique, qui repose moins sur la croissance purement quantitative de la main-d'œuvre. Afin de se préparer aux nouveaux défis et de concevoir activement le développement du Luxembourg, le gouvernement dirigé par le DP a initié l'étude Rifkin. Dans le cadre de cette stratégie, le DP souhaite avant tout accompagner et promouvoir activement les petites et moyennes entreprises.

Pour le DP, les PME sont le pilier de notre économie. Elles ne créent pas seulement des emplois, mais sont aussi fortement ancrées dans notre pays. Pour cette raison, le DP continuera à accorder une attention particulière à la promotion des PME.

Politique économique

Poursuite systématique de la politique de développement actif de la place économique et de la diversification économique

La place financière génère plus d'un quart du PIB de notre pays. Le DP approfondira la diversification au sein du secteur financier, par exemple par l'installation ciblée d'entreprises du secteur fintech. La diversification de l'ensemble de notre économie doit en outre être poursuivie systématiquement.

Le DP mise sur le développement de secteurs économiques ayant une importante plus-value et un grand potentiel d'innovation. Dans ce domaine, le DP attirera de manière ciblée des entreprises vers le Luxembourg. Au cours de la législature passée, cette stratégie a porté ses premiers fruits dans l'industrie numérique. Il faut poursuivre ces efforts et développer le Luxembourg comme pôle de connaissances. Le DP promouvra de manière ciblée les technologies vertes, ainsi que l'économie numérique et créative, par exemple dans le domaine de la cybersécurité.

Renforcement du dialogue social dans les entreprises

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Création d'emplois décentralisés

Le DP veut rapprocher les emplois des personnes, pas l'inverse. Il élargira les zones économiques à proximité des frontières, pour encourager les entreprises à établir des filiales hors de Luxembourg-Ville. Les frontaliers en bénéficieront particulièrement et passeront moins de temps en déplacement. De plus, le DP mettra en place des structures « open office » dans les régions frontalières, qui permettent aux entreprises de partager des locaux.

Mise en place de zones franches de l'autre côté de la frontière

Pour le DP, la Grande Région n'est pas un concept abstrait, mais la réalité vécue. La coopération avec nos voisins doit également être développée sur le plan économique. C'est pourquoi le DP s'engagera pour la création de zones franches dans les régions frontalières. Dans les régions frontalières en France, l'installation d'instituts de recherche français pourrait notamment donner lieu à des synergies avec le pôle de recherche d'Esch-Belval. Il est également envisageable que des entreprises luxembourgeoises délocalisent des parties de leurs activités dans ces zones. Pour ce faire, un statut légal doit être négocié. Des premiers entretiens à ce sujet ont déjà été menés avec nos voisins français. Un tel projet bénéficierait aussi bien au Luxembourg qu'à la France. Les entreprises luxembourgeoises auraient accès à des terrains à bâtir additionnels, tandis que la région frontalière française pourrait connaître une reprise économique. Le DP souhaite que le Fonds européen de développement rural (FEDER) cofinance ce projet transfrontalier.

Recherche et innovation comme facteurs économiques

Le Luxembourg a besoin d'un soutien ciblé de la recherche par les pouvoirs publics. Le DP veillera à mieux concilier la recherche publique et les objectifs de la politique de diversification de notre pays. La réforme de la loi sur les aides à l'innovation a considérablement simplifié l'accès à ces subventions pour les petites et moyennes entreprises. Le DP analysera l'utilisation de ces subventions par les PME et les adaptera si nécessaire.

Conception flexible des horaires de travail dans l'intérêt des employés et des patrons

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Accélération des procédures des permis de travail et des visas

Dans certains domaines très spécifiques, le Luxembourg et la Grande Région ont un manque de personnel spécialisé. Par conséquent, le DP veut que les permis de travail et les permis de séjour nécessaires soient délivrés plus vite. Des permis à durée limitée sont censés considérablement accélérer ce processus. Toutefois, si les dispositions légales ne sont pas respectées et les documents nécessaires ne sont pas présentés dans les délais imposés, des sanctions sévères sont appliquées.

Réduction systématique de la bureaucratie

La loi omnibus ratifiée au cours de la législature passée a contribué à réduire la bureaucratie. Ce n'est toutefois pas suffisant. Les procédures pour obtenir les autorisations nécessaires pour la construction d'infrastructures commerciales sont toujours trop lourdes et lentes. Le DP examinera l'efficacité et la nécessité de ces procédures. Une loi omnibus élargie aboutira à des procédures plus rapides. Il faut utiliser systématiquement les nouveaux instruments numériques pour mettre une demande valable à disposition des entreprises et raccourcir ainsi les démarches administratives.

Réforme de la directive européenne sur le détachement de travailleurs

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Création d'un cadre juridique moderne pour les modèles économiques modernes

La politique doit pouvoir répondre aux défis émanant de nouveaux modèles d'affaires. De nombreuses startups, notamment dans le secteur informatique, n'ont guère besoin de capital pour mettre en œuvre leur modèle d'affaires. C'est pourquoi le gouvernement dirigé par le DP a introduit la société au capital de 1 euro (sàrl simplifiée). Le DP créera également un cadre juridique clair pour les nouveaux modèles d'affaires de l'économie du partage (par exemple Uber, Airbnb), pour éviter la concurrence déloyale pour les entreprises existantes.

Création d'ateliers pour les artistes et les acteurs de l'économie créative

voir le chapitre Politique culturelle : promotion ciblée des artistes et participation de tous à la vie culturelle

Création de zones d'activité spécifiques par secteurs

La proximité géographique d'entreprises d'un même secteur économique peut créer des synergies et promouvoir l'innovation. Pour cette raison, le DP veut créer de nouvelles zones économiques spécifiques à un secteur – à l'instar du pôle logistique à Bettembourg –, notamment dans l'industrie numérique et créative.

Garantie de l'approvisionnement en énergie

L'essor croissant de l'électromobilité et les processus d'automatisation feront augmenter le besoin en énergie au cours des prochaines années. En même temps, nous devons atteindre nos objectifs climatiques de réduction des émissions de CO₂ de 40 % jusqu'en 2030. Le DP concevra la politique énergétique de sorte que l'économie puisse continuer de s'approvisionner en énergie à des prix compétitifs et en garantira l'approvisionnement. Le DP s'engagera également pour un marché unique dans le domaine des énergies renouvelables. Le Luxembourg doit également avoir la possibilité d'investir dans des projets en matière d'énergie en Europe. Cependant, si possible, un maximum d'énergie renouvelable doit être produite au Luxembourg.

Mise à disposition de connexions internet plus rapides grâce à la fibre optique et à la technologie 5G

voir le chapitre Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

Conception active de l'économie de demain

En adoptant le processus Rifkin, le gouvernement dirigé par le DP s'est doté pour la première fois dans l'histoire du pays d'une stratégie globale, à long terme, comportant une approche participative, pour développer durablement le modèle économique avec une orientation de qualité. Le DP mettra systématiquement en œuvre le catalogue de mesures à 9 points qui en résulte. En font notamment partie la mise en place d'un internet de l'énergie ainsi que la promotion de l'électromobilité et de l'économie circulaire.

Promouvoir l'économie circulaire

Le DP promouvra l'économie circulaire innovante, pour que les produits et les ressources soient utilisés aussi longtemps que possible. À l'avenir, les déchets doivent être considérés comme une ressource. Pour le DP, la réparation, la réutilisation et le recyclage de produits doivent devenir la règle. Par conséquent, le DP améliorera les conditions-cadres pour le fonctionnement de l'économie circulaire. Il prévoit notamment un taux de TVA super-réduit pour la réparation d'objets d'usage courant. Il convient également de promouvoir le modèle économique du « *prosumer* », c'est-à-dire du consommateur qui est en même temps producteur.

Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins

L'internet est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Le DP permettra au commerce et à ses 50 000 collaborateurs de s'adapter au nouveau comportement d'achat des consommateurs. Chaque commerce doit pouvoir décider lui-même quand il ouvre et quand il ferme. Cette approche mettra fin à l'inégalité de traitement des commerces, due notamment aux heures d'ouverture différentes pour les stations-service et les centres commerciaux dans les régions frontalières. Le DP mettra en œuvre une libéralisation générale des heures d'ouverture dans le commerce, dans le respect du droit du travail en vigueur.

Libre choix des fournisseurs pour les commerces

Le DP s'engagera au niveau européen pour le libre choix des fournisseurs. De nombreux producteurs obligent les commerçants luxembourgeois à acheter leurs produits à des prix élevés par le biais d'intermédiaires belges. Cela va à l'encontre du principe d'un marché unique qui fonctionne. Le DP mettra ce sujet à l'ordre du jour des instances européennes pour que les commerçants aient enfin le libre choix.

Autorisation des recours collectifs en justice

Les scandales en matière de protection des consommateurs concernent souvent des milliers de personnes, qui, jusqu'à maintenant, doivent cependant agir individuellement devant la justice luxembourgeoise. Le DP permettra les recours collectifs dans certains cas, en visant une solution harmonisée sur le plan européen. Nous discuterons des modalités procédurales et juridiques aussi bien avec les associations de la protection des consommateurs qu'avec le secteur privé, pour trouver aussi rapidement que possible une solution équilibrée dans l'intérêt des deux parties.

Renforcement de la place financière

La place financière reste le pilier de l'économie luxembourgeoise. Avec ses quelque 45 000 emplois, la place financière contribue 27 % du PIB et est ainsi l'exemple type de la croissance qualitative. Grâce à sa capacité d'innovation et au savoir-faire important du secteur, le Luxembourg fait partie des meilleurs centres financiers du monde. Le DP s'engage clairement pour une place financière forte et bien réglementée, qui soit compétitive au niveau international.

Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg

voir le chapitre Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

PME

Alléger fiscalement les petites et moyennes entreprises

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Décharge administrative des PME

Souvent, les petites et moyennes entreprises n'ont pas les ressources nécessaires pour analyser l'ensemble des réglementations complexes. Le DP estime que les petites entreprises devraient pouvoir se concentrer davantage sur leur activité plutôt que sur le remplissage de formulaires. Pour ce motif, le DP accélérera la réduction des démarches bureaucratiques. Lors de l'adoption de nouvelles lois, le DP appliquera le principe « *think small first* ». Le DP examinera également la possibilité d'appliquer des exceptions aux petites et moyennes entreprises lors de certaines démarches administratives.

Création d'espaces pour les petites et moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises, par exemple dans le domaine de l'artisanat, hésitent souvent à s'agrandir, parce qu'elles ne disposent pas des terrains nécessaires et que les surfaces disponibles ne sont pas toujours abordables. Cet obstacle empêche les entreprises de se développer économiquement. Le DP veillera à ce que les zones d'activité disposent de suffisamment de surfaces pour les PME. Le DP mettra rapidement en œuvre le plan sectoriel « zones d'activité » et mettra suffisamment de surfaces commerciales à disposition des PME dans ces zones d'activité. Les entreprises qui sont implantées dans la localité et n'ont pas la possibilité de s'agrandir doivent profiter en priorité de ces espaces.

Accompagnement des petites et moyennes entreprises pour les rendre plus efficaces en matière d'énergie

Souvent, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas du savoir-faire pour utiliser pleinement le potentiel en matière d'efficacité énergétique. Pour ce motif, le DP les assistera pour les rendre plus efficaces en matière d'énergie. Par le biais d'accords et d'initiatives volontaires, l'échange d'expériences en matière de mise en œuvre de mesures pour économiser de l'énergie au sein des entreprises sera promu. Le DP proposera également des offres de formation et de formation continue spécifiques dans ce domaine.

Mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des PME

Le DP mettra systématiquement en œuvre le quatrième Plan d'action national en faveur des petites et moyennes entreprises, élaboré par le gouvernement dirigé par le DP et des représentants de l'économie. Les points centraux sont entre autres la promotion des possibilités de financement alternatives, la mise en commun des aides de l'État, ainsi que les prochaines étapes de la simplification des procédures administratives. Le DP mettra en œuvre les mesures du plan d'action et effectuera un suivi pour accompagner la mise en pratique.

Adaptation régulière des subventions

Pendant la législature en cours, les aides aux entreprises ont été modernisées et adaptées aux besoins de l'économie. Le DP analysera de manière détaillée les impacts de ces réformes sur les investissements et approfondira les aides si nécessaire. Les investissements privés dans la recherche et l'innovation doivent également bénéficier d'un plus grand soutien. Les instruments d'aide (par exemple les garanties étatiques, les crédits SNCI et les subventions européennes) doivent être régulièrement examinés en termes d'efficacité et, si nécessaire, être mieux adaptés aux besoins des entreprises.

Ouverture de nouveaux marchés pour les PME

Les petites et moyennes entreprises doivent également être mieux soutenues pour percer sur les marchés étrangers, par exemple en les intégrant aux missions économiques à l'étranger. Les entreprises doivent être mieux informées des opportunités d'affaires à l'étranger.

Startups

Promotion de l'esprit d'entreprise

Dans la comparaison internationale, l'esprit d'entreprise luxembourgeois a encore un grand potentiel de développement. Le DP estime que le courage et la performance doivent être récompensés. Les idées commerciales d'aujourd'hui jettent les bases des emplois et du succès économique de demain. Le DP veut soutenir l'esprit d'entreprise au Luxembourg. Des campagnes de sensibilisation telles que HandsUp sont développées en collaboration avec les chambres professionnelles. Les projets scolaires, tels que « Mini-Entreprises », bénéficient également d'un soutien renforcé. Le DP réduira les démarches administratives pour les startups à un minimum pour leur première année d'existence.

Avantages fiscaux pour les investissements des personnes privées dans les startups

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Mise en œuvre de l'administration numérique

voir le chapitre État et fonction publique : modernes et efficaces

Tourisme

Professionnalisation de la promotion touristique

Le DP continuera de professionnaliser les offices du tourisme régionaux et approfondira la collaboration entre les offices du tourisme régionaux et « Luxembourg for Tourism ». Une coordination durable doit optimiser les procédures.

De plus, le DP effectuera une analyse juridique pour savoir si les offices du tourisme régionaux pourront à l'avenir proposer des offres commerciales. L'objectif est de mettre en commun la promotion de toutes les activités (culture, commerce et tourisme) par le biais d'un concept global cohérent dans l'intérêt de tous les acteurs. Le DP développera également une stratégie « Go-to-Market », pour positionner le Luxembourg comme destination de voyage auprès d'un public cible clairement défini. La promotion doit miser davantage sur les labels reconnus sur le plan international, comme p. ex. le patrimoine mondial de l'UNESCO, l'*European Destination of Excellence* et le label « parc naturel ».

Tourisme adapté aux besoins des visiteurs

En 2012, un sondage national des visiteurs a été effectué pour la dernière fois. Le DP effectuera un nouveau sondage pour mieux connaître les besoins des touristes et pour pouvoir y réagir. De plus, une enquête représentative auprès des décideurs en matière de tourisme doit permettre de connaître le potentiel d'amélioration en matière de promotion touristique.

Optimisation des programmes d'investissement dans les infrastructures touristiques

Le plan quinquennal en matière de tourisme est un instrument qui n'est pas suffisamment utilisé actuellement. À l'avenir, il est prévu d'utiliser davantage les missions économiques pour faire venir les investisseurs du domaine de l'hôtellerie et du tourisme de congrès au Luxembourg. Le besoin d'hôtels d'affaires et de vacances doit être couvert et le déclin du nombre de chambres disponibles doit être pallié. Le DP promouvra davantage le tourisme sans barrières, c'est-à-dire qu'il permettra aux personnes ayant des besoins spécifiques d'accéder aux attractions et aux informations sans se heurter à des obstacles.

Extension des offres pour les vacances actives

La géographie de notre pays convient parfaitement au tourisme cycliste et de randonnée. La connexion aux pistes cyclables internationales, comme notamment la *Vennbahn*, a considérablement augmenté le nombre de cyclotouristes au Luxembourg. Le DP fera avancer activement aussi bien la mise en réseau des pistes cyclables que leur promotion touristique. La location de vélos doit être organisée au-delà des régions et être proposée de manière générale en combinaison avec des services tels que le transport de bagages.

Promotion de la viticulture

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Création d'un cadre juridique clair pour Airbnb

Le développement de l'économie du partage produit de nouveaux modèles d'affaires, qui offrent des chances énormes, mais requièrent aussi des règles claires. Le DP créera un cadre juridique pour les nouveaux modèles d'affaires de l'économie du partage, tels qu'Airbnb, pour que ceux-ci ne fassent pas de concurrence déloyale aux entreprises existantes.

Place financière : bien réglementée et compétitive au niveau international

La place financière reste le pilier de l'économie luxembourgeoise. Avec ses près de 45 000 emplois, elle contribue 27 % du PIB et est ainsi l'exemple type de la croissance qualitative. Grâce à sa capacité d'innovation et au savoir-faire important du secteur, le Luxembourg fait partie des meilleurs centres financiers du monde. Le DP s'engage clairement pour une place financière forte et bien réglementée, qui soit compétitive au niveau international.

Il y a à peine quelques années, l'avenir de la place financière luxembourgeoise était tout sauf prometteur. Le Luxembourg figurait sur les listes noires et était cloué au pilon à cause de son secret bancaire. Le ministère des Finances dirigé par le DP a relevé les défis avec rigueur, avec le résultat que le Luxembourg ne figure plus sur aucune liste noire. La décision courageuse d'abandonner le secret bancaire s'est avérée être la bonne.

Cette décision a contribué à faire de la place financière du Luxembourg l'un des gagnants du Brexit. Des banques, des gestionnaires de patrimoine, des gestionnaires de fonds, des compagnies d'assurance et des fintechs se sont installés au Luxembourg ou renforcent leur présence ici. De nouveaux emplois et de nouvelles perspectives d'avenir en résultent.

La place financière du Luxembourg se porte nettement mieux qu'au début de la législature. Elle sera toutefois confrontée à des évolutions, notamment dans le domaine technologique, qui rendent nécessaire une réorientation de la place financière. Sous la direction du ministère des Finances, le Luxembourg House of Fintech (LHoFT) a été créé, un modèle réussi, qui continuera d'être élargi. Sur cette base, le DP continuera à s'engager systématiquement pour le développement et le renforcement de la place financière.

Renforcement du Haut Comité de la Place Financière

Le DP renforcera le Haut Comité de la Place financière pour développer et améliorer les produits et services pour les acteurs de la place financière.

Réglementation identique pour tous les prestataires de services financiers

Le DP veillera à ce que les nouveaux prestataires financiers, qui proposent les mêmes services que les prestataires financiers classiques, doivent aussi respecter les mêmes règles.

Réglementation des nouveaux produits et services

Le DP introduira une réglementation qui donne aux nouveaux développements, tels que *crowd funding*, *crowd investing*, *cloud banking*, cryptomonnaies et cryptofonds, blockchain, *initial coin offerings*, un cadre clair, de préférence en collaboration avec les institutions européennes.

Renforcement de la cybersécurité

voir le chapitre Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

Augmentation de l'attrait du pôle des TIC au Luxembourg

voir le chapitre Numérisation et médias : réflexe numérique et garantie de l'indépendance et de la diversité des médias

« Green finance » : renforcement du rôle de pionnier

Sous l'impulsion du ministère des Finances dirigé par le DP, le Luxembourg est devenu pionnier en matière de finances vertes, notamment par la création de la plus grande bourse au

monde pour les obligations écologiques (« *green bonds* »). Le DP continuera de renforcer les partenariats public-privé dans ce domaine. Il est prévu d'élargir le rôle de la bourse luxembourgeoise (*Luxembourg Green Exchange*) et de *LuxFlag* (agence de labellisation internationale et indépendante). De plus, le développement de la *Luxembourg Sustainable Development Finance Platform*, qui rassemble les investisseurs et les responsables de projets en matière de durabilité, doit être poursuivi.

Afin de consolider davantage le domaine des finances durables, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, le DP créera un fonds de fonds pour le climat, qui effectuera des investissements pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement.

Selon le modèle du SIFEM suisse (*Swiss Investment Fund for Emerging Markets*), les pouvoirs publics élaboreront le mandat détaillé et les critères d'investissement, tandis que la mise en œuvre sera confiée à des gestionnaires de placements spécialisés. Ce concept permet de soutenir durablement les objectifs climatiques de Paris dans les pays en développement, sans devoir recourir à des subventions budgétaires régulières, et d'impliquer des investisseurs privés dans ce projet. De plus, la création d'un tel fonds contribue au renforcement des compétences spécialisées dans ce secteur prometteur et a un impact positif sur l'image du Luxembourg en tant que partenaire responsable dans la lutte contre le changement climatique.

Transposition rapide de la législation européenne et des traités internationaux

Une transposition rapide des directives et règlements européens et des accords internationaux contribue à la stabilité et à la prévisibilité de la place financière luxembourgeoise. Pour les directives européennes, le principe « *Toute la directive et rien que la directive* » doit être respecté dans la mesure du possible.

Renforcement du Luxembourg comme tête de pont du marché européen

La place financière luxembourgeoise doit offrir aux entreprises internationales des conditions idéales pour accéder au marché européen. Surtout dans le contexte du Brexit, il est important de tirer parti des succès obtenus et de maintenir la place financière du Luxembourg attractive pour les sociétés qui déplacent leur siège européen hors d'Angleterre ou veulent construire une tête de pont sur le continent. En même temps, la stratégie d'extension de la place financière à l'échelle internationale doit être poursuivie systématiquement par des voyages promotionnels, notamment en Asie, au Proche-Orient et en Amérique du Nord et du Sud.

NON à l'imposition de l'économie numérique et des transactions financières

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Création d'une section judiciaire pour les délits économiques

Le nombre croissant d'affaires pénales économiques de grande envergure avec des imbrications sur le plan international requiert de nouveaux concepts et de nouvelles structures. Afin de faire face à la complexité croissante de ces procédures, le DP mettra en place une section judiciaire spéciale composée d'experts dans les domaines des affaires financières et de l'informatique. L'objectif est de gérer ces procès de manière concentrée et efficace.

Augmentation du personnel des autorités financières

Afin d'assurer un traitement rapide des dossiers et de répondre aux responsabilités croissantes des autorités réglementaires et financières, notamment dans le cadre de l'échange automatique

d'informations, le DP poursuivra la politique de recrutement du gouvernement actuel et augmentera les effectifs pour réduire les délais de traitement.

Promotion de la diversification

Au cours de l'histoire, le Luxembourg s'est souvent adapté avec succès aux nouvelles conditions économiques. Après avoir construit une industrie sidérurgique et métallurgique au XX^e siècle, le Luxembourg fait aujourd'hui partie des principaux centres financiers du monde, grâce à son ouverture sur le monde et son savoir-faire. Afin de maintenir sa position dans un environnement hautement concurrentiel, le DP continuera à diversifier notre place économique. Nous donnerons la priorité aux obligations dites « vertes », c'est-à-dire sociales et durables, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire et des fintechs.

Création des conditions-cadres pour la technologie de la blockchain

La technologie de la blockchain révolutionnera le secteur bancaire. Dans un avenir proche, d'immenses volumes de données pourront être traités plus rapidement et de manière plus sûre. Le coût du trafic des paiements et du négoce de titres diminuera de plus en plus. De nombreux modèles commerciaux nouveaux pourraient apparaître, alors que d'autres deviendront superflus. Le DP veut utiliser et promouvoir l'énorme potentiel de cette technologie. Le projet *Infrachain* a marqué les débuts. Nous continuerons d'accompagner le développement de la technologie de la blockchain. Si une intervention juridique est nécessaire, notamment pour protéger les investisseurs, nous adapterons la législation.

Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

L'agriculture et le secteur agro-alimentaire modernes misent sur la qualité avant la quantité. La production régionale, les prix équitables pour les agriculteurs et les consommateurs, le bien-être des animaux et les processus de production soucieux de l'environnement gagnent en importance dans notre société.

Au cours de la dernière législature, le DP a ouvert la voie à une agriculture orientée vers l'avenir, entre autres par la nouvelle loi agraire, la loi sur la protection des animaux la plus avancée au monde, une attitude critique vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques nuisibles (entre autres le glyphosate et les néonicotinoïdes) dans l'intérêt du consommateur, la réforme du droit du bail à ferme pour une meilleure sécurité de planification pour les bailleurs et la nouvelle loi sur les marchés publics, qui permet de miser davantage sur les critères de qualité et de durabilité en matière alimentaire. Des progrès ont également été faits dans la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à des campagnes de sensibilisation.

Le DP continuera à s'engager pour que l'agriculture soit dotée des moyens pour répondre aux besoins de la société et des consommateurs. Nous nous engageons également à veiller à ce que, dans le contexte européen, les possibilités de flexibilité nationale soient utilisées de manière optimale dans l'intérêt de l'agriculture nationale. Le DP souligne la grande importance de l'agriculture dans notre société et continuera de veiller à ce que l'agriculture reste un pilier important de notre pays et à ce que les emplois dans ce secteur soient sauvegardés. Le DP s'engage pour une agriculture compétitive, respectueuse des consommateurs et de l'environnement. Il faut renforcer durablement la relation entre l'agriculture et les consommateurs. Le DP poursuit son engagement pour la sécurité alimentaire. Nous réformerons le contrôle des aliments tout au long de la chaîne de valeur et nous le rendrons plus efficace pour les consommateurs, les transformateurs et les producteurs.

Pérennisation de l'agriculture luxembourgeoise

Le DP est convaincu que le Luxembourg a besoin d'une agriculture forte et veillera par conséquent à maintenir les emplois dans ce secteur. En outre, nous voulons miser davantage sur de bonnes formations pour les futurs agriculteurs et élargir régulièrement l'offre de formations continues, notamment dans le cadre d'une stratégie numérique, et l'adapter aux besoins de l'agriculture.

Soutien prioritaire des jeunes agriculteurs

Le DP continuera à soutenir activement les jeunes qui reprennent une exploitation agricole. Le nombre de jeunes agriculteurs diminue partout en Europe et le DP souhaite y remédier au niveau national. La nouvelle loi agraire, adaptée en 2016 sous les auspices du ministère de l'Agriculture du DP prévoit un meilleur soutien des jeunes agriculteurs qui créent leur entreprise. De plus, les jeunes agriculteurs (entre 23 et 40 ans) doivent pouvoir continuer à bénéficier de subventions spécifiques.

Poursuite des tables rondes sur l'agriculture

La table ronde sur l'agriculture (*Landwirtschaftstisch*), lancée par le ministère de l'Agriculture du DP, continuera à se réunir régulièrement avec les agriculteurs pour trouver des solutions communes aux défis actuels et futurs dans l'agriculture.

La numérisation au service de l'agriculture

Le DP développera la stratégie de numérisation de l'agriculture. Le « *Precision Farming* » doit permettre une utilisation nettement plus ciblée des pesticides et des engrais grâce au recours à des capteurs et des drones. Ce système ne permet pas seulement une production très précise, spécifique et donc plus écologique, il permet également aux agriculteurs de cultiver leurs champs à moindre coût, selon la devise « autant que nécessaire, mais le moins possible ».

Nouvelle conception de la protection des plantes

Le ministère de l'Agriculture dirigé par le DP a présenté en 2017 un plan d'action national (PAN) pour la réduction des pesticides, dans le but de réduire l'utilisation de ceux-ci. Le DP mettra en œuvre le plan d'action étape par étape pour atteindre les objectifs concrets qui y sont énoncés, notamment l'abandon progressif de l'utilisation du glyphosate. La réduction significative de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture est indispensable pour conserver la biodiversité et pour protéger les eaux en surface et les sources d'eau potable. Il est important de conseiller les agriculteurs pendant la phase de transition et de leur proposer des aides concrètes et pratiques ainsi que des alternatives pendant la transition. Le DP exige un plan d'abandon concret au niveau de l'UE, bien que l'UE ait prolongé pour cinq ans l'autorisation du glyphosate contre la voix du gouvernement DP, en novembre 2017.

Promouvoir la recherche et l'innovation

Le DP promouvra une meilleure coopération entre la recherche et l'agriculture, notamment pour analyser l'impact de l'utilisation de pesticides sur la population d'abeilles locale et en tirer les conséquences nécessaires. En outre, nous continuerons à promouvoir la recherche, par exemple au moyen de champs d'essai pour la culture de légumineuses à grains. Comme nourriture pour les animaux, ces plantes peuvent constituer une véritable alternative régionale et respectueuse du climat aux importations de soja de l'étranger, qui contribuent à la destruction de la forêt tropicale.

Conformément au principe de précaution, le Luxembourg doit rester libre de génie génétique « vert ». Le DP s'engage systématiquement pour la diversité des semences et des espèces sans OGM et pour que les agriculteurs restent en possession des droits sur les semences de leur propre récolte.

Garantir la protection de l'eau coopérative

L'eau est l'aliment le plus important qui soit. La protection de l'eau potable a la plus haute priorité pour le DP. Cette protection doit être assurée en collaboration étroite avec l'agriculture. Pour cette raison, les agriculteurs qui cultivent des champs dans les zones de protection de l'eau doivent être activement accompagnés, conseillés et, si nécessaire, assistés. Les fournisseurs d'eau potable doivent cofinancer les mesures de protection préventives (p. ex. LAKU dans la région de la Haute-Sûre) par le biais d'accords de coopération.

Faire avancer la débureaucratiation

La bureaucratie est particulièrement lourde pour les entreprises agricoles, principalement à cause de la réglementation de l'UE, qui a été adoptée au niveau de l'UE à l'époque du gouvernement CSV-LSAP précédent. Le DP réduira autant que possible la bureaucratisation de l'agriculture, afin de faire baisser les charges financières qui en résultent. Au niveau de l'UE, le DP s'engagera pour que la prochaine réforme de la politique agricole commune (PAC 2020) comporte une réelle réduction des formalités administratives. Au niveau national, le DP accélérera le traitement des demandes et visera une numérisation efficace. Le lancement du portail agricole a constitué la première étape vers un espace d'information clair sur internet.

Les meilleures pratiques d'autres administrations agricoles doivent être intégrées dans un futur guichet unique.

Maintien de la flexibilité en période de crise

Au cours de la dernière législature, le ministère de l'Agriculture dirigé par le DP a introduit une « année blanche », qui permet aux agriculteurs de suspendre leurs crédits bancaires pendant 12 mois en période de crise. Pendant ce temps, l'État prend en charge les intérêts et les frais bancaires à hauteur maximale de 15 000 euros par exploitation. Nous continuerons de veiller à ce que les agriculteurs soient déchargés pendant les années de mauvaise récolte. Pour cette raison, la réforme fiscale a introduit le principe du « *carry back, carry forward* », qui permet aux agriculteurs et aux viticulteurs de compenser les années au revenu faible avec de meilleures années. Outre ces mesures, il faut continuer à décharger les agriculteurs par des mesures exceptionnelles en cas de crise, dans le cadre des dispositions nationales et européennes.

Réserver les terres agricoles à la production d'aliments

Le DP accorde la priorité à la production alimentaire sur les bonnes terres agricoles afin de contrer la pression sur les prix pour les agriculteurs. Pour cette raison, le DP salue la création des structures nécessaires dans la nouvelle loi concernant la protection de la nature, pour que les futures mesures compensatoires rendent possible une protection de l'environnement raisonnable et cohérente et réduisent en même temps l'emprise sur les terres agricoles. La pression d'achat sur les terres agricoles a énormément augmenté au Luxembourg et ne doit pas s'accroître davantage par les mesures compensatoires. Pour protéger les terres agricoles de bonne qualité, le DP soutient la mise en œuvre de mesures compensatoires structurées et intelligentes sur des surfaces protégées à long terme. Il est important pour le DP de viser une collaboration étroite avec les propriétaires fonciers et les cultivateurs pour mettre en pratique les mesures compensatoires. De plus, le DP préconise la valorisation écologique des terres forestières à des fins de compensation. Le DP ne permettra pas l'installation de cellules photovoltaïques sur les bonnes terres agricoles.

Utilisation durable des surfaces agricoles

voir le chapitre Protection de la nature et de l'environnement : la durabilité comme fil rouge

Promotion des produits de niche locaux

Le DP mise de plus en plus sur les produits de niche locaux de qualité supérieure, en faisant primer la qualité sur la quantité. Le développement du savoir-faire dans des secteurs de niche doit contribuer à la diversification et au renforcement de notre agriculture. De bons exemples pour une telle diversification sont la culture du chanvre, du soja ou des aliments sans gluten. L'esprit de pionnier doit être encouragé également dans l'agriculture.

Promotion des produits régionaux

Le DP améliorera les conditions-cadres pour que les besoins alimentaires du pays puissent à l'avenir être mieux couverts par la production nationale, par exemple la production de volaille et de légumes. Actuellement, l'agriculture luxembourgeoise couvre uniquement 1,6 % du besoin national en viande de volaille et un peu plus de 1 % du besoin en légumes. Il faut améliorer systématiquement le taux de consommation propre en collaboration avec les agriculteurs.

Nous continuerons à promouvoir l'utilisation de produits régionaux dans les cantines, notamment dans les écoles, les maisons relais, les crèches, les hôpitaux et les maisons de retraite et de soins. Cela doit être rendu possible, d'une part, par des critères régionaux dans les marchés publics. La nouvelle loi sur les marchés publics autorise et encourage cette approche en

accordant une plus grande importance aux critères tels que la qualité, la durabilité et les conditions sociales dans la production alimentaire. Dans le passé, le prix était souvent le seul facteur déterminant dans les marchés publics.

Le DP promouvra davantage les structures de traitement qui permettent de préparer les produits régionaux de façon à répondre aux besoins des cantines. D'autre part, un « matcher » doit soutenir la collaboration entre plusieurs exploitations agricoles, pour que les petits producteurs aient également la possibilité de participer à un appel d'offre important.

Simplification des labels

Il existe actuellement près de 20 labels différents pour les aliments luxembourgeois. Toutefois, les consommateurs ne comprennent pas toujours la signification des différents labels à première vue. Pour faciliter la compréhension aux consommateurs, le DP introduira un certificat de qualité national pour les labels. Les aides étatiques seront aussi rattachées à ce certificat de qualité. Le nouveau certificat sera attribué aux produits de qualité et garantira leur origine et un élevage durable et respectueux des animaux. Il ne renforcera pas seulement la confiance des consommateurs dans la production alimentaire régionale, mais aidera aussi les cantines publiques dans l'achat de produits durables.

Réaction ferme aux scandales alimentaires

Le DP préconise une approche cohérente face à la fraude à l'étiquette et aux scandales alimentaires au niveau européen. Les activités criminelles telles que la fraude alimentaire doivent être poursuivies et sanctionnées systématiquement. Nous voulons aussi renforcer la surveillance au niveau national.

Sensibilisation de la population aux aliments régionaux

Le DP continuera de promouvoir l'agriculture locale pour sensibiliser la population aux aliments régionaux et souligner l'importance de l'agriculture pour le pays. Nous créerons également une plateforme sur internet pour la vente des produits agricoles locaux.

Promotion de l'agriculture bio

Le DP veut augmenter considérablement la part de l'agriculture bio pour réagir à la demande croissante de différents produits. À l'heure actuelle, cette part ne représente que près de 5 % des exploitations ou 4 % des terres cultivées. Grâce à l'augmentation substantielle de la bioprime et de la compatibilité de cette prime avec d'autres mesures environnementales, le Luxembourg est le pays qui promeut le plus l'agriculture bio. Il s'agit maintenant de sensibiliser les consommateurs aux avantages des produits bio nationaux. En effet, le comportement d'achat des clients détermine quels aliments sont proposés dans les rayons des centres commerciaux. Le DP veut accorder un plus grand soutien financier à la recherche scientifique dans le domaine de l'agriculture bio et redéfinir le plan d'action bio.

Création d'un ministère de l'alimentation, de la protection des consommateurs, de l'agriculture et de la viticulture

L'alimentation et l'agriculture vont de pair. Le DP élargira les compétences du ministère de l'Agriculture et les complétera par le ressort de l'alimentation. La sécurité alimentaire, l'alimentation saine, la sensibilisation au gaspillage alimentaire ainsi qu'une obligation d'étiquetage clair et transparent des produits en font partie. La responsabilité en matière de sécurité alimentaire doit être confiée à une administration moderne, unique, qui puisse exercer sa fonction de contrôle de manière efficace et transparente pour le consommateur, le transformateur et le producteur. Le DP élargira le ministère de la Protection des consommateurs, introduit au cours de la législature actuelle, et étendra ses compétences. Le DP

favorise un ministère de l'Agriculture indépendant, qui travaille en collaboration étroite avec le ministère de l'Environnement.

Développement de l'espace rural

Le DP défend le développement durable de l'espace rural et veillera à ce que les fonds européens mis à disposition soient utilisés davantage. Le DP soutient le potentiel économique dans les régions rurales et la gestion durable des ressources naturelles.

Conception de la politique agricole commune (PAC) après 2020

La politique agricole européenne doit rester forte après la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. Il est cependant clair que cette sortie aura inévitablement des conséquences sur le budget européen et donc sur le financement de la politique agricole européenne. En cas de réduction du budget au niveau européen, nous nous engagerons pour le remplacement des fonds manquants par un cofinancement national. Cela concerne avant tout le premier pilier et notamment les paiements directs aux agriculteurs.

Il faut également défendre la dotation cohérente du deuxième pilier de la PAC. Les changements budgétaires ne doivent pas se faire au détriment du seul secteur agricole et de la PAC. Les idées de base de l'approche de modernisation de la PAC envisagée par la Commission nous semblent bonnes. Il est prévu d'orienter la politique vers des objectifs de durabilité et de laisser une plus grande liberté aux États membres pour décider les mesures par lesquelles ils souhaitent atteindre les objectifs.

Le DP veillera à ce que les spécificités du Luxembourg soient prises en compte. Cela implique une simplification réelle, basée sur un rapport coût-bénéfice raisonnable (les petits programmes nécessitent, par exemple, des règles de contrôle et de gestion simples), et, surtout, la prise en compte de l'environnement économique auquel l'agriculture nationale doit se mesurer. Le Luxembourg a traditionnellement mis en place un programme de soutien très proactif et doté de ressources élevées pour le secteur agricole, tirant le meilleur parti des possibilités offertes par la PAC. Les réformes à venir au niveau de l'UE ne doivent pas conduire à un affaiblissement de ces instruments.

Promotion de la viticulture

Le DP continuera à soutenir les grands efforts faits dans le secteur viticole pour améliorer la qualité et la productivité, afin d'assurer l'avenir de la viticulture luxembourgeoise. Nous augmenterons le financement pour analyser l'impact du changement climatique sur la viticulture locale et, le cas échéant, développer des solutions.

Le DP promouvra la commercialisation du vin local par des campagnes ciblées. L'œnotourisme sera également promu davantage.

Engagement pour une protection des animaux forte

Le ministère de l'Agriculture sous la direction du DP a élaboré la loi sur la protection des animaux la plus moderne et la plus avancée en Europe. Les animaux sont désormais considérés comme des êtres dotés de sentiments et de dignité, auxquels des droits doivent être accordés. La nouvelle loi permettra aux instances responsables de réagir plus facilement aux violations. À l'avenir, les personnes qui maltraitent les animaux s'exposent à des sanctions nettement plus sévères. Le DP continuera de s'engager pour une protection des animaux forte et adaptée à leurs besoins, également au niveau européen.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2016 déjà, le ministère de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs a présenté le plan national « *Zesummen géint Liewensmëttelverschwendung* » avec des objectifs et des actions concrets, et l'a mis en œuvre depuis. Le DP continuera à s'engager pour une politique durable, également dans ce domaine, et poursuivra la collaboration étroite avec les différents acteurs du secteur de l'alimentation et les administrations communales.

Protection de la nature et de l'environnement : la durabilité comme fil rouge

Pour le DP, la protection efficace de la nature et de l'environnement est indispensable pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants de notre pays. Le DP pense qu'une politique économique active n'est pas incompatible avec la protection systématique de la nature et de l'environnement. Au contraire, la nature ne connaît pas le gaspillage, mais se caractérise par de nombreux circuits fermés et stables. Une économie durable, fondée sur ces connaissances, assure également une prospérité durable et une meilleure qualité de vie. L'économie et l'écologie ne sont pas des opposés, mais créent des synergies. Les mesures bénéfiques pour l'environnement ont généralement un effet régional et créent donc des emplois à proximité du domicile.

Pour ce motif, le gouvernement dirigé par le DP a initié le « processus Rifkin », qui élabore pour la première fois un concept pour le développement durable à long terme de notre pays. En outre, pendant la législature actuelle, une nouvelle loi sur la protection de la nature a été votée, avec des règles claires pour réduire le travail administratif et la création de pools compensatoires pour rendre les mesures compensatoires plus simples et plus efficaces à l'avenir. Un nouveau plan d'action pour la conservation de la nature a également été voté.

Le DP vise une utilisation prudente de nos ressources, pour garantir la survie durable de notre planète et offrir la meilleure qualité de vie à nos citoyens. Le parti s'engage pour des habitats protégés et pour une politique d'aménagement du territoire qui empêche l'étalement urbain. Il prendra en outre des mesures ciblées pour mettre fin à la perte de biodiversité, par exemple en réduisant davantage l'utilisation de pesticides. Le DP veille cependant à ce que la politique de protection de la nature ne devienne pas une politique de blocage, qui rend les projets de construction inutilement chers et longs. Il s'engage également pour des procédures claires, compréhensibles, rapides et équitables, qui procurent une sécurité de planification aux citoyens et aux entreprises.

Préservation et élargissement des surfaces vertes au sein des localités

Pour minimiser la consommation des terres, il est judicieux de densifier les constructions dans les zones habitées. Le DP considère toutefois qu'il est important d'éviter l'imperméabilité excessive du sol. Le DP encouragera les communes à planifier et maintenir des espaces verts. Il cherchera également à préserver la biodiversité dans les espaces publics.

Évaluation de l'efficacité des pools compensatoires (*Flächenpools*)

La loi sur la protection de la nature votée au cours de la législature actuelle prévoit la création de pools compensatoires destinés à compenser la destruction de biotopes. Elle aidera à simplifier la procédure et rendra la compensation plus efficace. Le DP évaluera l'efficacité de ces pools compensatoires, aussi bien en termes d'impact qu'en termes de bureaucratie pour les acteurs concernés. Afin de freiner l'utilisation des terres pour des mesures compensatoires, le DP permettra également la compensation pour la transformation des forêts, les projets de renaturation et les mesures de compensation intégrées à la production (zones d'abri pour les alouettes, bandes de fleurs sur les terres cultivées, double écart entre les rangs de semis pour l'ensemencement des céréales d'hiver) sur des terres non publiques.

Élargissement des stations biologiques

Le DP continuera d'élargir le réseau national de stations biologiques et développera les stations existantes, dans le but de couvrir le pays entier. Il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre

des mesures concrètes pour protéger la nature en collaboration avec les acteurs concernés (habitants, agriculteurs, communes, syndicats de communes, administration de la nature et des forêts, organisations de protection de la nature).

Utilisation durable des surfaces agricoles

La loi concernant le remembrement des biens ruraux doit être adaptée à la réalité. Le DP introduira donc une nouvelle loi pour moderniser le remembrement foncier en coordination avec les acteurs concernés.

L'objectif de la nouvelle loi est d'améliorer la productivité de l'agriculture, de la sylviculture et de la viticulture. L'accent sera mis sur l'utilisation durable des sols.

Garantir l'utilisation responsable de nos ressources

Les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables sont la base de notre vie. Pour améliorer la protection de la nature, de l'eau et des sols, une série de projets de loi a été soumise au vote au cours de la législature actuelle. Le DP considère qu'une utilisation prudente et responsable de nos ressources est une question d'équité entre les générations et un aspect central du développement durable de notre pays. Il utilisera le développement numérique pour promouvoir les méthodes de production qui ménagent les ressources. Le DP défend aussi l'approche du cycle de vie, qui s'étend de l'extraction des matières premières à leur réutilisation, en passant par le recyclage.

Éviter les déchets

Pour éviter les déchets inutiles, le DP mise sur une hiérarchie claire en matière de déchets : évitement des déchets, réutilisation, recyclage, autre utilisation et, en dernier recours, élimination aussi écologique que possible. Pour éviter les déchets, il faut avant tout sensibiliser les pollueurs.

Le DP améliorera systématiquement les conditions-cadres pour une économie circulaire innovante. Le gouvernement dirigé par le DP a déjà planifié plusieurs projets selon le principe de l'économie circulaire, comme le projet de logement « *Wunne mat der Wooltz* » ou le « *Luxembourg Automotive Campus* » à Bissen. Le DP veillera à ce que l'État assume un rôle de modèle dans ce domaine.

Promotion de la gestion durable des déchets

La gestion durable des déchets par des techniques modernes et efficaces de traitement des déchets permet de protéger les ressources et le climat. Le DP mise systématiquement sur le développement de la gestion des déchets aux niveaux européen et international et promouvra les concepts de gestion durable des déchets, qui permettent d'extraire des matières premières ou de l'énergie des déchets.

Garantir la protection de l'eau coopérative

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Nouvelle conception de la protection des plantes

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Renforcement du rôle actif de la chasse en matière de protection de la nature

Le DP est conscient de l'importance de la chasse pour réguler les populations de gibier et prévenir les dommages causés par ces derniers. Pour cette raison, le DP veut activement intégrer

les chasseurs dans des groupes de travail dans lesquels ils peuvent, entre autres, apporter leur expérience dans l'élaboration de plans d'action concernant les populations de loups et de renards. Le DP cherchera des solutions possibles en collaboration avec les chasseurs afin que les plans de chasse légaux soient mieux respectés. Il surveillera également le développement des populations de renards et des renards souffrant de l'échinocoque (*echinococcus multilocularis*) afin de lutter contre la progression de cette maladie.

Protection et exploitation durable de la forêt

Plus d'un tiers de la surface de notre pays est constitué de forêts. Le DP préservera les forêts pour qu'elles puissent continuer de remplir leurs fonctions importantes à l'avenir. La forêt n'est pas seulement le poumon vert de notre pays, mais fournit aussi un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales. Elle est également une zone récréative importante pour les personnes et livre le bois, une matière première importante.

Le DP fera avancer les travaux sur le Code forestier en collaboration avec les propriétaires forestiers privés et les organisations environnementales, pour que la forêt puisse encore remplir ses fonctions à l'avenir. Le nouveau Code forestier doit contribuer à une meilleure protection de la forêt et garantir une utilisation économique durable dans le respect des droits de propriété des propriétaires forestiers privés. Le DP s'engagera également pour que le bois local soit davantage utilisé et valorisé au Luxembourg au lieu d'être exporté dans des pays lointains.

Développement de l'espace rural

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Alléger fiscalement les travaux de réparation et les voitures électriques

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Sortie progressive du tourisme à la pompe

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Servir de modèle en matière de durabilité

Le DP veillera à ce que l'État fasse figure d'exemple en matière de durabilité. C'est pourquoi il exige la création d'un inventaire des toits de tous les bâtiments publics pour détecter les surfaces pouvant être utilisées pour l'installation de plaques solaires. En outre, le DP procédera à un assainissement énergétique systématique des bâtiments de l'État.

Il développera également une stratégie de durabilité pour tous les ministères et administrations. Les chances de la numérisation doivent être utilisées pour économiser des ressources.

Élaboration d'un cahier des charges pour l'approvisionnement écologique

Le DP élaborera un cahier des charges modèle pour un approvisionnement respectueux de l'environnement et du climat pour les pouvoirs et institutions publics. Les critères de durabilité pourront ainsi être mieux pris en compte dans les appels d'offres publics.

Promotion des produits régionaux

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

Promotion de l'agriculture bio

voir le chapitre Agriculture et économie alimentaire : dans l'intérêt des agriculteurs, des consommateurs et de l'environnement

« Green finance » : renforcement du rôle de pionnier

voir le chapitre Finances publiques saines : la base du succès du Luxembourg

Politique en matière de climat et énergie : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le point de mire

Le DP s'engage pour une politique ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique global. En 2015, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, qui oblige pour la première fois les pays industrialisés à fixer des objectifs contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une deuxième phase de réduction a été adoptée en 2012 à Doha. Pendant la période de 2008 à 2012, le gouvernement CSV-LSAP n'a pas atteint l'objectif de réduction de 28 % par rapport à l'année de référence 1990 et a dû acheter 14,2 millions de tonnes de CO₂ sur le marché des émissions pour un montant total d'environ 110 millions d'euros.

Au cours de la législature actuelle, le gouvernement dirigé par le DP a en revanche pu atteindre ces objectifs et a réussi à réduire les émissions de 30 % par habitant. À l'heure actuelle, il existe une réelle possibilité que le Luxembourg soit en mesure d'atteindre ses objectifs pour toute la période allant jusqu'en 2020, sans devoir recourir à des certificats externes.

La conclusion de l'Accord de Paris sur le climat, qui fixe les objectifs de réduction après 2020, était une étape importante dans la politique climatique mondiale. 195 pays ont signé l'accord historique, bien que les États-Unis aient entre-temps annoncé leur retrait. Le DP défend fermement les objectifs climatiques fixés dans l'accord de Paris, pour maintenir le réchauffement climatique global nettement en-dessous de 2 °C. L'Union européenne s'est engagée à une réduction de 40 %.

Au cours des dernières années, le gouvernement dirigé par le DP a soutenu le développement des énergies renouvelables et adopté des mesures pour une meilleure efficacité énergétique. Depuis 2013, la production d'énergie éolienne a été doublée, notamment grâce à la modernisation et à l'installation de nouvelles éoliennes. L'énergie solaire a également été soutenue davantage et les systèmes photovoltaïques d'une puissance jusqu'à 200 kW sont également subventionnés depuis 2016. Grâce à cette mesure, de plus en plus de coopératives exploitent des systèmes photovoltaïques communs.

Pour assurer la contribution luxembourgeoise à la protection du climat, le DP continuera d'exploiter le potentiel dans le domaine des énergies renouvelables, tout en mettant fortement l'accent sur l'efficacité énergétique.

Priorité aux technologies énergétiques durables

Le DP s'oppose catégoriquement aux technologies énergétiques qui présentent des risques pour les personnes et pour l'environnement. Le DP estime que l'avenir appartient aux sources d'énergie propres et durables. En conséquence, il rejette tout soutien aux technologies basées sur les combustibles fossiles, qui ne font que retarder le passage aux énergies renouvelables, qui est nécessaire pour protéger le climat. Le DP rejette catégoriquement l'énergie nucléaire, tout comme les technologies non durables, comme le fracking et la technologie du « *carbon capture and storage* ».

Il s'oppose également aux soi-disant biocarburants, qui sont souvent fabriqués à partir d'huile de palme et contribuent de manière significative à la destruction de la forêt tropicale et causent des dommages dévastateurs aux monocultures dans ces pays.

Pour le DP, l'avenir appartient aux énergies renouvelables. Le DP préconise clairement la transition énergétique et veut exploiter le potentiel national des énergies renouvelables. Pour

initier une transition énergétique, les capacités requises doivent tout d'abord être créées. Il faut des investissements massifs dans les technologies pertinentes pour rester compétitif sur le marché de l'énergie. Le DP accorde une grande importance à une combinaison d'énergie solaire, d'énergie éolienne, d'énergie hydroélectrique, de biogaz, etc. pour garantir l'approvisionnement national en énergie. Dans ce contexte, le DP est en faveur d'une intégration plus poussée du marché de l'énergie européen, pour pouvoir utiliser de manière optimale les différentes conditions géographiques pour la production d'énergie et garantir l'approvisionnement.

Poursuite du dialogue avec la France en vue de la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom

Le DP continuera d'exiger la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom en France. Pour le DP, la fermeture définitive de la centrale nucléaire construite dans les années 1980 est une question de sécurité nationale. En contrepartie, le DP s'engage pour un projet commun de promotion des énergies renouvelables dans la région frontalière.

Promotion des parcs éoliens en dialogue avec les riverains

Le DP utilisera davantage l'énergie éolienne pour la production d'énergie au Luxembourg. Les éoliennes ne doivent toutefois être construites qu'aux endroits appropriés. Nous voulons un examen rigoureux de la faisabilité et de l'utilité des éoliennes par rapport aux préjudices potentiels pour les citoyens. Les citoyens doivent être impliqués dans la planification, car l'acceptation sur place est importante pour la réalisation d'un projet de parc éolien.

Sortie progressive du tourisme à la pompe

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Réduction de la consommation d'énergie

L'énergie la plus écologique est celle dont on n'a pas besoin. Avec la banque climatique, le Ministère du Logement dirigé par le DP a notamment créé des incitations concrètes pour des mesures d'économies d'énergie dans le domaine du logement. Le DP sensibilisera aussi bien les ménages privés que les entreprises à l'efficacité énergétique et mettra en œuvre des programmes de soutien pour les particuliers et les entreprises.

Être à la hauteur de la fonction de modèle de l'État en matière de durabilité

voir le chapitre Protection de la nature et de l'environnement : la durabilité comme fil rouge

Élaboration d'un cahier des charges pour l'approvisionnement écologique

voir le chapitre Protection de la nature et de l'environnement : la durabilité comme fil rouge

Élargissement de la banque climatique

voir le chapitre Construction de logements et aménagement du territoire : création de logements et développement cohérent du Luxembourg

Promotion de l'économie circulaire dans le secteur de la construction et immobilier

Le secteur immobilier et de la construction ne consomme pas seulement une part significative des combustibles fossiles, mais aussi des matériaux de construction fossiles. Le DP s'engage à promouvoir l'économie circulaire dans ce domaine. Grâce à l'utilisation de substances réutilisables et biodégradables, celles-ci sont réintroduites au cycle des matières. Des bâtiments construits avec des matériaux recyclables sans polluants et des connexions démontables pourraient être utilisés comme dépôts de matières premières, qui seront ensuite utilisées pour construire de nouveaux bâtiments.

Construction de logements et aménagement du territoire : création de logements et développement cohérent du Luxembourg

Le manque de logements abordables au Luxembourg représente un défi majeur depuis de nombreuses années. La situation actuelle résulte du fait que la construction de logements a pris du retard sur les besoins réels depuis des décennies. Bien que ce sujet ait été à l'ordre du jour politique depuis des années, les gouvernements antérieurs ont omis de définir le cours de l'aménagement du territoire et d'accorder la priorité absolue à la construction de logements. Le gouvernement dirigé par le DP a réussi à défaire les blocages en matière d'aménagement du territoire au cours de cette législature. La publication des plans sectoriels et le début du processus de participation ont ouvert la voie à des objectifs clairs en matière d'aménagement du territoire, qui définissent les conditions cadre du développement du pays. Parallèlement, de nombreuses mesures ont été prises pour créer plus de logements abordables et aider les personnes à acheter une maison ou à payer le loyer.

La réforme fiscale ne décharge pas seulement les personnes aux revenus faibles et moyens, mais le gouvernement dirigé par le DP a également aidé de manière ciblée les personnes qui ont souscrit un contrat d'épargne-logement et les preneurs de crédit par le biais de l'augmentation des montants pouvant être déduits des impôts pour l'épargne-logement et le prêt immobilier. Pour les locataires, la subvention loyer a été introduite, qui offre un soutien financier à près de deux tiers des locataires. D'autres mesures visaient la création de logements. L'imposition réduite au quart du taux, limitée dans le temps, créait des incitations concrètes pour créer plus de logements lors de la vente de terrains à bâtir ou de biens immobiliers. Cela vaut également pour l'imposition réduite applicable à la location d'un logement à des institutions agréées, telles que l'Agence immobilière sociale (AIS). De plus, l'efficacité des promoteurs du secteur public a été considérablement améliorée ; en deux ans, la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) a triplé le nombre de logements construits. En outre, de nombreux projets majeurs ont été lancés, entre autres sur d'anciennes friches industrielles.

Sous la régie du DP, le gouvernement a déployé des efforts rigoureux au cours des cinq dernières années pour accroître l'offre de logements disponibles. Le suivi du pacte logement révèle notamment qu'en 2017 6000 unités résidentielles ont été construites au Luxembourg, contre seulement 2300 en 2012. Nous voulons renouer avec ce succès et continuer de concentrer notre attention sur l'augmentation de l'offre de logements pour réduire ainsi la pression sur le marché.

Construction de logements

Élargissement du périmètre de construction à l'aide de contrats d'aménagement

Le DP mettra à disposition des communes l'instrument des contrats d'aménagement (*Baulandvertrag*), pour garantir que ceux-ci soient effectivement construits pendant la période déterminée, en cas d'élargissement du périmètre de construction. Le contrat sur les terrains à bâtir rendra la spéculation sur les terrains à bâtir inintéressante et donnera aux communes la sécurité de planification nécessaire pour créer de nouveaux logements tout en se développant de manière durable.

Augmentation de la densité des constructions

Le DP veut augmenter la densité des constructions là où cela se justifie, c'est-à-dire non pas dans les quartiers résidentiels et les villages existants, mais dans les nouveaux projets résidentiels urbains, par exemple dans les anciennes zones industrielles. La construction en hauteur permet de mettre sur le marché des logements supplémentaires abordables, tout en ralentissant l'utilisation des surfaces.

Analyse du besoin de logements

Le DP fera effectuer une étude pour déterminer le besoin réel en matière de logement au Luxembourg. Le besoin réel de nouveaux appartements locatifs ou la taille souhaitée des unités résidentielles seraient notamment des informations très utiles. Le DP approchera également les entreprises pour connaître les besoins en logement pour les nouveaux employés.

Renforcer l'équité sociale au moyen d'une réforme de l'impôt foncier

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Mobilisation immédiate des terrains de l'État et des communes

Le DP continuera de s'engager pour que des projets de construction puissent être réalisés immédiatement sur les terrains appartenant aux communes et à l'État. Il est prévu de construire avant tout des appartements locatifs sur ces terrains. Il doit être évité que les communes et l'État vendent les terrains à bâtir au plus offrant et contribuent ainsi à la spirale des prix sur le marché immobilier.

Soutien renforcé des communes en matière de construction de logements

Le DP soutiendra davantage les communes pour qu'elles deviennent elles-mêmes actives dans la construction de logements. Pour transmettre le savoir-faire nécessaire aux communes de petite et moyenne taille, nous mettrons à disposition des communes un pool de conseillers en matière de logement dans le cadre de la réforme du Pacte Logement. Au cours de la dernière législature, le DP a déjà introduit une subvention pouvant aller jusqu'à 75 % pour les communes qui créent des logements sociaux. Nous élargirons ces incitations financières en rattachant les subventions pour les projets futurs à un engagement communal continu. Concrètement, nous envisageons des subventions échelonnées pouvant aller jusqu'à 100 %, si les communes soumettent au moins un projet de logement social par an pendant une période de trois ans.

Accélération des procédures des permis

Le gouvernement dirigé par le DP a déjà décidé d'importantes simplifications des procédures grâce à la loi « omnibus » et à la réforme de la loi sur la protection de la nature. Le DP continuera d'accélérer les procédures d'autorisation dans les années à venir. Nous mettrons en place un suivi systématique de la législation en vigueur afin de pouvoir réagir plus rapidement aux obstacles dans la pratique. Étant donné que la législation en vigueur et ses règlements d'application en matière de logement et de construction ne sont bien compris que par les avocats spécialisés, le DP compilera un Code de la construction clair. Nous voulons également octroyer des fonds supplémentaires à la *Cellule de facilitation urbanisme et environnement* et à la *PAP-Plattform*, qui contribuent à accélérer les procédures. Le DP veillera également à ce que toutes les procédures d'approbation puissent être effectuées sur internet et fera avancer la simplification des procédures pour les plans d'aménagement généraux et particuliers.

Ancrage de toutes les compétences en matière de construction de logements au sein d'un seul ministère

L'approbation de projets de logement est actuellement placée sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire de deux

administrations. Étant donné que tous les partis ont déclaré que la construction de logements était une priorité politique, le DP veut regrouper les compétences en matière de logement au sein du ministère du Logement. Cette mesure apporterait une réduction significative de la bureaucratie des longues procédures d'approbation.

Pas de nouveaux instruments d'expropriation

Le DP n'introduira pas de nouveaux instruments d'expropriation, comme l'exigent d'autres partis. Le DP ne permettra pas que la propriété de citoyens, qui veulent garder des terrains à bâtir en possession de la famille pour leurs enfants ou leurs petits-enfants, soit expropriée contre leur volonté pour créer des logements pour des tiers. Les pouvoirs publics disposent déjà d'assez d'instruments pour créer des logements. Il faut les utiliser davantage. Le DP rejette également l'impôt national sur la spéculation sur les terrains non construits et les biens immobiliers non occupés, étant donné que cet impôt ne ferait qu'augmenter davantage les prix de l'immobilier. En revanche, les incitations fiscales positives, comme l'imposition au quart du taux, ont déjà prouvé leur efficacité.

Création d'un fonds national des citoyens pour financer les projets immobiliers de l'État

Le DP créera un fonds qui permettra aux citoyens d'investir dans les projets immobiliers de l'État. Le fonds garantira un rendement minimal à tous les investisseurs. Le DP examinera également la possibilité de créer des incitations fiscales pour promouvoir ces investissements.

Soutenir les investissements du fonds de compensation dans les logements abordables

Le fonds de compensation commun au régime général de pension dispose de réserves élevées à hauteur d'environ 18 milliards d'euros. Ces réserves permettent d'effectuer des investissements très variés selon des critères clairs. Le DP s'engage pour que le fonds de compensation investisse partiellement dans des projets pour plus de logements abordables dans le pays.

Location de terrains à bâtir en friche

Pour différentes raisons, certains propriétaires privés ne veulent pas immédiatement construire sur leurs terrains. Le DP donnera à ces citoyens la possibilité de louer leur terrain aux pouvoirs publics pour une période déterminée (p. ex. 30 ans), afin d'y construire. Après la fin du contrat, la convention avec l'État peut être prolongée ou le terrain peut être restitué au propriétaire. Pour promouvoir ce modèle, il faut prévoir des incitations fiscales, similaires au modèle de l'exonération fiscale de 50 % des revenus provenant de la location de logements mis à disposition dans le cadre de la gestion locative sociale.

Création de logements pour étudiants

Le DP augmentera l'offre de logements pour étudiants à des prix abordables et à proximité des campus. Il encouragera également les initiatives privées de construction de logements pour étudiants.

Promotion des colocations et des coopératives de construction

Le DP renforcera le cadre juridique des colocations, pour que les locataires et les bailleurs sachent clairement quels sont leurs droits et leurs obligations respectifs. Cette mesure doit avant tout permettre d'augmenter l'offre de colocations pour les jeunes.

Au cours des dernières années, le ministère du Logement dirigé par le DP a conseillé et soutenu les personnes intéressées par la création d'une coopérative de construction. Pour stimuler le développement de ces nouvelles formes de logement au Luxembourg, le DP supprimera les obstacles économiques et juridiques dans ce contexte.

Extension de la gestion locative sociale

Au cours de la législature actuelle, des logements sociaux additionnels ont été créés, entre autres par l'introduction de réductions fiscales pour la location de biens immobiliers à des organisations agréées pour l'administration de logements sociaux. Le concept de l'administration de logements sociaux locatifs doit être étendu. Le DP accordera également des avantages fiscaux aux sociétés qui louent un bien immobilier à des organisations agréées. Nous devons également mettre plus de moyens pour le personnel à disposition des organisations agréées, pour améliorer l'encadrement social dans le cadre de l'administration de logements sociaux locatifs.

Élargissement de la banque climatique

Après la création de la banque climatique, le DP développera son activité. Afin de stimuler la promotion de l'assainissement énergétique durable des logements existants, le DP adaptera les critères du prêt climatique de sorte que tous les propriétaires puissent profiter d'un prêt climatique à taux zéro. Cette nouvelle offre de la banque climatique contribuera à atteindre les nouveaux objectifs climatiques. En même temps, les propriétaires immobiliers ou les locataires de ces logements peuvent considérablement réduire leurs dépenses énergétiques.

Remaniement des aides au logement

Le DP adaptera les aides au logement de l'État à la situation actuelle sur le marché immobilier et à l'inflation. Aussi bien le montant des aides que les plafonds des revenus des demandeurs seront ajustés à la hausse. Les délais de traitement des demandes ont déjà pu être raccourcis considérablement. Le DP accélérera la modernisation et la numérisation de l'administration compétente.

Meilleur positionnement des promoteurs du secteur public

Le ministère du Logement dirigé par le DP a considérablement amélioré la productivité du Fonds du Logement et de la SNHBM en seulement cinq ans. Nous continuerons sur cette lancée et nous augmenterons le nombre de logements construits par les promoteurs publics au cours des années à venir. Outre la construction de logements, les promoteurs publics pourront à l'avenir louer des logements privés, afin de réduire considérablement le temps d'attente pour un logement social.

Création d'un guichet unique pour les candidats à un logement social

Jusqu'à présent, les candidats à un logement social devaient s'inscrire sur différentes listes, en fonction des promoteurs. Le DP simplifiera considérablement cette procédure par la création d'un guichet unique pour tous les candidats.

Garantir la mixité sociale dans les quartiers résidentiels

Le DP garantira la mixité sociale dans tous les projets de logements des promoteurs publics. Pour ce motif, un tel projet de logement ne doit pas être composé exclusivement de logements locatifs et de logements sociaux.

Introduction d'un taux de TVA super-réduit pour les rénovations après 10 ans

voir le chapitre Politique fiscale : décharge équitable des citoyens et promotion de l'entrepreneuriat

Approfondissement de la collaboration avec les acteurs privés

L'augmentation de l'offre de logements abordables n'est possible qu'en collaboration avec des acteurs privés. Le DP continuera à élaborer des modèles communs avec les acteurs privés, pour rapprocher l'offre et la demande de logements.

Aménagement du territoire

Planification durable de notre pays

Le DP luttera contre l'étalement urbain par un aménagement du territoire cohérent. Les quatre plans sectoriels pour la construction de logements, les paysages, les transports et les zones d'activités économiques sont des instruments de pilotage importants. Le gouvernement a résolu le blocage en matière d'aménagement du territoire du gouvernement antérieur et a initié les plans sectoriels. Le DP mettra en œuvre les projets planifiés aussi rapidement que possible et raccourcira les délais. Nous accorderons la priorité à la construction de routes de contournement, étant donné que l'augmentation du trafic réduit la qualité de vie dans les quartiers résidentiels dans de nombreuses localités. En outre, le DP élaborera un nouveau *Programme directeur d'aménagement du territoire* (PDAT), qui définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire.

Mise en place de zones franches de l'autre côté de la frontière

voir le chapitre Politique économique : renforcement du site économique et promotion des PME

Fusions de communes uniquement sur base volontaire

Avec le DP au gouvernement, il n'y aura pas de fusions de communes forcées. Nous laisserons aux habitants des communes le soin de décider si et avec qui ils veulent fusionner. Nous sommes opposés à un référendum national sur les fusions de communes, car il est antidémocratique de faire décider le sort des petites communes, sans les consulter, par les habitants des grandes communes. Le DP préfère miser sur des incitations financières supplémentaires pour promouvoir la collaboration entre les communes et encourager les projets de fusion.

Renforcement de l'autonomie des communes et meilleur financement des communes

Les communes jouent un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne et pour la qualité de vie de nombreux citoyens. Le DP redéfinira les compétences des communes et mettra à leur disposition les moyens financiers nécessaires pour qu'elles puissent accomplir leurs fonctions au service des citoyens. Le gouvernement dirigé par le DP a initié la réforme des finances des communes nécessaire et a veillé à une répartition plus équitable des moyens financiers. Le DP estime que l'État doit mettre des moyens financiers supplémentaires à disposition des communes pour que celles-ci puissent accomplir leurs obligations croissantes envers le citoyen. Par conséquent, nous accorderons une plus grande marge de manœuvre financière aussi bien aux communes urbaines qu'aux communes rurales. Il est en outre prévu de réformer la politique des subventions actuelle pour les projets communaux. Les infrastructures coûteuses ne doivent pas automatiquement entraîner des aides étatiques plus élevées, mais les subventions doivent être liées à la valeur ajoutée pour les citoyens.

Mobilité : infrastructures de transport modernes pour aujourd'hui et demain

Le Luxembourg a besoin d'une infrastructure de transport moderne, permettant aux citoyens de se rendre aussi confortablement et rapidement que possible de A à B. Chaque citoyen a besoin d'environ une heure et demie en moyenne par jour pour se déplacer. Le DP veut réduire considérablement ce temps.

Au cours de la législature actuelle, le gouvernement dirigé par le DP a commencé à rattraper le retard chronique dans le domaine des infrastructures de transport. La loi sur le tramway a été

votee et la construction du reseau de tramway progresse comme prevu. La nouvelle gare au Pfaffenthal avec la liaison par telepherique au Kirchberg a ete terminee, ce qui represente un gain de temps considerable pour les voyageurs qui se deplacent en train au Kirchberg. L'agrandissement urgent de la gare centrale a Luxembourg-Ville a commence et des capacites ferroviaires supplementaires seront creees. L'elargissement de l'autoroute A3 de deux a trois voies en direction du sud commercera bientot et dechargera cette route tres frequentee a moyen terme. La loi sur l'extension du reseau cyclable national a egalement ete adoptee pour combler les lacunes dans le reseau et garantir la securite des cyclistes.

Malgre des investissements records dans les infrastructures de transport au cours des cinq dernieres annees, le Luxembourg a toujours un retard chronique en matiere d'infrastructures de transport. Etant donne que la planification de la mobilite doit suivre le developpement du pays, le DP augmentera considerablement les investissements dans la mobilite.

Le DP veut que chaque citoyen puisse decider lui-meme du moyen de transport qu'il souhaite utiliser. Le transport public doit etre renforce de sorte a offrir une alternative equivalente au transport individuel, voire meilleure. Actuellement, trop de trains sont encore annules, ont des retards ou sont trop pleins aux heures de pointe. Environ deux pour cent des usagers de la route sont des cyclistes. Sur les courtes distances, le velo est une veritable alternative. C'est pourquoi nous investirons massivement dans l'offre et dans la securite des pistes cyclables. Le DP fera avancer systematiquement les projets de construction de routes, notamment la construction de routes de contournement, qui reduiront la circulation dans les localites tres frequentees et amelioreront considerablement la qualite de vie des habitants.

Le DP abordera les defis de la mobilite de maniere holistique : de l'evitement general du trafic non necessaire – par exemple par des lieux de travail decentralises et le teletravail – aux investissements massifs dans le transport public et l'infrastructure de transport. Nous mettrons en oeuvre le concept de mobilite MoDU 2.0. elabore par le gouvernement dirige par le DP et le plan sectoriel « Transports ». Le DP veillera egalement a ce que les mesures prevues soient dotees de nettement plus de ressources financieres et puissent donc etre realisees beaucoup plus rapidement. Il revisera egalement la liste des priorites des grands projets d'infrastructure de transport et donnera la priorite aux projets importants. Cette approche concentree dans le sens d'un plan de mobilite national permettra aux citoyens de profiter de l'expansion de l'infrastructure de transport considerablement plus tot que prevu.

Mise en oeuvre plus rapide des projets d'infrastructure de transport et augmentation considerable des investissements

Le DP mettra en oeuvre le concept de mobilite et le plan sectoriel « Transports » plus rapidement et plus rigoureusement que prevu. Nous reviserons egalement la liste des priorites des projets d'infrastructure de transport. Les projets importants, tels que les plateformes multimodales, une connexion de tramway vers Esch-Belval et l'agrandissement de la gare de la capitale, ont la priorite absolue. Les projets de construction de routes et de contournements seront controles individuellement et leur priorite sera adaptee si necessaire. Au cours des annees a venir, le DP augmentera considerablement les depenses d'infrastructure par rapport a la periode precedente. Il controlera tous les investissements dans le reseau routier, ferroviaire et cyclable et augmentera les investissements annuels pour realiser les projets plus rapidement.

Ouverture de nouveaux modes financiers pour les infrastructures de transport

Le besoin en nouvelles infrastructures de transport reste enorme. Le DP realisera un programme d'investissement ambitieux et mettra en oeuvre les projets d'infrastructure plus rapidement qu'initialement prevu, afin d'assurer une meilleure mobilite. Afin de financer ces projets de

manière plus solide et plus efficace, nous envisagerons – en plus des moyens budgétaires prévus – des modèles de financement alternatifs en coopération avec la Banque européenne d’investissement et des partenaires privés.

Introduction de conseillers en mobilité pour les communes

Souvent, les petites communes n’ont pas le savoir-faire nécessaire pour élaborer leur propre concept de mobilité. Le DP fournira aux communes un conseiller en mobilité dans le cadre du pacte climatique, pour qu’ils élaborent un concept de mobilité communal ensemble avec la commune.

Promotion des concepts de mobilité des entreprises

Les entreprises ont une grande responsabilité pour la gestion de la mobilité de leurs collaborateurs. Le DP soutiendra les entreprises qui mettent en œuvre des concepts de mobilité pour leurs collaborateurs. Les « *Mobility Manager* » aideront les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre ces concepts de mobilité.

Étude de nouveaux moyens de transports innovants

Une bonne organisation efficace de la mobilité n’est pas seulement importante pour l’économie, mais est également un facteur significatif pour la qualité de vie des personnes. Eu égard aux grands défis de la mobilité, le DP est ouvert aux nouveaux moyens de transport innovants.

Amélioration de la qualité du réseau routier et de la qualité de vie des habitants

Le DP améliorera la qualité du réseau routier et accélérera systématiquement la construction des routes de contournement déjà prévues. Le DP réalisera rapidement les projets de contournement liés, comme notamment Bascharage et Dippach ou Ettelbrück et Feulen, afin de garantir que la réduction du trafic dans une localité ne se fait pas aux dépens des citoyens d’une autre localité.

Élargissement de la capacité des routes par l’utilisation flexible des voies et de la bande-arrêt

Le DP souhaite utiliser des systèmes intelligents, qui augmentent le nombre de voies dans une direction et la réduisent dans l’autre, en fonction du trafic. Il serait notamment concevable que plus de voies soient disponibles le matin en direction de Luxembourg-Ville et le soir pour sortir de la ville. Le DP examinera la faisabilité d’un système mobile de glissières de sécurité sur les autoroutes luxembourgeoises et les routes nationales, pour augmenter ainsi la capacité de la route dans une direction aux heures de pointe.

Il examinera également la possibilité d’utiliser la bande d’arrêt d’urgence comme voie additionnelle aux heures de pointe. La bande d’arrêt d’urgence pourrait donc être déclarée une voie additionnelle en cas de trafic important. Ce principe fonctionne déjà aux Pays-Bas et en Bavière.

Introduction de systèmes de guidage du trafic intelligents et numériques

Le DP aura recours à des systèmes d’information et de guidage du trafic intelligents sur les autoroutes et les routes nationales très fréquentées. Cette technologie augmentera la capacité de la route en ayant recours à une technologie de systèmes intelligente et à la gestion du trafic. Elle permet de collecter en temps réel des données sur la fréquentation des routes et d’assurer une gestion efficace du trafic en combinaison avec les données des usagers de la route.

En outre, le DP utilisera davantage le contrôle intelligent des feux de circulation, en fonction du trafic, et élargira dans la mesure du possible le principe des « vagues vertes ».

Gratuité des transports publics

Afin d'encourager plus de personnes à utiliser les transports publics, le DP rendra les transports publics gratuits dans tout le pays. Les transports publics sont déjà largement subventionnés par l'État. En 2018, les dépenses publiques consacrées aux transports publics s'élevaient à près de 900 millions d'euros. Actuellement, la vente de billets et d'abonnements ne couvre qu'une petite partie des dépenses, à savoir environ 30 millions d'euros. Si les transports publics sont gratuits, une partie de ces recettes peut être compensée par la disparition des contrôles et des ventes de billets. Le DP augmentera également le personnel de sécurité dans les transports publics.

Conception de la mobilité de manière transfrontalière

Le DP intégrera la Grande Région à la planification de la mobilité. Il ne suffit pas d'installer des parkings P+R uniquement au Luxembourg, ils doivent également être élargis dans la Grande Région. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour rapprocher la tarification des transports publics dans la Grande Région à la tarification au Luxembourg. Le DP veut proposer un MPass pour la Grande Région et s'engage également pour l'amélioration des liaisons ferroviaires à l'étranger (par exemple en direction de Bruxelles).

Extension du tram

Le DP fera avancer rapidement les liaisons de tramway déjà annoncées, notamment en direction d'Esch, de Leudelange, de Strassen et de Mamer. Il estime que la liaison ferroviaire par tramway rapide doit également être prolongée jusqu'à Echternach, en passant par Waldhaff et Junglinster. En ce qui concerne l'extension du réseau du tramway, le DP veut réaliser les nouvelles routes nettement plus vite et en y consacrant plus de moyens financiers, pour que les citoyens ne doivent pas attendre dix ans pour profiter des liaisons supplémentaires.

Renforcement des lignes de bus express et des connexions entre localités

Le DP mettra en place des lignes express supplémentaires sur les routes principales, qui ne desservent que quelques arrêts centraux. Des lignes de bus régionales et municipales relieront les petites localités aux lignes express. Nous prévoyons que cette réorganisation des lignes de bus augmentera considérablement leur efficacité et fera gagner du temps aux utilisateurs.

Remplacement systématique des vieux trains

Le DP lancera une offensive en ce qui concerne le matériel utilisé dans le transport ferroviaire. Il n'est pas acceptable que, surtout en direction du nord, des trains quasiment inutilisables pour les fauteuils roulants, les poussettes et les bicyclettes soient toujours utilisés. Le DP introduira des trains modernes et bien accessibles équipés de wifi sur tout le réseau ferroviaire.

Meilleure coordination des horaires des bus et des trains

Le DP révisera les horaires des transports publics pour mieux coordonner les bus et les trains. La connexion des bus régionaux aux gares sera notamment améliorée.

Promotion de la mobilité douce

À vélo, en scooter ou à pied : la mobilité douce n'est pas seulement respectueuse de l'environnement, elle décharge aussi le réseau routier. C'est pourquoi nous voulons promouvoir systématiquement cette mobilité et investir dans les chemins piétons et les pistes cyclables, dans le but de rendre ces moyens de locomotion plus séduisants par rapport à la voiture et au bus.

Amélioration de la sécurité routière et des piétons

Le DP investira davantage dans la sécurité routière, pour réduire les accidents à un minimum. Nous poursuivrons la stratégie « *Vision 0* », qui a pour objectif ambitieux de réduire le nombre de décès sur la route à zéro. Une attention particulière sera accordée à la sécurité des piétons,

qui sont les usagers de la route les plus vulnérables. Nous voulons élaborer un concept global, qui garantira la sécurité et la visibilité des piétons, particulièrement pendant les mois d'hiver. Cela implique par exemple un éclairage cohérent et efficace des passages pour piétons et des trottoirs très utilisés.

Garantir le libre accès dans l'espace public

Les personnes à mobilité réduite et les citoyens âgés doivent pouvoir participer à la vie sociale. Pour cette raison, le DP s'engagera systématiquement pour le libre accès dans l'espace public et dans le réseau des transports.

Introduction de pistes cyclables rapides et élargissement systématique du réseau des pistes cyclables

Le DP construira une piste cyclable rapide entre Luxembourg-Ville et Esch. Une telle piste assurerait une connexion sûre, rapide et aussi plate que possible entre les deux villes pour les cyclistes et les conducteurs de vélos électriques. D'autres trajets appropriés seront évalués.

Le DP mettra systématiquement en œuvre la loi sur le réseau cyclable national, votée au cours de cette législature, et réalisera rapidement l'expansion du réseau de pistes cyclables et des places de stationnement pour vélos. Les ressources nécessaires à cette fin seront mises à disposition.

Promotion de la mobilité électrique

Une infrastructure de recharge pour les voitures électriques qui couvre tout le pays est une condition essentielle pour le succès de l'électromobilité. Le DP promouvra l'expansion des bornes de recharge dans le pays entier. En outre, le DP introduira un taux de TVA super-réduit de 3 % pour les véhicules électriques (voitures électriques, vélos électriques, scooters électriques, etc.), dès que le cadre européen le permet.

Promotion du covoiturage

Beaucoup de conducteurs sont seuls dans leur voiture aux heures de pointe. Le covoiturage réduirait considérablement le trafic. Le DP veut permettre aux covoiturages d'utiliser des voies de bus sélectionnées. Le gouvernement dirigé par le DP a lancé une application de covoiturage pour connecter facilement les utilisateurs. Le DP continuera à promouvoir la mise en réseau pour former des covoiturages.

Mise en réseau des offres de partage de voitures

Il existe actuellement plusieurs systèmes de partage de voitures dans le pays, qui permettent aux personnes de louer une voiture pour une durée limitée. Pour rendre le partage de voitures encore plus séduisant au Luxembourg, le DP encouragera les opérateurs à coopérer. Il serait notamment envisageable de réunir tous les services dans une application de partage de voitures ou de partager des places de stationnement spécifiques.

Diminution du prix des trajets en taxi par l'ouverture complète du marché

La réforme des taxis décidée en 2016 n'a pas atteint son objectif de réduire les prix des trajets en taxi. À cette époque, le DP exigeait déjà à la Chambre des Députés d'ouvrir complètement le secteur et de ne plus limiter les licences de taxi. Pour ce motif, nous adapterons la réforme sur ce point et nous délivrerons une licence à tous les candidats qui remplissent les critères prévus par la loi. En outre, le DP supprimera la division en régions, de sorte que chaque chauffeur de taxi puisse servir des clients dans tout le pays. Nous prévoyons que cette ouverture augmente l'offre et exerce une plus grande pression sur les tarifs.

Création d'un cadre légal pour les véhicules autonomes

Les voitures autonomes semblent encore utopiques, mais elles sont déjà en phase de test à plusieurs endroits. Le DP créera le cadre juridique nécessaire pour réglementer la conduite autonome sur nos routes et être prêt quand le développement technologique permet l'utilisation de ces véhicules. L'utilisation de drones, par exemple en relation avec des missions de sauvetage, doit également être réglementée.

Sport et mouvement : promotion d'une vie saine

Le DP accorde une grande importance sociopolitique au sport. Le sport favorise la santé, transmet des valeurs comme la tolérance et l'esprit d'équipe, aide à surmonter les différences sociales et constitue également un facteur d'intégration important. Nous voulons renforcer cette importance dans la conscience de la société et promouvoir le sport de masse, le sport de haut niveau et le sport pour les personnes handicapées.

Au cours de la législature actuelle, le soutien financier accordé au travail de jeunesse des clubs a été augmenté considérablement. En outre, avec l'introduction du « *Subside Qualité Plus* », le montant des subsides a été lié à des critères de formation clairs pour les entraîneurs. Cette mesure crée des incitations supplémentaires pour les clubs locaux à investir dans un encadrement de qualité pour les jeunes athlètes.

À côté des clubs, nos fédérations sportives sont les piliers du sport luxembourgeois. Cependant, cette grande responsabilité repose au quotidien sur les épaules de quelques bénévoles, dont l'engagement louable est devenu indispensable dans de nombreux sports. Les exigences administratives font notamment en sorte que beaucoup d'associations sportives se heurtent à leurs limites. Par conséquent, nous aiderons les associations sportives à se professionnaliser.

Le DP veut également lutter systématiquement contre le manque d'activité physique durant la petite enfance. Le manque d'activité physique est devenu un sérieux problème des familles et de notre société. Les conséquences vont du manque de forme physique à une faible performance, en passant par les problèmes liés à la mauvaise posture. Nous accorderons donc une plus grande importance à l'éducation physique scolaire et parascolaire.

Augmentation du budget consacré au sport à 1 % du budget de l'État à long terme

La promotion de la santé et la prévention des maladies ont leur prix. C'est pourquoi, dans les années à venir, le DP s'engagera à augmenter durablement le budget du ministère des Sports à 1 % du budget de l'État. Nous sommes convaincus que le bien-être de la société le vaut. Les moyens supplémentaires seront consacrés principalement aux mesures pour lutter contre le manque d'activité physique et pour promouvoir le sport de masse.

Lutte contre le manque de mouvement des enfants en bas âge

Les tout-petits aiment bouger, mais il faut leur donner la possibilité de le faire. Le DP veillera à ce que les différentes structures éducatives (école, maison relais, crèche) disposent de locaux suffisamment grands et adaptés pour que les enfants puissent bouger librement et y prennent du plaisir.

Apprendre en bougeant – élargir le projet *Bewegte Schule* – clever move

voir le chapitre Éducation : chances d'avenir équitables pour nos enfants

Promotion de la qualité dans la formation des entraîneurs

L'éducation physique ne se limite pas à l'école. Les entraîneurs des clubs sportifs doivent également contribuer à stimuler l'appareil locomoteur de façon ciblée. Pour cette raison, le DP s'engagera pour une promotion fiable de la formation des entraîneurs. Les clubs doivent continuer à être soutenus par des subsides lorsqu'ils engagent des entraîneurs qualifiés pour encadrer les jeunes athlètes.

Décharge administrative et professionnalisation des clubs de sport

Les clubs sportifs forment la base du sport luxembourgeois. Les exigences administratives et les tâches imposées aux clubs ont augmenté au fil du temps. Les clubs de sport se heurtent depuis longtemps aux limites de leurs capacités. Pour que l'activité bénévole ne reste pas le seul pilier de nombreux clubs, le DP veut systématiquement décharger les clubs de sport sur le plan administratif et soutenir leur professionnalisation.

Promotion du sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est un excellent ambassadeur et un fleuron à l'étranger. Il est à la fois motivation et défi pour l'individu, expression de la volonté et de la capacité de performance d'une société. Le DP favorise le concept dit de la « double carrière », qui permet aux athlètes de haut niveau de concilier le sport de haut niveau et leur formation. Il faut également créer des incitations pour impliquer les entreprises privées dans la promotion des athlètes de haut niveau.

Le soutien du sport pour handicapés est également au centre de nos efforts. Les performances exceptionnelles dans ce domaine sont une motivation pour toutes les personnes handicapées et tout le domaine du sport pour handicapés. Le DP continuera à soutenir ces athlètes pour qu'ils puissent exercer leur activité sportive sans obstacles.

Mise en œuvre du concept de promotion des sports du COSL

Le DP considère que le « Concept intégré pour le sport au Grand-Duché du Luxembourg » du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) est une stratégie globale importante et novatrice pour la promotion du sport luxembourgeois. La création du centre olympique, la promotion de la double carrière ou encore le soutien professionnel des clubs de sport ont tous leur origine dans le concept de promotion global. Le DP mettra en œuvre les propositions d'amélioration en collaboration avec les institutions, les partenaires et les clubs concernés.

Bilan du congé sportif

Le congé sportif peut être accordé aux athlètes de haut niveau, aux soigneurs indispensables et aux arbitres et juges de ligne afin de leur permettre de participer davantage aux concours internationaux. Le DP fera le bilan de ce congé sportif et adaptera, si nécessaire, la procédure ainsi que la liste des bénéficiaires selon des critères transparents.

Le sport comme modèle sociétal

Le DP s'engage pour un sport de haut niveau et un sport de masse « propre », sans dopage. Nous poursuivrons systématiquement la lutte contre le dopage dans tous les sports. Nous montrerons également le carton rouge au racisme, à la haine et à l'homophobie et nous appliquerons une politique de tolérance zéro dans tous les cas.

Santé et assurance sociale : accès rapide aux soins médicaux de qualité et protection durable des systèmes

Dans la politique de santé, le DP privilégie l'accès rapide des patients à une médecine de qualité. En même temps, le DP accorde la plus grande priorité à la protection à long terme du système de santé et des pensions.

Au cours de la législature actuelle, le DP s'est engagé pour des améliorations de grande envergure dans le système de santé. Dans le cadre de l'adoption du nouveau plan hospitalier, le DP a contribué de manière significative à assurer que nos hôpitaux couvrent toutes les régions. L'offre de services médicaux de base a été élargie. De plus, nous nous sommes engagés pour un droit de participation plus important des médecins et de la délégation du personnel dans les conseils d'administration des hôpitaux. Grâce à des excédents élevés de la caisse de santé, les prestations pour les patients ont pu être élargies, notamment dans le domaine de la médecine dentaire.

Les prestations du système de santé luxembourgeois font partie des plus généreuses au monde et ne doivent pas craindre la comparaison internationale. Le DP ne s'en contente cependant pas et continuera à améliorer le système de santé. En matière d'efficacité et de transparence surtout, de grands progrès peuvent encore être faits dans le secteur de la santé. Le manque de données sur les normes de qualité, les données de qualité médiocres, ainsi qu'une charge administrative excessive compliquent actuellement la voie vers des concepts de soin innovants et fondés sur les besoins. Le DP s'engagera pour que les salles d'attentes pleines aux urgences et les délais d'attente de plusieurs mois pour un examen IRM ou une tomodensitométrie appartiennent au passé.

En raison de l'évolution démographique et de l'augmentation de l'espérance de vie, le secteur de la santé sera confronté à de nouveaux défis au cours des années à venir. Les services du secteur de la santé seront certainement encore plus sollicités à l'avenir et celles-ci deviendront donc aussi plus coûteux. Afin d'offrir des soins de meilleure qualité sur tout le territoire du pays, nous investirons de manière plus ciblée et plus efficace dans notre système de santé. Le DP utilisera notamment les possibilités offertes par la numérisation. Fidèles à la devise « la prévention est la meilleure médecine », nous investirons également des ressources importantes dans la prévention et la promotion de la santé.

Le DP préconise également le principe de l'équité entre les générations dans le système de la santé et des pensions. La situation actuelle des systèmes de sécurité sociale est bonne et le Luxembourg dispose actuellement de réserves de compensation qui sont proches de 4,5 fois les dépenses annuelles. Le DP évaluera la situation régulièrement afin de pouvoir réagir rapidement aux éventuelles fluctuations.

Santé

Introduction d'une carte de santé numérique

Le DP se prononce en faveur de l'introduction d'une carte de santé numérique. À l'avenir, elle ne stockera pas seulement des informations importantes pour le patient, mais introduira également un système de paiement simplifié pour les factures des médecins, ainsi que la transparence des médicaments du patient grâce à la possibilité de délivrer des ordonnances électroniques. Elle permettra ainsi de mieux prévenir les interactions dangereuses et l'abus de médicaments.

Promotion de la prévention et du dépistage précoce

Le DP veut promouvoir la prévention médicale et le dépistage précoce de maladies dans le cadre d'une stratégie nationale globale. Nous voulons promouvoir, d'une part, un mode de vie et de travail sain et, d'autre part, le diagnostic et le traitement précoces. Dans ce contexte, nous accordons aussi une grande importance aux services de la médecine scolaire, dont le but est de dépister les problèmes de santé ou les problèmes psychiques de manière précoce chez les enfants par des examens pédiatriques.

Promotion et extension des cours de luxembourgeois dans le secteur de la santé

Surtout lors d'un séjour à l'hôpital, qui est déjà stressant pour le patient, certains citoyens ont du mal à s'exprimer dans une langue étrangère. Les nombreux termes médicaux peuvent notamment entraîner des problèmes de communication entre le patient et le personnel soignant. Pour cette raison, le DP promouvra l'offre de cours de luxembourgeois dans le secteur de la santé, pour améliorer la communication entre le patient et le personnel. De plus, une personne parlant le luxembourgeois doit être mise à disposition pour surmonter les éventuels problèmes de communication. Nous continuerons également à promouvoir le dictionnaire de termes médicaux sur le site internet med.lod.lu, compilé par le ministère de la Culture dirigé par le DP.

Raccourcissement des délais d'attente pour les examens par IRM

Un délai d'attente de quatre à six mois pour un examen par IRM n'est pas rare au Luxembourg. Les patients se font même traiter en hospitalisation ou vont dans les hôpitaux de la Grande Région pour avoir un rendez-vous plus rapidement. Le gouvernement dirigé par le DP a récemment autorisé l'acquisition de quatre nouveaux appareils IRM. Ces nouveaux appareils doivent être conformes aux normes techniques les plus récentes et être polyvalents. Nous examinerons également dans quelle mesure une prolongation des heures de fonctionnement quotidiennes des appareils pourrait réduire davantage les délais d'attente dans les hôpitaux.

Développement de la télémédecine

à l'avenir, la télémédecine jouera un rôle majeur dans le système de santé. La transmission d'images médicales par diagnostic à distance (télépathologie), la surveillance à domicile des patients, la formation à distance : les domaines d'application de la télémédecine sont variés. Nous voulons permettre une utilisation généralisée de cette technologie et garantir ainsi des soins meilleurs, plus efficaces et plus flexibles aux patients.

Amélioration des soins médicaux dans les zones rurales

Le DP veillera à ce que l'ouverture de leur propre cabinet redevienne séduisante pour les médecins généralistes et les spécialistes. Dans les régions rurales notamment, les cabinets médicaux forment la base des soins ambulatoires locaux et de qualité. L'évolution démographique et l'augmentation de la proportion de patients âgés font également en sorte qu'une bonne offre soit indispensable dans ce domaine. Nous examinerons le fonctionnement et la situation géographique des maisons médicales quant à leur utilité et nous les adapterons si nécessaire. En outre, nous voulons promouvoir davantage la création de cabinets communs par des incitations financières. Grâce à des horaires d'ouverture plus flexibles, ceux-ci assureront un meilleur soin pour les patients.

Promotion des soins de santé à domicile

C'est à la maison qu'on se sent le plus à l'aise. Cela vaut aussi en matière de soins de santé. De plus en plus de personnes âgées, de personnes souffrant de maladies chroniques ou d'invalidités permanentes souhaitent aujourd'hui demeurer chez elles. Nous adapterons les soins de santé et élaborerons un plan d'action « *Out of hospital* » pour permettre aux patients de continuer à

habiter dans leur environnement familial, tout en étant sous surveillance médicale et recevant des soins.

Examen des remboursements en cas d'allergies alimentaires

Sans gluten, sans lactose, sans fructose – pour beaucoup de personnes souffrant d'allergies alimentaires, il n'est pas facile de faire les courses au supermarché. Leur corps est hypersensible à certains aliments, ce qui, dans le pire des cas, peut provoquer des réactions potentiellement mortelles. Étant donné que de nombreux aliments conventionnels doivent être remplacés par des produits spéciaux, il n'est pas seulement nécessaire de faire une sélection rigoureuse des aliments, mais il faut aussi dépenser plus. Le DP examinera dans quelle mesure le remboursement de ces coûts supplémentaires par la caisse de santé correspond aux besoins réels des personnes allergiques et augmentera si nécessaire les montants du remboursement. En outre, le DP examinera la procédure administrative du remboursement et la simplifiera si nécessaire.

Clarification des dispositions de fin de vie des patients et des dons d'organes

Tout être humain a le droit de prendre des décisions autonomes, dont fait également partie la décision sur la fin de sa propre vie. La volonté du patient est notre plus grand commandement dans de tels cas. Le cas échéant, les directives anticipées ou le consentement au don d'organes doivent obligatoirement être sauvegardés sur la carte de santé numérique personnelle. Cela apporte de la clarté en cas de décès d'un patient et ne met pas ses proches en deuil dans une situation encore plus difficile. Le DP défend le principe que chaque citoyen est un donneur d'organes potentiel, sauf s'il s'y est opposé par écrit de son vivant. De plus, nous tenterons de réduire les préoccupations potentielles de la population vis-à-vis du don d'organes par des campagnes d'information ciblées.

Introduction d'un fonds d'indemnisation de l'aléa thérapeutique

Le DP créera rapidement un fonds public pour l'indemnisation des incidents imprévus survenant sans qu'un prestataire de soins de santé ait commis une faute (« aléa thérapeutique »). Les droits du patient seront ainsi renforcés. L'objectif du fonds est d'indemniser les patients lors du traitement desquels un accident est survenu, que le tribunal n'attribue pas à une erreur selon le droit civil.

Évaluation de l'élargissement des études de médecine au Luxembourg

voir le chapitre Université et recherche : élargissement du pôle d'innovation luxembourgeois

Valorisation de la formation et du métier d'aide-soignant

En raison de l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes âgées et dépendantes augmentera de manière significative dans les années à venir. Afin de remédier au manque futur de personnel soignant qualifié, le DP revalorisa la profession et rendra la formation d'aide-soignant plus séduisante. Nous promouvoir les études de bachelor et de master et élargirons ainsi les compétences du personnel soignant.

Formation continue des médecins et du personnel soignant

La formation continue fait partie intégrante de la pratique médicale et infirmière et est un pilier important de l'assurance qualité. Le DP est favorable à une formation continue obligatoire des médecins et du personnel soignant. Les conditions-cadres précises seront négociées avec les professions concernées.

Réduction du temps consacré aux tâches administratives

Dans les professions soignantes, c'est la personne, et non la bureaucratie, qui doit être au centre des préoccupations. Le DP réduira la charge de la bureaucratie et de la documentation dans les

professions soignantes, aussi bien pour les hospitalisations que pour les soins ambulatoires. Le personnel soignant disposera donc de plus de temps pour s'occuper des patients ayant besoin de soins. L'utilisation d'outils numériques offre une approche orientée sur les solutions.

Abolition du programme de recherche en nursing (PRN)

Le DP abolira le « Programme de recherche en nursing ». Le calcul constant des coûts de personnel et le travail administratif qui va de pair font en sorte que les aides-soignants aient de moins en moins de temps à consacrer au contact humain avec le patient. De plus, les hôpitaux souffrent déjà d'un manque chronique de personnel soignant. En raison de l'évolution démographique et de l'allongement de l'espérance de vie, la situation empirera encore dans les années à venir. Afin de continuer à garantir les meilleurs soins possibles aux patients, nous avons besoin de chaque aide-soignant, là où il est le plus nécessaire : près du patient.

Évaluation du concept du médecin référent

Le médecin référent devrait être celui qui connaît le mieux le patient et être votre premier interlocuteur en cas de problèmes de santé. Toutefois, près de six ans après son introduction, le modèle du médecin référent n'a pas pu s'imposer. Aussi bien le nombre d'assurés que celui des médecins participants est plutôt décevant. Le DP fera le bilan du concept du médecin référent pour examiner son utilité et l'adapter si nécessaire.

Introduction de la budgétisation selon la qualité au lieu de la quantité

Le DP introduira une budgétisation des hôpitaux en fonction de leur performance, selon des critères de qualité clairs et transparents. Au lieu d'accorder un budget global aux hôpitaux, nous calculerons le budget en fonction des prestations fournies et d'autres critères clairement définis. Ce système permet d'assurer dans tous les hôpitaux une qualité de soins plus efficace en matière de coûts.

À l'avenir, les dépenses qui ne correspondent pas à ces critères ne seront plus prises en charge par la caisse de santé.

Introduction d'un système informatique et d'information central

Actuellement, il n'existe pas de système de traitement des données homogène dans le secteur de la santé. Les hôpitaux, les cabinets médicaux, les pharmacies et les laboratoires ne sont reliés ni entre eux ni à la caisse de santé. Cette situation n'est ni efficace en matière de coûts, ni transparente et, dans le pire des cas, elle peut même coûter des vies.

Le DP veillera à ce que le personnel médical dispose d'un système d'information unique dans le pays entier, qui contient toutes les données et tous les résultats des patients. L'efficacité en termes de coûts et de temps sera améliorée. Cela présente également l'avantage que non seulement les abus sont contenus, mais que les données scientifiques concernant les soins peuvent aussi être traitées efficacement. La protection des données et la sécurité des données ont la priorité absolue et seront garanties par des mesures légales et techniques.

Amélioration de la qualité et de la rentabilité des hôpitaux par des synergies

Les hôpitaux font sans aucun doute partie des piliers les plus importants de notre système de santé. Vu l'évolution actuelle des coûts des hôpitaux, il faut cependant trouver de nouvelles voies pour garantir leur financement et continuer d'assurer des soins de qualité aux patients.

Afin d'améliorer la qualité et la rentabilité, le DP organisera certains services hospitaliers de manière centralisée et les fusionnera le cas échéant. Cela inclut notamment tous les services informatiques, les services d'hygiène et de stérilisation, le contrôle de qualité, la formation et

la formation continue, ainsi que les laboratoires. Il est également prévu de normaliser toutes les procédures médicales, en s'orientant aux critères reconnus sur le plan international.

Développement de la spécialisation

Tous les hôpitaux ne peuvent pas proposer toutes les opérations et thérapies possibles. Pour ce motif, le DP soutiendra la spécialisation des hôpitaux. Nous encouragerons la création de réseaux de compétence entre les hôpitaux et les équipes d'experts. Cela inclut l'examen de la mise en place d'un centre national d'oncologie, ainsi que le traitement et le soin des maladies rares.

Nous améliorerons également les soins prodigués aux patients dans le cadre de cures de réhabilitation, de rétablissement et autres, ordonnées par les médecins, pour réduire les séjours des patients dans les hôpitaux.

Accès de tous les médecins spécialisés à l'infrastructure des centres de compétence nationaux

Le DP donnera accès à tous les médecins spécialisés et qualifiés à l'infrastructure des centres de compétence nationaux, dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des équipements médicaux et de l'amélioration des soins prodigués aux patients dans tout le pays.

Consolidation et élargissement des sites des services des urgences régionaux

Dans des situations mettant en danger la vie, les patients ne devraient pas faire de long trajets pour se faire soigner. Le DP protégera durablement les sites des services des urgences régionaux à Wiltz, Niederkorn et à l'hôpital Sainte Zithe. Nous élargirons également les soins d'urgence en créant un service des urgences supplémentaire dans l'est du pays. Cela déchargera les services des urgences plus grands et contribuera en même temps à l'amélioration des soins d'urgence dans les villes et les régions rurales.

Réforme des services d'urgence et de garde

Après que l'étude récente sur les services des urgences a révélé des lacunes importantes, le DP améliorera rapidement la situation des services des urgences en termes de personnel, de finances et de ressources. Cela ne contribuera pas seulement à raccourcir les délais d'attente, mais garantira avant tout que les patients des urgences reçoivent à tout moment des soins médicaux de qualité. Nous pouvons également imaginer une meilleure rémunération du personnel médical et infirmier des services des urgences pour rendre ces services plus séduisants.

Nous installerons également des lits pour une observation d'un jour dans les services des urgences. Les patients pourront ainsi rester sous observation dans les services des urgences, sans devoir être hospitalisés immédiatement.

Examen du service de secours du SAMU

Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) créé récemment a rattaché le service ambulancier SAMU à l'administration des services d'urgence. Les unités du SAMU restent toutefois au nombre de trois pour le pays entier, ce qui comporte des risques pour les patients ayant une urgence, surtout la nuit dans les régions rurales. Pour cette raison, nous ne voulons pas seulement laisser les unités du SAMU auprès des hôpitaux de garde, mais également examiner s'il serait judicieux de mettre en place des unités supplémentaires au centre du pays et dans les régions rurales.

Renforcement de la gériatrie

Pour que l'espérance de vie plus longue corresponde aussi à plus d'années de vie actives, il est primordial pour le DP de rester en bonne santé ou de guérir aussi rapidement que possible en

cas de maladie. Dans ce contexte, le DP mise sur un renforcement des offres de diagnostic et de traitement adaptées à l'âge. En outre, nous voulons former des infirmiers spécialisés pour la gériatrie clinique.

Amélioration de l'accueil des personnes souffrant de multiples maladies

Le DP veillera à ce que la structure et l'infrastructure des hôpitaux soient mieux adaptées aux besoins des personnes qui souffrent de plusieurs maladies en même temps. À titre d'exemple, les patients atteints de démence qui ont subi une fracture de la hanche n'ont pas seulement besoin d'un traitement de la fracture, mais également d'un traitement spécifique à la démence. Le DP préconisera un recours systématique à des équipes multidisciplinaires dans les services des urgences. Nous promouvrons également les structures et les processus adaptés dans les hôpitaux pour accélérer la prise en charge et permettre aux proches de rester sur place (« *rooming-in* »). Dans le cadre d'une réforme de la tutelle, nous voulons également permettre aux patients sous tutelle d'avoir un accès moins bureaucratique et plus rapide aux traitements nécessaires.

Réglementation stricte de la privation de liberté des personnes souffrant de démence

Les mesures de privation de liberté dans le cadre des soins et du traitement des patients atteints de démence sont très sensibles. Les médecins, les proches et les soignants sont constamment confrontés au dilemme éthique et juridique entre le droit à la liberté et les intérêts de protection des personnes atteintes de démence (p. ex. barres au lit en cas de risque de chute accru). Le DP apportera la sécurité juridique nécessaire à ce domaine et élaborera des directives claires dans l'intérêt de toutes les personnes concernées.

Ouverture d'un hôpital spécialisé dans le traitement de la douleur

Le DP s'engage à aborder efficacement la lutte contre les douleurs chroniques. Les programmes de traitement de la douleur existants doivent être adaptés au plus vite, puis mis en œuvre. Nous ouvrirons également un nouvel hôpital spécialisé dans le traitement de la douleur, qui propose une thérapie multidisciplinaire adaptée aux patients souffrant de douleurs.

Utilisation du cannabis à des fins médicales

L'utilisation de cannabis à des fins médicales a une tradition millénaire. Le gouvernement a décidé récemment de permettre l'utilisation du cannabis dans certaines circonstances dans le traitement de la douleur. Dans une première phase de test, les préparations à base de cannabis seront réservées aux patients souffrant de maladies chroniques et douloureuses, pour lesquelles les remèdes conventionnels ne sont pas efficaces. Le DP attendra la fin de la phase de test de deux ans pour en savoir davantage sur les possibilités d'utilisation et les effets du cannabis médicinal. Nous sommes en principe favorables à une expansion future des possibilités d'utilisation du cannabis médicinal.

Le DP est également en faveur de la possibilité d'une distribution générale de cannabis aux adultes, sous le contrôle de l'État. Il faut cependant veiller à ce que cela ne banalise pas la consommation de drogues, y compris de l'alcool.

Création de structures palliatives pour les enfants

Afin de rendre la fin de vie des enfants gravement malades aussi agréable que possible, le DP veut examiner la possibilité d'adapter les structures palliatives existantes aux besoins des enfants. Nous promouvrons également la formation et la formation continue dans ce domaine.

Introduction de critères de contrôle transparents et de normes de qualité claires

Nous demanderons à un organisme de contrôle externe et indépendant d'effectuer un examen systématique de la qualité médicale de tous les prestataires. L'objectif de cette mesure est d'améliorer la qualité et la transparence des soins et d'éliminer les lacunes existantes.

Aussi bien la CNS que le ministère de la Santé doivent introduire des programmes de contrôle de qualité systématique et publier leurs résultats. Des statistiques sur le nombre de traitements effectués par hôpital doivent également être publiées.

Amélioration de l'efficacité de la Caisse de santé

Le DP reformera fondamentalement l'administration de la Caisse de santé et fera effectuer un audit du fonctionnement de la CNS. Nous voulons améliorer l'efficacité de celle-ci. Dans ce domaine, la numérisation peut permettre de faire de grands progrès. Un véritable contrôle efficace et ciblé de la part du « Contrôle médical » de la sécurité sociale et de la CNS améliorera la qualité des services, permettra de réaliser des économies considérables et limitera les abus éventuels.

Remaniement fondamental de la nomenclature

Les procédures lourdes doivent être simplifiées le plus vite possible. Le DP veut réviser fondamentalement, puis adapter plus fréquemment, la nomenclature des traitements médicaux et dentaires, ainsi que les nomenclatures des professions technico-médicales, au vu de l'évolution actuelle de la médecine. Nous examinerons également les règles existantes qui interdisent le cumul des traitements et nous les rendrons moins strictes si nécessaire.

En outre, le DP est favorable à une meilleure rémunération des activités médicales de base, ainsi que des services de garde et de nuit. En contrepartie, en collaboration avec les acteurs concernés, nous voulons abolir le « supplément 1re classe ».

Adaptation de l'assurance dépendance dans l'intérêt des patients

voir le chapitre Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive

Soutien des infirmiers indépendants

Le DP permettra aux infirmiers indépendants de proposer davantage leurs services dans le cadre des soins à domicile, sans que les personnes dépendantes soient contraintes à recourir également automatiquement à une aide à domicile via un réseau de soins lorsqu'ils font appel à leurs services.

Réforme et conception plus flexible du principe du tiers-payant

Le DP estime que le système actuel du tiers-payant doit être examiné sans préjuger des résultats. Le but ultime doit être de réduire les coûts pour les patients et de simplifier et d'accélérer les procédures de remboursement par la Caisse de santé. Les modalités précises doivent être négociées avec tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les médecins, la Caisse de santé et la représentation des patients.

Promotion de la collaboration des instituts de recherche dans le domaine de la santé

Le DP encouragera la collaboration des différents instituts de recherche (*Luxembourg Institute of Health (LIH)*, *Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB)*, *Integrated Biobank of Luxembourg (IBBL)*) et de l'université. Un tel échange ne permet pas seulement d'utiliser les fonds publics de manière plus efficace, mais accroît avant tout la qualité et l'échange des connaissances scientifiques.

Création des conditions-cadres pour la recherche bioéthique

Le DP élaborera une loi-cadre pour réglementer la recherche bioéthique moderne. Les conditions médicales et techniques de la recherche, la qualification professionnelle des médecins, la situation juridique des cellules de procréation et des données des embryons, ainsi que l'utilisation d'embryons surnuméraires à des fins scientifiques requièrent une législation adéquate.

Sécurité sociale

Examen de la situation des pensions tous les trois ans

En comparaison avec nos pays voisins, la pauvreté des personnes âgées est relativement peu répandue au Luxembourg. Nous pouvons en être fiers et, pour que cela reste le cas, les pensions resteront à un niveau élevé si le DP fera partie du gouvernement. Notre système des pensions se porte bien financièrement et les réserves sont à un niveau record, de sorte que nous ne voyons pas la nécessité de réduire les pensions. Le gouvernement a prévu un examen de la situation des pensions tous les trois ans, que nous maintiendrons pour pouvoir réagir rapidement si la situation change.

Maintien de l'équité entre les générations

Le DP veut que les générations à venir puissent également compter sur une pension sûre. Actuellement, nous ne voyons pas de danger pour la durabilité de notre système. Au cours des cinq dernières années, les réserves du fonds de pension ont continué d'augmenter. Le DP surveillera de près l'évolution des cotisations d'une part et des paiements de pensions d'autre part et adaptera, si nécessaire, les paramètres nécessaires, pour que notre système de pension reste assuré pour les générations à venir.

Permettre le travail plus flexible des personnes âgées

Le DP n'augmentera pas l'âge légal actuel de la retraite à 65 ans. Nous voulons toutefois permettre aux personnes qui peuvent et veulent encore travailler de prendre leur retraite plus tard ou partiellement. Le DP examinera et révisera les règles du droit du travail et du droit fiscal dans ce domaine et assistera aussi bien les entreprises que les employés pour trouver des solutions communes pour continuer à travailler à un âge avancé. Nous espérons que ces mesures rapprochent l'âge réel de la retraite à l'âge légal de la retraite.

Promotion des pensions d'entreprise et des pensions complémentaires privées

Au Luxembourg, la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers : l'assurance pension légale, la prévoyance vieillesse des entreprises et la prévoyance vieillesse privée. Le DP veillera à ce que l'assurance pension légale reste le pilier principal de la prévoyance vieillesse. Afin de réduire la dépendance au système de pension intergénérationnel, les deuxième et troisième piliers doivent être utilisés davantage à l'avenir. Le DP continuera donc à promouvoir ces piliers et à créer, si nécessaire, des incitations plus fortes.

Abolition des obstacles juridiques au partage des droits de pension

Le gouvernement dirigé par le DP voulait déjà introduire le partage des droits de pension au cours de la législature précédente. Ce projet s'est toutefois heurté à des obstacles juridiques. Le DP éliminera ces obstacles juridiques et permettra aux couples mariés de bénéficier du partage des droits de pension. Nous examinerons également l'individualisation du système de pension et l'introduction d'une assurance obligatoire, y compris pendant les interruptions de carrière.

État et fonction publique : moderne et efficace

L'administration publique moderne et efficace aux chemins courts est un élément fondamental du succès du Luxembourg et contribue à la compétitivité et à l'attrait de notre pays. Au cours de la législature actuelle, la fonction publique a été renforcée par la création de nombreux nouveaux postes, afin de contrer le manque de personnel parfois chronique de certaines administrations. L'introduction récente des comptes épargne-temps a renforcé le rôle pionnier de la fonction publique.

Pour le DP, il est d'importance nationale que le Luxembourg puisse continuer à faire appel à des fonctionnaires compétents, bien formés et motivés dans la fonction publique. Le DP accélérera la modernisation et la numérisation de l'État. Il considère que le dialogue avec les citoyens, la transparence et l'efficacité sont des piliers importants d'un État moderne. L'objectif du DP est que le Luxembourg dispose de l'administration la plus moderne, la plus proche des citoyens et la plus numérique en Europe.

Lancement d'une offensive dans la fonction publique

Le DP s'est donné comme objectif de rendre la carrière professionnelle dans le secteur public plus séduisante et diversifiée. La réforme du gouvernement CSV-LSAP précédent s'est avérée être partiellement contreproductive, notamment dans le domaine de la formation et de la durée du stage. Pour ce motif, le gouvernement dirigé par le DP a réduit la durée du stage des futurs fonctionnaires de trois à deux ans. Le DP estime que le stage raccourci doit être utilisé pour une formation personnelle, adaptée au candidat. Les compétences acquises dans la formation de base doivent être mieux prises en compte. Le DP considère que cela rend nécessaire une réforme de l'Institut national d'administration publique (INAP), afin d'élargir et d'approfondir l'offre éducative. Le DP s'engage également pour la création d'une « École d'Administration », une école supérieure qui proposera, en étroite collaboration avec les établissements de formation existants, une formation avec à la clé un diplôme pour préparer les candidats fonctionnaires à leur carrière dans la fonction publique.

Exonération des heures supplémentaires des contributions sociales

voir le chapitre Travail : concilier vie professionnelle et vie privée

Entretien du dialogue social dans la fonction publique

Le DP négociera toutes les mesures qui ont une grande influence sur le statut des fonctionnaires et sur l'organisation de l'administration avec l'organisation professionnelle nationale représentative compétente. Le DP estime qu'une administration qui fonctionne bien ne peut reposer que sur le dialogue permanent avec les fonctionnaires.

Rendre le passage du secteur privé au service public plus séduisant

Le DP considère que, pour les fonctionnaires qui passent du secteur privé à la fonction publique, les années de travail chez un patron privé doivent être prises en compte intégralement pour la carrière de fonctionnaire.

Création de plus de postes pour apprentis dans le service public

L'État embauche de nombreux collaborateurs qui ont suivi une formation professionnelle. Le DP considère qu'en tant qu'employeur, les pouvoirs publics ont la responsabilité de contribuer à la formation professionnelle des jeunes. Pour cette raison, il veillera à ce que le nombre de places d'apprentissage dans la fonction publique corresponde au besoin réel de travailleurs qualifiés.

Simplification des procédures administratives

Le DP développera l'initiative « Einfach Lëtzebuerg » pour rapprocher les procédures administratives des citoyens. Personne ne peut mieux juger de l'efficacité des procédures que les citoyens concernés eux-mêmes. Par un processus de participation des citoyens de grande envergure, le DP soumettra les procédures administratives à un examen approfondi et les adaptera dans l'intérêt des citoyens. Toutes les procédures administratives seront examinées quant à leur efficacité et leur complexité et seront simplifiées le cas échéant. Il sera notamment examiné dans quelle mesure le principe « le silence de l'administration vaut accord » peut être introduit. En outre, il est prévu de réduire les redondances et d'introduire le principe du « *tell us once* », c'est-à-dire que, dans la mesure du possible, toutes les informations ne doivent être demandées qu'une seule fois, même si plusieurs administrations sont impliquées.

Mise en œuvre de l'administration numérique

Le DP informatisera toutes les étapes de travail des administrations publiques aussi bien entre elles qu'en contact avec les citoyens et les entreprises jusqu'en 2023. Tout contact entre l'État et les tiers doit pouvoir être effectué par internet. Afin d'éviter les démarches administratives inutiles, le DP veillera au bon fonctionnement de l'échange de documents déjà présentés. Les démarches administratives pour les créateurs d'entreprise doivent être réduites de sorte qu'il soit possible d'effectuer la création en un seul jour ouvrable et par internet. Les citoyens et les entreprises seront informés par un système de suivi du progrès de leur demande et du responsable du traitement.

Le ministère de la Protection des consommateurs dirigé par le DP a également lancé un projet pilote pour répondre aux questions relatives à la protection des données par internet, en ayant recours à des « *chatbots* ». Le DP élargira le champ d'application en collaboration avec Guichet.lu pour faciliter l'accès aux informations aux citoyens.

Communication sans barrières à l'aide du langage facile

Les citoyens doivent avoir le droit de comprendre les informations importantes qui leur sont communiquées par les administrations. Par conséquent, le DP œuvrera pour que ces communications ne soient pas seulement faites en plusieurs langues, mais qu'elles puissent également être fournies en langage facile sur demande.

Constitution, justice et sécurité : promotion de la cohabitation sociale paisible

La démocratie a besoin d'institutions fortes et de règles claires dans l'intérêt de tous les citoyens et pour protéger l'individu. En 2013, le scandale des services secrets a profondément secoué la confiance dans l'État et ses institutions, aboutissant finalement à des élections législatives anticipées. En assumant la responsabilité du gouvernement, le DP a pris les mesures nécessaires pour rétablir la confiance perdue. Les services secrets ont été fondamentalement réformés et les contrôles de leurs activités ont été considérablement renforcés.

La Chambre des Députés, le gouvernement et le Conseil d'État se sont dotés de règles de comportement et de transparence claires au cours de la législature actuelle. Un code de déontologie exige notamment la divulgation des participations et des activités professionnelles afin de prévenir les conflits d'intérêts. Au cours des cinq dernières années, la Chambre des Députés a également achevé le travail sur la Constitution au sein de la commission parlementaire compétente, de sorte qu'un référendum sur le texte de la Constitution puisse avoir lieu après les élections législatives en automne.

Le gouvernement dirigé par le DP a initié et adopté une loi pour lutter plus efficacement contre le terrorisme. Celle-ci élargira les compétences des autorités policières et judiciaires en matière de lutte contre le terrorisme et en cas de menace pour la sécurité nationale, afin de déjouer d'éventuels attentats.

En matière de sécurité intérieure, la police a été réorganisée afin de pouvoir agir de manière plus efficace et plus proche du citoyen. Une nouvelle ère a commencé dans l'histoire des services de secours luxembourgeois. Une professionnalisation fondamentale des structures a été effectuée pour doter le pays entier de services de secours performants.

Le DP prendra des mesures supplémentaires pour garantir la sécurité du pays et promouvoir la coexistence pacifique.

Constitution

Référendum sur la Constitution

La Chambre des Députés travaille depuis plus de dix ans sur une révision constitutionnelle. Au cours de la législature actuelle, les travaux sur le nouveau texte constitutionnel ont enfin été achevés. Les quatre plus grands partis représentés à la Chambre soutiennent ce texte et se sont prononcés pour un référendum au cours de la prochaine législature. Étant donné que la Constitution est la véritable base juridique de notre pays, le référendum doit être accompagné au préalable d'informations complètes et objectives, impliquant autant que possible les citoyens.

Bourgmestres à temps plein

Le DP créera la base légale pour permettre aux grandes communes d'élire un bourgmestre à temps plein. Le congé politique et les conditions-cadres financières doivent être révisés. Ce n'est qu'alors qu'une décision peut être prise avec les autres partis politiques sur une réglementation des mandats doubles.

Justice

Poursuite et sanction systématique des infractions

Le DP estime qu'en principe, tout acte criminel doit être poursuivi. Le principe du pouvoir discrétionnaire (« opportunité des poursuites ») permet toutefois au parquet de décider lui-même si les procédures sont poursuivies ou classées. Nous voulons limiter ce principe en exigeant pour une série d'infractions que le parquet doit motiver publiquement toute clôture d'enquête.

Introduction de la comparution immédiate

À la suite de l'introduction de la « procédure accélérée », le DP revendique de plus la possibilité de « comparution immédiate » pour les délinquants pris en flagrant délit ou contre qui il existe des preuves accablantes, afin de les traduire en justice le plus rapidement possible et décharger ainsi considérablement les tribunaux. Bien évidemment, tous les droits dont dispose habituellement une personne accusée doivent être respectés dans la comparution immédiate.

Abolition du délai de prescription pour les viols

voir le chapitre Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive

Introduction de formes de sanction alternatives

Le DP analysera le catalogue des peines actuels pour l'adapter, si nécessaire, aux conditions actuelles. Nous examinerons également l'introduction de peines alternatives, comme par exemple les sanctions pédagogiques pour les infractions au code de la route ou les travaux d'intérêt public et nous les testerons dans des projets pilote. Nous nous engageons également pour un système différencié d'exécution des peines, permettant aux petits délinquants d'être réinsérés plus rapidement dans la société.

Promotion de la médiation en matière civile

De nombreux litiges en matière civile pourraient être évités par la médiation. C'est pourquoi le DP continuera à promouvoir cette forme de résolution des conflits.

Réforme de la loi sur la tutelle

Le DP entreprendra une réforme de la tutelle pour aider notamment les personnes handicapées à mener une vie aussi autonome que possible. Actuellement, l'instrument de la mise sous tutelle affecte trop fortement les droits de nombreuses personnes concernées, par exemple en leur retirant automatiquement le droit de vote. Une réforme de la loi sur la tutelle s'impose aussi pour les personnes âgées et malades. Le DP vise à remplacer le système rigide de la tutelle par un système d'assistance. Il est également fondamental de procéder à un contrôle régulier de la nécessité et de la proportionnalité des mesures.

Augmentation massive du personnel de la justice

Le DP réduira considérablement la durée des procédures devant les tribunaux luxembourgeois, en donnant à la justice les ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir travailler aussi efficacement que possible. Nous voulons remédier au manque de personnel dans la justice, entre autres, par une simplification de la procédure d'embauche pour les magistrats.

Numérisation de la justice

Le DP informatisera les procédures dans le système judiciaire et raccourcira considérablement la durée moyenne des procès. En outre, nous rendrons la justice plus transparente en publiant tous les jugements sur internet.

Élargir les compétences des agents municipaux

Le DP mettra en œuvre le plus rapidement possible le projet de loi relatif à la réglementation des compétences des agents municipaux, entre autres pour décharger la police. Après une première phase, le DP examinera si les nouvelles compétences et la formation correspondent aux besoins dans la pratique. Ensuite, le DP élargira les compétences des agents municipaux, notamment en les autorisant à faire mettre en fourrière des véhicules.

Éviter la prostitution de rue

voir le chapitre Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive

Police

Réforme de la police : évaluation de l'organisation territoriale

Près de 20 ans après la fusion de la police et de la gendarmerie, la police grand-ducale a subi d'importantes réformes au cours de la législature actuelle. Les zones d'intervention ont notamment été divisées en quatre régions dans le cadre de la réorganisation territoriale. L'objectif de la réforme est une organisation de la police plus efficace et plus proche des citoyens. Le DP fera le bilan de la réorganisation territoriale et effectuera des adaptations si nécessaire.

Décharge des policiers

Dans le cadre de la réforme de la police, les possibilités pour occuper les postes purement administratifs par du personnel civil au lieu de policiers ont été élargies. Afin d'utiliser les policiers de manière plus efficace et, surtout, sur le terrain, le DP examinera dans quelle mesure le recours à du personnel civil peut alléger le fardeau administratif des policiers. En outre, le DP examinera si le transport de prisonniers peut être effectué, à l'instar de l'Allemagne, par le personnel des services pénitentiaires au lieu des policiers.

Plus de moyens pour la police

La police ne peut accomplir ses tâches importantes au service des citoyens que si elle dispose d'effectifs suffisants. Pour cette raison, le DP rendra le métier de policier plus séduisant pour les jeunes. Les offres de formation continue doivent également être améliorées.

Le DP mettra également à jour la technologie de l'information de la police. Il introduira des technologies numériques modernes pour faciliter considérablement le travail quotidien de la police.

Introduction de l'interdiction d'accès

Le DP donnera à la police la possibilité légale de prononcer une interdiction d'accès temporaire pour les personnes qui représentent une menace pour la sécurité publique ou l'ordre public. L'introduction de l'interdiction d'accès permettra aux policiers de résoudre plus rapidement et plus efficacement les situations confuses dans les lieux publics, sans porter atteinte aux personnes innocentes.

Examen de l'introduction de caméras portées sur le corps (« *Body Cams* ») et de caméras embarquées (« *Dashcams* ») dans les véhicules de la police

Après une phase de test, le DP examinera la possibilité d'introduire des caméras portées sur le corps et de caméras embarquées dans les véhicules. L'utilisation de ces appareils sert à documenter les événements lors des interventions de la police. Le DP discutera des modalités exactes de l'utilisation de ces caméras avec des représentants du syndicat de la police.

Pour la légalisation contrôlée du cannabis

voir le chapitre Cohabitation sociale : ouverte, tolérante, solidaire et inclusive

Services de secours

Accompagnement de la réforme des services de secours dans la pratique et promotion du bénévolat

Au cours de la législature actuelle, la réforme tant attendue des services de secours a été adoptée. Ses principaux piliers sont la nouvelle organisation des services, un meilleur soutien des bénévoles et la création de nouveaux locaux. Le DP veillera à ce que cette réforme de grande envergure soit mise en pratique de la meilleure façon possible. Le DP considère que les secouristes professionnels et les bénévoles sont les piliers centraux des services de secours. C'est pourquoi nous continuerons à promouvoir et consolider l'intervention professionnelle et bénévole dans les services de secours.

Examen du service de secours du SAMU

voir le chapitre Santé et assurance sociale : accès rapide aux soins médicaux de qualité et protection durable des systèmes

Armée

Modernisation de l'armée

Au cours des dernières décennies, l'armée luxembourgeoise a prouvé qu'elle peut s'adapter aux exigences internationales de la défense militaire. C'est une évolution permanente, à laquelle l'armée doit faire face régulièrement. Le DP soutient les « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2015 et au-delà », qui définissent l'orientation future de la défense. Les priorités de notre armée resteront la surveillance et la reconnaissance. Par conséquent, nous continuerons à investir dans la modernisation des capacités, p. ex. dans le domaine des technologies modernes. Le DP soutient les investissements dans la médecine militaire ou la communication militaire par satellite, dont toute la société et l'économie luxembourgeoise profitent.

Garantir la sécurité et la défense de l'UE

voir le chapitre Europe et politique internationale : le Luxembourg comme partenaire fiable

Rendre séduisante la carrière dans l'armée

Le recrutement de personnel reste l'un des défis majeurs de l'armée luxembourgeoise. Avec la création de nouvelles carrières et de formations supplémentaires, il sera possible de cibler davantage de personnes aux capacités et aux profils les plus divers. Le DP souhaite rendre les carrières professionnelles dans l'armée plus séduisantes, en permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le DP souhaite modifier la politique de recrutement de l'armée en rendant ponctuellement certaines carrières accessibles aux non-Luxembourgeois.

Europe et politique internationale : le Luxembourg comme partenaire fiable

En tant que membre à part entière de l'ONU, le Luxembourg fait partie d'une grande communauté d'États. En outre, l'adhésion à l'Union européenne donne à notre pays une voix qui est entendue dans le monde entier. Ce n'est qu'ainsi que le Luxembourg peut évoluer au même niveau que les autres États. Les événements mondiaux se caractérisent par un changement constant. Les banalités supposées deviennent très rapidement des défis auxquels nous devons également faire face au Luxembourg. Les crises internationales montrent également leurs effets au niveau national. Il devient rapidement évident que ces problèmes nécessitent une solution transfrontalière, c'est-à-dire commune. Malheureusement, certains États membres de l'UE n'en sont pas conscients et cherchent à se protéger en se réfugiant davantage dans le nationalisme, le populisme et le protectionnisme. Nous devons identifier les racines de ce mal et les combattre rigoureusement.

Il est tout aussi important de rappeler que le monde n'a encore jamais connu autant de prospérité, de sécurité, de paix et de coopération internationale. C'est en grande partie le mérite de l'Union européenne. L'UE dispose de tout un arsenal d'instruments qui permettent la coopération là où cela se justifie et où il serait vain de faire cavalier seul. Le cadre réglementaire de l'Union offre de nombreuses possibilités qui permettent une telle coopération.

En tant que membre fondateur et intermédiaire entre les pays voisins, le Luxembourg a traditionnellement beaucoup plus de poids dans l'UE que ne le suggère sa taille. Le succès de la présidence du Conseil sous le Premier ministre Xavier Bettel en 2015 en est le meilleur exemple. Avec le DP, le Luxembourg continuera à jouer un rôle de premier plan au sein de l'Union européenne et continuera à faire avancer le projet européen. Le Luxembourg veillera à ce que l'UE reste ouverte sur le monde et compétitive sur le plan international et que le principe des conditions égales (« *level playing field* ») soit respecté.

Le DP soutient une politique européenne active, qui ne recule pas devant les nouvelles tâches. Seuls ceux qui contribuent à trouver une solution peuvent contribuer à façonner l'avenir. L'Union européenne doit continuer à travailler à son approfondissement et faire avancer ainsi le processus d'intégration pour exploiter pleinement son potentiel. Les membres qui soutiennent ce développement devraient donc pouvoir suivre résolument cette voie. Cela concerne, notamment, les domaines de la politique de défense ou de la politique énergétique, qui montrent clairement la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière.

Cependant, l'UE ne peut travailler efficacement que si elle se concentre sur les grands défis et renonce aux réglementations superflues, qui compliquent inutilement la vie des citoyens. Il faut identifier les tâches qui peuvent aussi ou mieux être gérées sur le plan national. Seule une Europe forte et unie peut protéger ses citoyens en cherchant la coopération, tout en respectant le principe de subsidiarité. L'UE doit être au service des citoyens. C'est la prémisses indispensable du DP.

Création d'un service de renseignement européen

La sécurité est un bon exemple de la façon dont une coopération au niveau européen apporte plus de sécurité aux citoyens. Les services de renseignement sont un instrument central dans la lutte contre le terrorisme. Les attentats de Paris et de Bruxelles ont prouvé que l'échange d'informations entre les pays peut être amélioré. Afin de permettre des poursuites pénales au niveau de l'UE, plus de compétences doivent être transférées à EUROPOL et à EUROJUST à

court terme, étant donné que ces deux organes enquêtent au niveau policier et judiciaire et rassemblent des informations dans toute l'Europe, renforçant ainsi efficacement la sécurité. À plus long terme, le DP revendique la création d'une autorité européenne de la sécurité. Seul un échange permanent d'informations garantit une protection maximale contre les terroristes potentiels et de nouveaux attentats.

Garantir une représentation cohérente de l'UE en matière de politique extérieure étrangère

L'image publique des intérêts économiques de l'Union européenne est en principe cohérente, même si, par exemple, la conclusion de l'accord CETA s'est heurtée à des difficultés initiales. En tout état de cause, le Luxembourg profite de l'UE pour défendre ses intérêts économiques. L'annonce de Washington d'imposer des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium l'a également montré. Dans ce cas, notre pays – tout comme les autres États membres – ne peut se défendre que grâce à une approche commune avec ses partenaires européens. La politique étrangère actuelle de l'UE est toutefois insuffisante, voire inexistante. Cela se voit dans l'exemple de l'Ukraine, où deux chefs d'État et de gouvernement (d'Allemagne et de France) ont pris la barre et n'ont laissé aucune marge de manœuvre au responsable des affaires étrangères européennes. Cela s'est également révélé dans le conflit syrien, que l'Europe aurait peut-être pu influencer par une intervention immédiate et énergique de sa diplomatie. Afin de gagner le respect, la crédibilité et être écouté dans le monde, l'UE doit parler d'une seule voix : que ce soit dans le cadre de l'ONU ou d'autres organisations internationales, ou lors de négociations dans des situations de conflit.

Garantir la sécurité et la défense de l'UE

Le mandat de l'UE pour assurer sa propre sécurité et sa propre défense doit être renforcé. Dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'OTAN, une Union européenne de défense pourrait opérer de manière autonome à l'étranger et assurer notamment la sécurité et la stabilité dans les États riverains de l'UE. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais d'une collaboration plus efficace entre les forces armées au sein de l'UE.

Élargissement des voies de migration régulières

Dans le contexte de la migration, le cadre réglementaire de l'UE prévoit un volet de service et un volet de prévention. L'aspect de service prévoit une protection durable des frontières extérieures de l'Union. Le DP estime qu'il s'agit d'un défi solidaire que tous les États membres doivent contribuer à relever. Les frontières doivent toutefois s'ouvrir pour les personnes qui y ont droit. Cela s'applique sans conditions aux réfugiés qui viennent chez nous pour des raisons humanitaires. Dans les autres cas, il faut analyser individuellement si les personnes concernées peuvent être intégrées à notre marché du travail. L'UE aidera de manière préventive à améliorer les conditions de vie et les perspectives dans les pays d'origine, de sorte que les personnes n'aient pas à immigrer. Pour atteindre cet objectif, la politique européenne de développement, de commerce et de sécurité doit conclure des partenariats efficaces avec les destinataires des fonds pour le développement.

Renforcement de la collaboration européenne en matière de l'aide au développement

Les représentations de l'UE dans les pays en développement sont le premier interlocuteur pour les demandes d'assistance. Par conséquent, ces interfaces politiques doivent être bien coordonnées pour garantir un travail durable et efficace. L'aide européenne au développement n'apporte des améliorations durables sur place que si elle n'est pas affectée par d'autres domaines, tels que le commerce, l'environnement ou l'agriculture. La coordination des différentes politiques est indispensable pour une action cohérente et durable de la part de l'UE. Au cœur de la politique européenne de développement se trouve la dignité humaine, fidèle à la

devise de l'Année européenne pour le développement en 2015 : « Notre monde, notre dignité, notre avenir ».

Renforcement des structures internationales

Les organisations internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation internationale du travail sont fondamentales pour l'échange international et pour trouver des solutions aux défis transnationaux. Le DP travaillera à renforcer davantage les structures internationales et à promouvoir ainsi le dialogue entre les pays.

Introduction de nouveaux mécanismes pour réagir à la violation des valeurs européennes par un membre de l'UE

Les valeurs et le cadre réglementaire de l'UE, tels que consacrés à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, doivent être garantis par le gardien des traités, à savoir la Commission européenne. Cependant, certains « jeunes » États membres ont manifestement oublié ces valeurs peu après leur adhésion à l'UE. Le fait que les procédures pour punir ces violations sont très longues a peut-être facilité cette attitude. La procédure pouvant aller jusqu'à la perte du droit de vote, p. ex. au Conseil de l'UE, est si lourde qu'une telle mesure est improbable. Le DP revendique donc plus de moyens pour la Commission européenne pour sanctionner ces violations. La Commission devrait pouvoir prendre des mesures contre les États membres qui violent les valeurs de l'UE à plusieurs reprises.

Réglementation des relations avec les partenaires de l'UE

Il faut souligner une fois pour toutes que l'adhésion à l'UE ne comprend pas seulement des droits mais également des obligations. Le DP estime que l'UE doit renforcer et améliorer son fonctionnement. C'est seulement à partir de ce moment qu'elle est prête à accepter de nouveaux membres dans la communauté. La coopération économique avec les partenaires reste possible et ceux-ci peuvent profiter de tous les avantages apportés par l'UE. En revanche, ils ne bénéficient pas du droit de codécision ni de la représentation au sein des institutions.

Représentation des intérêts nationaux en Europe

La politique européenne et la politique nationale sont indissociables. Une grande partie de la législation nationale repose sur des décisions de l'UE. Le DP veillera donc à ce que les intérêts du Luxembourg soient représentés de manière optimale au sein de l'UE. Cela comprend également une augmentation du personnel de la représentation permanente à Bruxelles, ainsi que des principaux ministères qui représentent le Luxembourg à la table de négociation. En outre, le DP défendra et renforcera systématiquement le Luxembourg comme siège des institutions européennes.

Renforcement du marché unique européen

Le DP est clairement en faveur de l'Union européenne et de l'euro. Sans le marché unique européen, l'économie luxembourgeoise et la place financière n'auraient pas pu se développer aussi fortement que c'est le cas aujourd'hui. Sur le plan international aussi, un petit pays comme le Luxembourg doit faire partie d'une communauté forte pour faire entendre sa voix. Pour cette raison, le DP s'engage systématiquement pour une consolidation plus poussée de l'UE, en tenant compte du principe de subsidiarité. En matière fiscale, le DP continue de favoriser le principe de l'unanimité.

Soutien à la politique de cohésion et de solidarité

Une UE cohérente peut convaincre les partenaires au niveau bilatéral, multilatéral et européen (ONU, OSCE, G8, G20, etc.) de promouvoir les politiques sociales. L'alternative à cette voie est le dumping social et donc une augmentation des inégalités dans notre société.

Le Luxembourg doit lutter contre l'augmentation des inégalités entre les salaires. Cela s'applique également à la division est-ouest et nord-sud dans l'UE. L'Europe doit maintenir sa politique de cohésion, un type de politique de solidarité soutenu par le DP. Toutefois, le versement de sommes provenant du fonds de cohésion aux États membres structurellement faibles doit être lié au respect des valeurs fondamentales européennes.

Entretien des relations transatlantiques

L'OTAN est la base d'une UE sûre. Les relations entre l'Europe et les États-Unis doivent être améliorées, car une alliance fragile est une alliance faible. L'UE ne peut toujours pas se défendre elle-même. Ce n'est cependant pas une course aux armements qu'il nous faut, mais plus de solidarité et d'interopérabilité. L'Europe doit s'efforcer d'établir des relations plus prévisibles avec les États-Unis.

Promotion de la mobilité des étudiants

Eu égard aux effets imminents du Brexit, le DP renforcera la mobilité des étudiants. La poursuite de programmes tels qu'Erasmus (+) est essentielle.

Renforcement de l'Europe comme communauté de valeurs

Le DP considère que l'Europe n'est pas seulement une communauté économique, mais avant tout une communauté de valeurs. Le DP continuera à œuvrer pour que les 47 pays représentés au Conseil de l'Europe respectent les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, afin de garantir ces libertés fondamentales de 820 millions de citoyens, alors que certains pays piétinent justement ces valeurs.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. Proper record-keeping is essential for determining the correct amount of tax owed and for identifying potential areas for tax savings.

One key aspect of record-keeping is the use of receipts and invoices. These documents provide a clear and concise record of all financial transactions. It is important to keep these records organized and accessible for easy reference.

Another important consideration is the use of accounting software. This can help streamline the record-keeping process and ensure that all transactions are accurately recorded. However, it is important to choose a reputable software provider and to ensure that the software is properly installed and maintained.

In addition to record-keeping, it is also important to understand the various tax deductions and credits available. These can significantly reduce the amount of tax owed and should be carefully reviewed and claimed where applicable.

Finally, it is important to consult with a qualified tax professional. They can provide personalized advice and assistance based on your specific financial situation and ensure that you are taking full advantage of all available tax benefits.



DEMOKRATESCH
PARTEI

ZUKUNFT OP LËTZEBUERGESCH

#dp2018

WWW.DP.LU

Demokratesch Partei

148-150 boulevard de la Pétrusse

L-2330 Luxembourg

Tel. (+352) 22 10 21

Fax. (+352) 22 10 13

Email: secretariat@dp.lu

www.dp.lu

 [demokrateschpartei](https://www.facebook.com/demokrateschpartei)

 [dp_lu](https://twitter.com/dp_lu)

 [demokratesch_partei](https://www.instagram.com/demokratesch_partei)

 621 37 2018